Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13219 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 30 JUILLET 1987

Une coalition fragile à Rome

Les commentaires ne sont jamais optimistes, en Italie, au lendemain de la formation d'un nouveau gouvernement, et pour cause : celui qui devait prêter serment le mercredi 29 juillet est le quarante-septième de l'après-guerre. Si les Italiens, après trois ans et demi de gouvernement Craxi, avaient fini par oublier ce qu'est le jeu de l'instabilité gouvernementale, les polémiques débridées auxquelles s'est livrée depuis le début du printemps la classe politique, le leur ont bien remis en mémoire.

Pas étonnant dès lors que de nombreux commentateurs n'attribuent qu'à la forte chaleur qui accable Rome, la relative rapidité avec laquelle M. Goria a réussi à former son gouvernement (enfin les vacances !). Pas étonnant non plus qu'ils aient pour la plupart la bonté de prédire à cette équipe une durée de vie maximum de neuf mois.

Est-ce à dire que rien ne change dans la Ville éternelle ? Pas vraiment. D'abord parce qu'à côté des vétérans, des hommes rompus depuis des décennies aux arcanes de la politique italienne, comme M. Andreotti et M. Fanfani, des hommes d'un style nouveau émergent ou affirment leur pouvoir, dans les rangs socialistes et démocrates-chrétiens, à commencer par M. Goria lui-même. Celui qui, à quarante-quatre ans, devient le plus jeune président du conseil de la République italienne, incarne cette génération nouvelle de technocrates et de grands commis de l'Etat, moins dépendants d'un clan ou de soutiens locaux, moins tournés vers les intrigues politiciennes et qui représentent l'Italie moderne.

M. Goria, produit de ce qu'on a appelé « le renouveau » de la démocratie chrétienne, est l'homme qui, à la tête du ministère du Trésor, a accompagné le spectaculaire essor économique de ce pays depuis 1982, et qui sut le faire en collaboration avec le socialiste Craxi. Ajoutons, contre ceux qui déplorent le retour à l'instabilité, que la coalition à cinq partis formée en 1982 est maintenue et que certains ministères — les affaires étrangères, l'agriculture, la santé — restent entre les mêmes mains depuis cette date.

Il n'en reste pas moins que cette alliance à cinq sort fragilisée de cinq mois de crise.

Les écueils ne tarderont pas à se présenter. Si l'on s'attend à un accord sur le budget 1988, la polémique opposant D.C. et P.S. sur l'énergie nucléaire, qui fut l'une des raisons de la crise, n'a pas été véritablement réglée. Les difficultés risquent de surgir à l'automne, lorsqu'il s'agira de mettre au point les détails du référendum que M. Goria s'est engagé à organiser, car le compromis qui a permis la constitution de ce gouvernement n'est dénué d'arrière-pensées ni chez les socialistes ni chez les démocrates-chrétiens.

La tâche de M. Goria est d'autant plus mal aisée que son parti est loin d'être soudé. Les règlements de comptes semblent se préparer pour le prochain congrès (au printemps 1988). Ils visent le secrétaire général, M. De Mita, mais le chef du gouvernement pourrait en faire les frais. Le Parti socialiste, d'autre part, s'il a perdu la présidence du conseil, a gagné la vice-présidence et le ministère du Trésor. M. Amato sera à ce poste l'instrument de M. Bettino Craxi, qui apparaît de plus en plus comme le véritable leader de tous les partis se réclamant de la gauche, hormis les communistes. Quand bien même serait-on revenu au temps des gouvernements éphémères, ce qui fut pendant quarante ans le corollaire de l'instabilité, à savoir l'hégémonie de la démocratie chrétienne, est bel et bien fini.

(Lire page 3 l'article de JEAN-PIERRE CLERC.)

La tentative de règlement du conflit tamoul

Violentes émeutes à Sri-Lanka pour la visite de M. Gandhi

Tandis que M. Gandhi s'apprêtait, le mercredi 29 juillet, à signer l'accord conclu avec Sri-Lanka sur le conflit tamoul, de nombreuses et violentes manifestations de cinghalais hostiles à ce compromis ont eu lieu dans la capitale et dans plusieurs villes de province. Les autorités ont imposé un couvre-feu dans tout le pays et les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur les émeutiers.

Les forces de l'ordre sri-lankaises ont ouvert le feu à plusieurs reprises à Colombo, le mercredi 29 juillet, pour disperser des manifestants cinghalais hostiles à l'accord conclu avec New-Delhi, au moment où le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, s'apprêtait à le signer avec le président Junius Jaywardene. M. Gandhi était arrivé dans la matinée pour une visite de trente-six heures, qui se déroule dans une tension extrême après une journée d'émeutes, mardi dans le centre-ville, et dont le dernier bilan officiel s'élève à vingt-deux morts et cent cinquante blessés. Les autorités ont étendu à tout le pays et pour une durée illimitée un couvre-feu initialement imposé dans le district de la capitale. En milieu de journée, on signalait des affrontements qui ont fait plusieurs morts dans plusieurs quartiers périphériques de Colombo et au campus universitaire. Alors que les Tamouls vivant dans la capitale de l'ancienne Ceylan avaient été épargnés par les Cinghalais la veille, plusieurs échoppes tenues par eux ont été brûlées mercredi matin. Des manifestants ont tenté de bloquer la route de l'aéroport, d'où le premier ministre indien a gagné le centre-ville par hélicoptère. Des scènes de violence ont également eu lieu dans plusieurs autres villes de l'île, sans qu'on en connaisse sur le moment le bilan. Comme la veille, on signalait la présence, parmi les manifestants, de nombreux bonzes bouddhistes cinghalais.

(Lire page 6 l'article de PATRICE CLAUDE.)

Etape vers une privatisation ?

Le gouvernement prépare un nouveau statut pour Renault

Le gouvernement de M. Chirac envisage de procéder à une dotation en capital d'une dizaine de milliards de francs en faveur de Renault grâce aux recettes abondantes tirées des privatisations. Cet apport permettrait d'alléger le bilan du groupe automobile et s'accompagnerait d'un changement de statut. Renault perdrait sa spécificité de régie pour devenir une entreprise comme les autres.

Pour le gouvernement de M. Chirac, qui les a engagées à tour de bras, les privatisations sont un succès politique. Elles lui procurent des recettes bien supérieures à ce qui était initialement prévu. D'où une marge de manœuvre non négligeable, qui pourrait bientôt trouver un bénéficiaire : Renault. Une « super-dotation » en capital d'une dizaine de milliards de francs permettrait d'engager la Régie dans la voie de la normalisation de son statut.

Renault, une entreprise comme les autres ? L'idée fait son chemin et pourrait prendre corps à l'automne, alors que le plan de redressement commence à porter ses fruits dans les comptes de la Régie. Mais, une fois la décision prise, restera à franchir au moins trois obstacles : l'attitude inquisitoriale de Bruxelles, l'hostilité du concurrent national, le groupe Peugeot, et surtout le risque de relâchement des efforts d'un constructeur dont le rétablissement n'est pas encore achevé.

« Je fais ma part, vous faites la vôtre » : schématiquement, le dialogue entre les derniers patrons de Renault — Georges Besse, puis Raymond Lévy — et leurs autorités de tutelle était simple. A eux de redresser le compte d'exploitation de la Régie, à l'Etat d'être au rendez-vous de ce redressement et de faire son devoir d'actionnaire. M. Madelin, ministre de l'industrie, en avait donné l'assurance à Georges Besse il y a un an, alors que celui-ci prévoyait une amélioration de la situation du groupe automobile pour la fin de 1987.

CLAIRE BLANDIN.

(Lire la suite page 19.)

L'ENQUÊTE : la ratification du traité concernant le tunnel sous la Manche

Le pas de Calais à pied sec

Mme Margaret Thatcher et M. François Mitterrand devaient échanger, le mercredi 29 juillet à l'Elysée, les instruments de ratification du traité portant sur la liaison transmanche, c'est-à-dire le tunnel sous la Manche, donnant ainsi le coup d'envoi d'un des plus grands chantiers du monde.

« Le continent est isolé. » Cette boutade très britannique qui est sur toutes les lèvres à Londres quand le brouillard empêche les avions de prendre l'air et les bateaux d'appareiller entre la Grande-Bretagne et l' « Europe » n'aura plus cours. En 1993, un lien fixe aura vaincu cette insularité dans laquelle André Siegfried voyait le premier et principal caractère de nos voisins d'outre-Manche. L'académicien ajoutait à l'adresse de ses étudiants de Sciences-Po : *« Mesdames et Messieurs, maintenant vous en savez autant que moi. »* Toutes les connaissances de base seront donc à revoir quand les voyageurs ne mettront plus que trois heures pour se rendre en TGV du centre de Paris au cœur de Londres, au lieu de six heures par bateau. Sans mal de mer et à pied sec.

Chats échaudés craignant l'eau froide — vingt-sept projets ont été recensés depuis 1802, — les Français n'ont cessé de se demander si le traité signé dans la cathédrale de Canterbury, le 12 février 1986, serait mis en œuvre.

L'incertitude ne venait pas de la France, où les trois quarts des personnes interrogées estiment qu'un lien fixe avec le Royaume-Uni serait une bonne chose. C'est le Comité de défense impériale qui s'était opposé, pendant des lustres, à la construction d'un pont ou d'un tunnel. C'est un cabinet travailliste qui arrêta, en 1975, le chantier pour cause de pénurie budgétaire.

Aujourd'hui, les risques politiques sont pratiquement inexistants : Mme Thatcher s'est succédé à elle-même en juin, et le gouvernement Chirac a repris à son compte le projet de tunnel mis au point par le gouvernement socialiste de M. Fabius. Les risques diplomatiques sont nuls : pour la première fois, un traité franco-britannique concernant le tunnel est définitif et juridiquement parfait.

Les aléas techniques demeurent modérés ; en effet, la craie bleue sous-marine dans laquelle sera percé l'ouvrage ne présente pas d'inconvénients majeurs. Il s'agit d'une roche imperméable particulièrement facile à forer. On connaît précisément les endroits, situés du côté français, où des failles géologiques obligeront à se prémunir contre des infiltrations d'eau.

Restent les aléas commerciaux, que les armateurs de ferries ont brandis pour décourager les investisseurs potentiels. P and O European Ferries et Sealink-British Ferries ont annoncé qu'ils mettraient en service, avant 1993, des bateaux géants de 2 300 passagers contre 1 500 aujourd'hui.

Avec des traversées d'une durée inférieure à une heure et des tarifs cassés, ces exploitants prédisaient qu'ils couleraient financièrement le tunnel. Mais c'est un ferry de la compagnie P, and O, ex-Townsend Thoresen, le *Herald-of-Free-Enterprise*, qui a coulé le 6 mars 1987, devant Zeebrugge, provoquant la mort d'au moins 188 personnes.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 17.)

L'enquête sur les attentats de Paris

La Suisse expulse un Libanais



Lire nos informations page 22.

Les aiguilleurs du ciel et le Conseil constitutionnel

Continuité du service public

Le Conseil constitutionnel a, le mardi 28 juillet, déclaré non conforme à la Constitution, dans l'article 89 de la loi portant diverses mesures d'ordre social, l'extension généralisée à tous les *agents chargés de la gestion d'un service public de la retenue minimum* d'un trentième du traitement en cas de grève courte. Sont donc seuls concernés les personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif. Dans l'immédiat, la règle s'appliquera dès promulgation de la loi aux contrôleurs aériens en grève depuis quinze semaines.

M. Jacques Chirac n'a pas de chance. Plus exactement, il subit quelques-uns des malheurs qu'une action gouvernementale, ballottée entre les aléas du mouvement brownien et le disparate d'intentions contradictoires, attire nécessairement de temps à autre sur ses responsables.

C'est la principale leçon de la décision complexe dégagée d'un terrain législatif, quelque peu marécageux, par le Conseil constitutionnel. En demeurera-t-il d'autres lorsqu'auront été oubliées la décision et même les circonstances qui la rendirent possible ?

Mais l'heure de cette amnésie ne doit pas sonner trop tôt. Tout s'y oppose : un long et problématique conflit encore en cours — celui des personnels de la navigation aérienne, — la très possible reproduction de grèves plus ou moins courtes et répétitives aussi gênantes dans des services publics importants, ou vitaux, pour l'activité nationale, et enfin la réflexion d'avenir qui s'impose sur une vision équitable et moderne de l'exercice du droit de grève dans ces secteurs.

Cette dernière préoccupation, apparemment, a échappé au premier ministre, à ses conseillers en matière sociale.

MICHEL KAJMAN.

(Lire la suite et l'article de PIERRE SERVENT page 18.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Concordances des temps

Chroniques sur l'actualité du passé

La privatisation des allumettes

Les allumettes sont-elles un matériel stratégique qu'il ne faudrait pas livrer au privé ? Non pas. Mais « gardons jalousement cette partie de notre patrimoine national ! Restons les maîtres chez nous ! » Surtout contre cet Ivar Kreuger, un Suédois que Blum qualifia de « Napoléon des allumettes ». Poincaré, par deux fois, tenta la privatisation. Sans succès.

par Jean-Noël Jeanneney

A LA privatisation en cours des entreprises publiques on cherche en vain, en France, des précédents marquants. Et l'inefficacité même de la quête est éclairante. Tout se passe comme si un phénomène de cliquet avait toujours empêché jusqu'à présent un retour en arrière, une fois l'Etat installé dans l'entreprise.

Parfois, pourtant, les pouvoirs publics, timidement, songèrent à se dégager. Et la rareté faisant le prix des choses, le cas oublié du monopole des allumettes prend un relief inattendu. Son retour au privé fut proposé au Parlement à deux reprises, en 1924 et en 1927, par la volonté persévérante de Raymond Poincaré, chef du gouvernement – chaque fois en vain.

L'intérêt en est d'autant plus vif que le caractère vraiment menu de l'enjeu à l'échelle de la nation ne fait que mieux dénuder l'affrontement de deux philosophies politiques. Plus Poincaré s'efforce d'écarter toute interprétation doctrinale de son choix (1), plus les querelles de principe – rationalité et émotion mêlées – en tirent de dynamisme : comme le montrent les débats de la Chambre et du Sénat, qui furent agités de soubresauts passionnés.

A droite, quelque agacement qu'en ait conçu Poincaré, on brandit l'affaire comme le début prometteur d'un désengagement complet de l'État de toutes les activités débordant de son rôle traditionnel de justice, police, défense et diplomatie. Tandis qu'en face, à gauche, on se situe à la même hauteur théorique pour refuser de s'en tenir à la discussion concrète des arguments pratiques qui pouvaient militer en faveur du projet, et on en fait ouvertement une affaire de philosophie politique. A telle enseigne qu'en 1927 Poincaré dut consentir à ce qu'à l'aile gauche de son gouvernement les ministres Queuille et Painlevé votassent contre le projet du cabinet dont ils faisaient partie...

L'allumette chimique – un corps préparé pour donner du feu sans le concours d'une flamme extérieure – est d'invention récente, ne remontant qu'à la première moitié du dix-neuvième siècle : jusque-là, battre le briquet constituait le seul moyen pratique d'avoir du feu chez soi. L'industrie de l'allumette se développa en France à l'époque du Second Empire, et c'est Thiers qui décida, en juin 1871, de faire voter par l'Assemblée nationale la taxation spécifique des allumettes pour payer les dépenses de guerre. Mais, la dispersion de la fabrication empêchait un bon rendement de l'impôt. Donc, pour l'améliorer, et toujours sous l'impulsion de Thiers, l'Assemblée vota le monopole en août 1872. Pendant plus de vingt ans, le système fonctionna selon le principe d'une concession publique à une compagnie fermière. Mais on jugea qu'il y avait encore, fiscalement, trop de pertes en ligne et, en 1889, l'Etat passa à l'exploitation directe, s'instituant à la fois industriel et commerçant, fabricant et marchand d'allumettes.

Ce système, en dépit de critiques récurrentes, se maintint cahin-caha jusqu'à la guerre. Mais à partir de 1919, soucis financiers et raisons doctrinales se conjuguèrent pour remettre l'affaire à l'ordre du jour (2).

LE 22 mars 1924, dans le cadre des mesures de redressement financier destinées à combattre la crise du franc, le gouvernement Poincaré et son ministre des finances, Charles de Lasteyrie, firent voter par la Chambre et par le Sénat le principe de la suppression du monopole : l'industrie des allumettes doit être livrée au secteur privé, dont on affirme attendre efficacité accrue et taxes plus rentables. Mais les décrets d'application ne peuvent être pris : l'arrivée du cartel des gauches au pouvoir, lors des élections du 11 mai 1924, fait provisoirement remiser l'idée. Obstiné, Poincaré, revenu deux ans plus tard au gouvernement, la reprend sous une autre forme au printemps 1927. Il s'agit cette fois d'affermer exclusivement le commerce des allumettes à une société dominée par l'industriel suédois Ivar Kreuger.

Poincaré en personne vient plaider son dossier à la tribune du Palais-Bourbon. Mais la majorité du 11 mai reforme ses rangs le temps d'un scrutin et l'aliénation du monopole est rejetée le 10 juin 1927, par 281 voix contre 243. On n'en reparlera plus. Un décret-loi de 1935 crée la SEITA, organisme d'Etat qui aujourd'hui encore continue d'avoir seul le droit de commercialiser les allumettes – désormais regroupées avec les tabacs.

D'emblée, en 1924 comme en 1927, l'élargissement du débat au-delà de la technique est irrépressible, soit que Lasteyrie et Poincaré se laissent entraîner eux-mêmes par leur plaidoyer, soit plutôt qu'ils se trouvent débordés sur leur droite par leur majorité, où les esprits doctrinaires ne comptent nullement laisser passer l'occasion de proclamer haut et fort leur philosophie de « l'Etat minimum ».

Le cheval de bataille du patronat

Il faut dire que l'Union des intérêts économiques, l'efficace groupe de pression et de propagande patronales créé par Ernest Billiet en 1909, et qui prend tout son poids politique et électoral dans les années 20 (on lui doit, en 1919, la fameuse affiche de « l'homme au couteau entre les dents » qui désigne le bolchevique à la détestation populaire), fait de la lutte contre les monopoles publics son premier cheval de bataille. L'UIE réclame, dans son programme, *« l'abandon par l'Etat des exploitations industrielles et commerciales qui ne sont pas de sa compétence, et où il s'avère d'ailleurs d'une notoire incapacité. »* Et Billiet fait poser sur tous les murs de France d'immenses panneaux figurant l'Etat en pieuvre immonde qui enserre de ses tentacules une « société civile » terrorisée.

Ainsi se crée un climat. Ainsi la commission des réformes, que préside Louis Marin, député modéré de Meurthe-et-Moselle, propose, dans un rapport déposé en novembre 1923, l'abandon du monopole des allumettes (3).

LE choix n'est pas maladroit, cette activité pouvant paraître bien excentrée par rapport aux tâches de service public. *« Y a-t-il*, s'écrie Poincaré en 1927, *dans la fabrication de ces petits bouts de bois, une attribution essentielle de l'Etat comme on peut le soutenir pour les postes, pour les téléphones, pour les télégraphes et d'autres moyens de communication et de transport ? (...) L'Etat ne vend pas des bougies, ni des plumes, ni des crayons, ni du papier à lettre. Il ne vend même pas* [à l'époque...] *la lumière électrique, qui fait cependant concurrence aux allumettes* (sourires). »

Dès lors, la controverse peut se déployer. Avec une résonance tout actuelle : la droite dénonce à qui mieux mieux l'inefficacité pratique du système. A ses yeux, l'Etat est par nature et fatalement un détestable entrepreneur. Ce que résume ce bref dialogue à la Chambre. A un moment où Fernand Buisson, socialiste, explique pour désarmer les critiques adverses que les allumettes achetées au-dehors, en particulier en Suède, sont mêlées indistinctement aux françaises dans les boîtes, il s'écrie : *« Dès lors, comment faire la distinction entre les allumettes suédoises et les autres, puisqu'elles sont revêtues de la même bande de garantie de l'Etat ? »* Et s'attire à droite cette simple réplique de Gaston About (député modéré de Vesoul) : *« En les allumant !* (On rit) », suivie de cette exclamation du baron Gérard, son collègue du Calvados : *« C'est très facile ! Si elles prennent, elles sont étrangères ; si elles ne prennent pas, elles sont françaises !* (Rires et mouvements divers » (4).

Défile alors l'énumération des maux innombrables que comporterait une gestion fonctionnarisée : promotion à l'ancienneté, excluant toute récompense au mérite et décourageant l'initiative ; abus des congés entraînant un sous-emploi des machines ; chasse gardée dans tous les postes de direction pour les seuls polytechniciens, qu'on suppose endormis depuis le concours d'entrée à l'X ; inconvénients financiers d'une annualité budgétaire et des contrôles tatillons, gabegie partout !

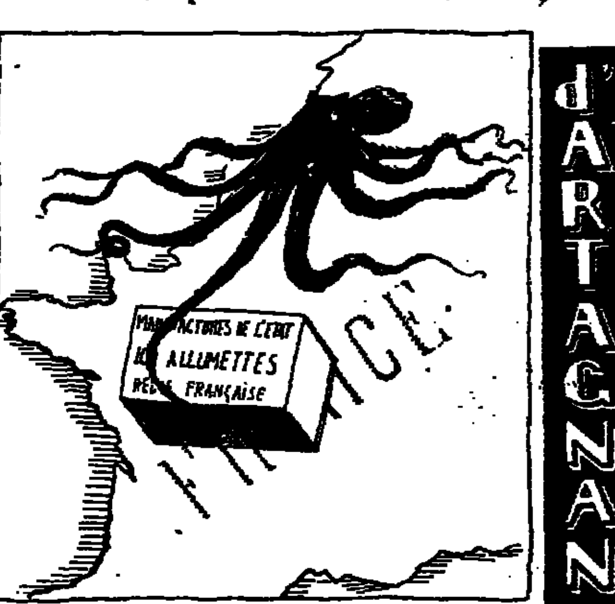
Il y a plus grave : au temps de la compagnie concessionnaire surtout – mais la situation s'est prolongée un certain temps sous le régime de la gestion directe, – les conditions d'hygiène des fabrications étaient si déplorables que le maniement du phosphore blanc servant à la confection des allumettes causait aux ouvriers de terribles dommages corporels : une nécrose qui déformait leur visage et provoquait d'horribles mutilations à la mâchoire. Les responsables mirent du temps à s'en émouvoir. Il est probable que du côté du privé, dans l'état des mœurs de l'époque, on aurait trouvé plusieurs situations similaires, mais cela paraissait intolérable dans un secteur sous responsabilité nationale : si l'attaque est tellement efficace, c'est parce qu'elle affaiblit un argument central des orateurs de la gauche – l'argument social.

On est au cœur du problème – et de notre actualité même. Dans le vocabulaire de l'époque, il s'agit de choisir entre le « désencombrement » de l'Etat et son « industrialisation » (8). La gauche choisit le second terme de l'alternative, persuadée qu'il est possible de mobiliser le dynamisme du privé au profit de la fabrication et de la commercialisation des allumettes, moyennant un assouplissement des structures, tout en les pliant au service non de profits privés, mais de l'intérêt général.

L'ombre de ces intérêts financiers, avides de s'emparer d'un secteur qui leur échappe pour des raisons historiques, voilà qui apporte un puissant renfort aux mot pompeux des folliculaires du temps, le *« banquier des nations »*. En s'ouvrant l'exclusivité du marché français, il aurait acquis probablement l'italien, et sa position en aurait été matériellement et symboliquement fort exhaussée. Son habileté a été de proposer personnellement à Poincaré, en 1926, au moment où le redressement du franc n'était pas encore achevé, un prêt au Trésor français égal à celui dont la banque américaine Morgan venait de lui refuser le renouvellement. Poincaré souhaite offrir une contrepartie (quitte à masquer un peu l'opération par la création d'une société-écran d'apparence française). Et par là, il prête le flanc à la critique la plus facile, mais qui n'est pas la moins pertinente. Le radical Louis-Jean Malvy, président de la commission des finances, et le socialiste Marius Moutet y insistent avec succès. Non seulement la dépendance à l'égard de l'étranger est inquiétante, mais le monopole une fois installé, le trust de Kreuger jouera de toute sa puissance de séduction louche, à Paris, auprès de la presse (que ses « distributeurs de publicité » ont comblée de bienfaits dès avant le débat, et l'on connaît « l'abominable vénalité » des journaux de l'époque). Et probablement ne ménagera-t-il pas ses efforts de séduction auprès des hommes politiques eux-mêmes. Ne deviendra-t-il pas ainsi un grave facteur de corruption ?... Ce que le député de droite Paul Chassaigne-Goyon traduit par cette exclamation (le thème permet toutes les facéties de potache, et on ne s'en prive sur aucun banc) : *« Les allumettes seront des torches incendiaires ! »*.

Poincaré vécut assez longtemps pour connaître, deux ans avant sa mort, la chute d'Ivar Kreuger – qu'il définissait en 1927 comme *« très honorable et profondément estimé en Suède »*, – la révélation de ses malversations et son suicide dramatique à Paris, en mars 1932. Probablement les regrets de Poincaré sur son échec parlementaire dans l'affaire des allumettes en furent-ils après coup dissipés.





– Aujourd'hui les allumettes ! Mais demain, quoi ?



Un exemple des critiques de la presse française contre les ambitions de Ivar Kreuger et, ci-dessus, une caricature de l'industriel suédois.
(Tiré de M. Ivar Kreuger, le roi des allumettes, *de R. Mennevée, 1932, éd. « Les Documents politiques ».)*

On se hâte donc, de ce côté-là de la Chambre, de rappeler que, depuis le début du siècle, *« ce sont les ingénieurs français qui ont découvert (...) le sesquisulfure dont l'emploi a mis fin à cette maladie dangereuse. »* (5).

« Toute exploitation publique est par nature déficitaire »

Gaston Jèze, professeur de finances publiques à la faculté de droit de Paris, à l'époque l'un des plus notoires inspirateurs de la gauche radicale, situe bien la question dans un livre collectif destiné à nourrir les thèmes du Parti républicain pour la campagne législative de 1924 : *« Toute exploitation publique à but social est, par nature et par volonté, déficitaire »* (6).

Terrain glissant que ce refus de la logique économique. Car le départ n'est pas facile à faire entre les déficits découlant de tâches accomplies qui sont d'intérêt public, et que n'assurerait sûrement pas le ressort commercial (c'est la ligne de chemin de fer reliant Gap et Barcelonnette opposée au Paris-Lyon), et, d'autre part, le gaspillage résultant d'une protection excessive des personnels. Devant le péril, ceux-ci constituent un « cartel de défense du monopole » comprenant les employés et les ouvriers des manufactures et des magasins, les chefs d'atelier, les agents techniques des manufactures et les débitants de tabac, cartel qui multiplie au profit du *statu quo* les proclamations publiques et les pétitions auprès des parlementaires : Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT et lui-même ancien ouvrier allumettier, leur apporte un soutien chaleureux...

LA contre-offensive de la gauche, pour retrouver plus de confort, se porte ailleurs. *« Au lieu de supprimer les monopoles, améliorez-les ! »*, s'écrie en 1924 André Paisant, député radical, et les élus de ce camp viennent broder les uns après les autres sur ce même thème. En somme, c'est la faute des gouvernants, en particulier ceux de droite depuis 1919, si on n'a pas toujours su insuffler dans cette activité un dynamisme suffisant. Et l'on se renforce des conclusions du rapport confié par Poincaré lui-même en février 1923 à une commission extraparlementaire, présidée par André Citroën, industriel déjà fameux de l'automobile – rapport qui a conclu en novembre 1923, après des travaux approfondis, au maintien du monopole dont il serait possible d'améliorer le fonctionnement (7).

adversaires de la privatisation. Une grande faiblesse du projet Lasteyrie-Poincaré, en 1924, tient à ce que chacun sait quel groupe privé s'apprête à prendre la place du monopole : ce groupe s'appelle France-Afrique, lié à Pechiney et dominé par l'industriel Jean-Coignet, ancien président de la chambre de commerce de Lyon, sénateur du Rhône, et qui d'ores et déjà se trouve être le fournisseur unique du sesquisulfure aux manufactures de l'Etat. Ainsi oppose-t-on un monopole de fait au monopole d'Etat, et le secteur privé paraît-il dépouillé de l'avantage même de la concurrence...

En 1927, même jeu. Et l'effet de démonstration est encore accentué parce que l'acheteur potentiel est Kreuger : une personnalité mythique du capitalisme international (9).

On se souvient que, le 14 juillet 1986, François Mitterrand refusait de signer les ordonnances sur la privatisation, arguant surtout de l'insuffisante protection contre l'argent de l'étranger et de la nécessité de préserver *« l'indépendance nationale »*. En 1927, le même argument revient en litanie à la Chambre. Non sans grandiloquence parfois, s'agissant d'allumettes, par exemple quand le rapporteur général Louis de Chappedelaine conclut en ces termes sa philippique contre le projet Poincaré : *« Gardons jalousement cette partie de notre patrimoine national ! Restons les maîtres chez nous ! »*

Il faut dire que la personnalité de Kreuger – surnommé un jour drôlement par Léon Blum, selon une formule qui fit mouche, le *« Napoléon des allumettes »* (10) – fournit une cible magnifique aux plus acerbes critiques. En 1924, Kreuger était déjà dans l'ombre, probablement derrière France-Afrique. En 1927, il est à découvert.

ETONNANT personnage ! Mi-escroc, mi-génie de la finance, la légende veut qu'il ait donné un essor nouveau à la petite fabrique héritée de sa famille en ne mettant que quarante-neuf allumettes dans la boîte de cinquante... Son succès le conduit jusqu'au point, dans les années 20, d'être présent dans une trentaine de pays et d'assurer, à partir de sa base suédoise, les trois quarts de la production mondiale. Il s'est fait, suivant le

Demain : anarchistes et terroristes

(1) Lasteyrie, 20 février 1924, p. 884, Poincaré, 27 mai 1927, p. 717, et l'exposé des motifs du projet de 1927 : « Il n'engage aucune question de principe ».

(2) *Cf.* Jean Pidault, *le Monopole des allumettes en France en 1924*, thèse de doctorat, 1924, p. 47 sq. et Marcel Rives, *le Monopole des allumettes en France*, Paris, 1924, *passim*.

(3) *Cf.* Stéphane Rials, *Administration et organisation, 1910-1930*, Paris, Beauchêne, 1977, p. 176 sq.

(4) 20 février 1924, *J.O.*, p. 877.

(5) Victor Jean, député radical des Bouches-du-Rhône, 20 février 1924, *J.O.*, p. 882.

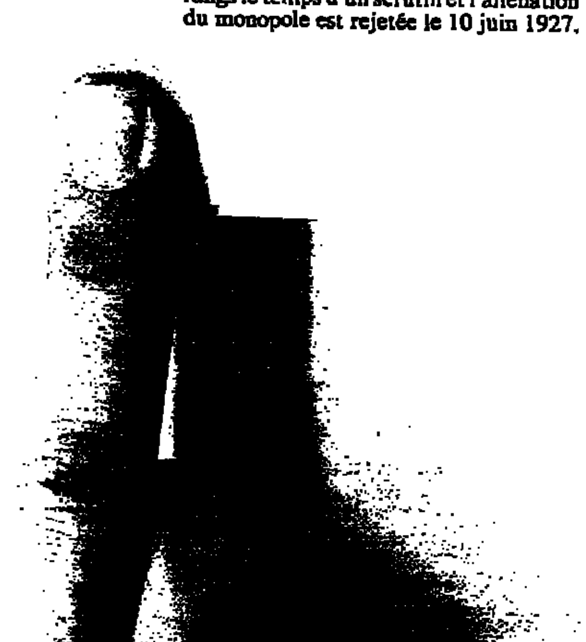
(6) *La Politique républicaine*, Paris, 1924, p. 269.

(7) Rapport de la commission chargée d'étudier les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des monopoles des tabacs et allumettes, novembre 1923. Voir les interventions, notamment en 1927, de Georges Bonnet et de Moro-Giafferi, 9 juin 1927, p. 1773 et 1779.

(8) *Cf.* Stéphane Rials, *op. cit.*, *passim*.

(9) *Cf.* R. Mennevée, *M. Ivar Kreuger, le roi des allumettes*, Paris, les Documents politiques, 1932. Maurice Privat, *Ivar Kreuger*, Paris, 1932, et Robert Schapelen, *Kreuger, Genius and Swindler*, introduction de J.K. Galbraith, New-York, 1960.

(10) « Allumettes et communisme, la double face de la réaction », *le Populaire*, 4 juin 1927, in *l'Œuvre de Léon Blum*, tome II, p. 415.



ITALIE : la coalition reconduite

Trois jours de laborieuses tractations ont précédé la formation du nouveau gouvernement

ROME
de notre correspondant

Le président du conseil pressenti, le démocrate-chrétien Giovanni Goria, et ses vingt-neuf ministres devaient prêter serment mercredi 29 juillet au palais du Quirinal, siège de la présidence de la République.

C'est la même coalition à cinq que celle qui s'était défaite le 3 mars dernier avec la démission du leader socialiste, M. Bettino Craxi, de la présidence du gouvernement, qui a été reconduite : outre la DC et le PS, elle comprend les trois petits partis dits « laïques », républicain (PRI), social-démocrate (PSDI) et libéral (PLI). Comme il est de mise en semblable circonstance, les trois dernières journées avaient été occupées par le jeu frénétique connu ici sous le nom de *toto-ministro*, ou *« pari sur les ministres »*, inspiré de son homologue fondé sur le *calcio* (football). Un obstacle de dernière minute avait compliqué les choses : le PSDI s'estimait grugé dans la répartition des postes *et menaçait de* se tenir à l'écart. Un laborieux compromis a finalement permis de récomposer l'ex-« pentaparti ».

Un principe avait été mis en avant dès le départ par M. Craxi et accepté par M. Ciriaco De Mita pour la Démocratie chrétienne : il y aurait autant de ministères pour la DC que pour les socialistes et laïques réunis dans ce quarante-septième gouvernement de la République – soit quinze contre quinze. Mais il existe en outre une pondération assez précise des différents ministères : le Trésor « vaut » évidemment beaucoup plus que les relations avec le Parlement, par exemple. De sorte que les discussions n'étaient pas closes avec l'approbation initiale du principe de parité.

De plus, la Démocratie chrétienne est composée de courants officiellement abolis mais qui resurgissent avec force à l'occasion de négociations gouvernementales. Une certitude, en tout cas : le président du conseil, comme à l'accoutumée, a davantage compté les coups entre les partis qu'il n'a tranché.

La DC revient ainsi au palais Chigi, occupé pendant plus de trois ans et demi par M. Craxi. Pourtant elle ne s'y retrouve pas aux conditions qu'elle avait souhaitées : M. De Mita voulait un exécutif soutenu par une majorité soudée et décidée à demeurer telle durant toute la législature. *« Tu as voulu la bicyclette, et bien pédale »* : tel a été l'encouragement peu rassurant du secrétaire socialiste à M. Goria. Le nouveau président du conseil est, à vrai dire, également considéré comme un moindre mal par de larges fractions de son propre parti. D'éminents représentants démocrates chrétiens lui prédisent publiquement environ neuf mois de vie – c'est-à-dire de quoi approcher du congrès de la DC au printemps prochain.

Accent mis sur le développement du Mezzogiorno (le Sud) ; préservation des grands équilibres économiques naguère difficilement retrouvés et aujourd'hui à nouveau menacés ; engagement d'organiser dans les tout prochains mois un référendum figeant le programme nucléaire civil du pays ; tels sont les principaux points du programme accepté par les cinq.

Pour ce qui est de la composition du gouvernement, il ne s'agit pas, comme on avait pu le craindre après les élections, d'une équipe au profil médiocre. Le PS a, en effet, prêté *plusieurs personnalités de poids* au cabinet Goria, dont M. Giuliano Amato.

Le Mazarin de M. Craxi

Peu connu hors des cercles politiques, M. Amato reçoit, avec la vice-présidence et la responsabilité du Trésor (une position de numéro un bis), la consécration de son influence considérable au palais Chigi du 4 août 1983 au 3 mars 1987 et de sa position de *principal conseiller politique de* M. Craxi.

Turinois, âgé de quarante-neuf ans, professeur réputé de droit constitutionnel, M. Amato a reçu pour *ses dons de médiateur hors pair* le surnom de « Docteur subtil ». Ceux qui ont moins aimé qu'il agît près de M. Craxi comme une sorte d'éminence grise l'ont baptisé « Mazarin » ou « Aramis ».

M. Amato sera certes l'œil de M. Craxi dans les réunions de cabinet, et c'est par lui qu'arriveront à Chigi les bons et les mauvais sorts. Mais il sera aussi ministre du Trésor de l'homme qui a occupé ce poste pendant près de cinq ans, M. Giovanni Goria. C'est dire que les *finasseries politiques* ne seront pas tout et que comptera aussi l'unité de vues – ou non, – sur des thèmes très concrets, à commencer par l'élaboration du budget 1988, qui s'annonce difficile avec un extravagant déficit public reconduit d'année en année.

Des ministères perdus par la DC

La Démocratie chrétienne, c'est bien le moins, a elle aussi fait entrer ses gros calibres dans la forteresse. On a craint une lutte titanesque pour les affaires étrangères entre deux personnalités de premier plan : M. Andreotti, titulaire du poste depuis quatre ans, et M. Amintore Fanfani, président du conseil sortant, que M. De Mita ne voulait pas laisser sur le sable malgré ses quatre-vingts ans : son « sacrifice » à la tête du gouvernement de transition lui avait en effet valu de perdre sa charge de président du Sénat, qu'il occupait de façon quasiment inamovible depuis un quart de siècle. M. Andreotti l'a très vite emporté, aussi son aîné *a-t-il* dû être rabattu sur l'intérieur.

Outre le Trésor pour M. Amato, la DC a dû céder au PS plusieurs ministères qu'elle avait pratiquement toujours détenus depuis les origines de la République. C'est le cas de la justice, un portefeuille auquel les socialistes tenaient beaucoup en raison de leur lourd contentieux avec le monde de la magistrature et qui ira à un vieux juriste très respecté, M. Giuliano Vassali. Le PS recevra aussi un beau pan d'un autre bastion démocrate chrétien : l'Université, détachée de l'éducation nationale et reliée à la recherche – en vue précisément de relancer un *secteur traditionnellement en friche* dans la péninsule. Le titulaire en est M. Antonio Ruberti, recteur de l'université de Rome depuis 1976.

Le PS voulait aussi le *Mezzogiorno en gage de l'importance qu'il* accorde à l'épineux problème du développement du Sud, et aussi parce que ce portefeuille permet de distribuer des crédits considérables. Mais le Midi est un fief électoral capital pour la DC. Aussi a-t-on transigé : il n'y aura pas de ministre spécial pour le Mezzogiorno... Ce sera le président du conseil lui-même qui s'en occupera. L'éducation nationale, enfin, a été ôtée à la gestion généralement considérée comme catastrophique de Mme Franca Falcucci pour être confiée à M. Giovanni Galloni, un représentant de la gauche démocrate chrétienne, ancien directeur du *Popolo*, le journal du parti.

Chez les socialistes, une personnalité forte en gueule et très hostile à la DC, M. Salvatore « Rino » Formica, passe du commerce extérieur au travail, c'est-à-dire au contact direct avec les syndicats ; un nouveau venu est M. Carlo Tognoli, jusqu'à une date récente maire de Milan, qui reçoit la responsabilité d'un ministère nouveau, celui des zones urbaines.

Signe des temps : deux anciens grands serviteurs de l'Etat entrent au gouvernement sous la bannière socialiste, et non plus, comme c'eût été le cas naguère, dans les rangs démocrates-chrétiens. Il s'agit de M. Antonio La Pergola, ancien président de la Cour constitutionnelle, chargé des rapports avec la Communauté européenne, et de M. Renato Ruggiero, ancien secrétaire général des affaires étrangères et, à ce titre, principal organisateur du récent sommet des pays industrialisés de Venise.

Outre la création du secteur des zones urbaines, une autre nouveauté est à signaler : le ministère dit des « affaires spéciales », qui sera chargé de traiter de dossiers épars tels que l'égalité des femmes, la famille, la drogue et « Rome capitale » – une vieille affaire visant à rendre à la Ville éternelle un lustre bien oublié. Le titulaire des fourre-tout sera Mme Rosa Russo Jervolino, démocrate-chrétienne, unique femme de ce gouvernement.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le nouveau cabinet

Président du conseil et ministre pour les interventions dans le Mezzogiorno : M. Giovanni Goria (DC).

Vice-président du conseil et ministre du Trésor : M. Giuliano Amato (PSI).

Affaires étrangères : M. Giulio Andreotti (DC).

Intérieur : M. Amintore Fanfani (DC).

Justice : M. Giuliano Vassalli (PSI).

Budget et programmation : Emilio Colombo (DC).

Finances : M. Antonio Gava (DC).

Défense : M. Valerio Zanone (PLI).

Instruction publique : M. Giovanni Galloni (DC).

Travaux publics : M. Emilio de Rose (PSDI).

Agriculture et forêts : M. Filippo Maria Pandolfi (DC).

Transports : M. Calogero Mannino (DC).

Postes et télécommunications : M. Oscar Mammi (PRI).

Industrie, commerce et artisanat : M. Adolfo Battaglia (PRI).

Travail et sécurité sociale : M. Salvatore Formica (PSI).

Commerce extérieur : M. Renato Ruggiero (PSI).

Marine marchande : M. Giovanni Prandini (DC).

Participations d'Etat : M. Luigi Granelli (DC).

Santé : M. Carlo Donat Cattin (DC).

Tourisme et spectacle : M. Franco Carraro (PSI).

Biens culturels : M. Carlo Vizzini (PSDI).

Environnement : M. Giorgio Ruffolo (PSI).

Fonction publique : M. Giorgio Santuz (DC).

Protection civile : M. Remo Gaspari (DC).

Recherche scientifique : M. Antonio Ruberti (PSI).

Rapports avec le Parlement : M. Sergio Mattarella (DC).

Affaires régionales : M. Aristide Gunnella (PRI).

Politiques communautaires : M. Antonio La Pergola (PSI-PSDI).

Zones urbaines : M. Carlo Tognoli (PSI).

Affaires spéciales : Mme Rosa Russo Jervolino (DC).

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Violente controverse à Bonn à propos de l'accueil d'opposants chiliens

BONN
de notre correspondant

De conseil des ministres en conseil des ministres, le sort de quatorze opposants chiliens passibles de la peine de mort dans les prisons du général Pinochet déchire le gouvernement du chancelier Helmut Kohl.

Jeudi 23 juillet, le chancelier a quitté ses ministres sur un « coup de gueule » : pas question qu'ils *perturbent ses vacances en déballant* sur la place publique leurs désaccords. Il a eu peu de succès : depuis qu'il est à Sankt-Gilgen, sur les bords du Wolfgangsee, en Autriche, l'affaire vire *au règlement de comptes*.

La ligne de faille passe toujours entre les mêmes, les libéraux (FDP) du ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, et les chrétiens-sociaux bavarois, la CSU de M. Franz Josef Strauss. Les premiers ne cessent de conforter leur assise électroale aux dépens de leurs alliés CDU-CSU en prenant des *positions en pointe sur le désarmement* et la défense des droits de l'homme. M. Strauss, de son exil de Munich, est décidé à les contrer.

Les quatorze Chiliens, dont deux femmes, sont, selon Santiago, des militants du MIR, le Mouvement de la gauche révolutionnaire, poursuivis pour meurtres, hold-up, attaques et attentats terroristes. Ils sont détenus depuis quatre à sept ans. Quatre ont été condamnés au peloton d'exécution par des cours militaires : Carlos Garcia Herrera (trente-quatre ans), accusé de plusieurs meurtres et tentatives de meurtres, Jorge Palma Donoso (trente-sept ans), Hugo Marchant Moya (trente et un ans) et Carlos Araneda Miranda, meurtriers présumés de l'*intendente* de Santiago, le général Urzua. L'appel contre leurs condamnations est actuellement examiné par la Cour suprême chilienne.

L'automne dernier, Bonn a été contacté par les défenseurs des quatorze et diverses organisations humanitaires, dont Amnesty International. En s'engageant à les accueillir, la RFA pourrait les sauver. La loi chilienne prévoit, en effet, depuis 1975 (au terme du décret 504 de la junte) que les condamnations à mort peuvent être commuées en bannissements à la condition qu'un pays d'accueil se présente.

Le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur, dirigé par M. Friedrich Zimmermann (CSU), se sont rapidement affrontés sur le dossier. Pour M. Zimmermann, la RFA, intraitable avec ses propres terroristes, ne saurait recevoir ceux du Chili et leur assurer la liberté, à quoi les ministres libéraux rétorquent que la dictature au Chili n'en fait pas un pays comme les autres. Un Etat sur qui pèse le soupçon de pratiquer la torture contre ses opposants n'est pas en mesure de soutenir les accusations qu'il profère.

Le ton montant, M. Kohl a défini la ligne gouvernementale à la fin juin : rien ne presse, aucun jugement contre les Chiliens n'est exécutoire et donc Bonn prendra son temps pour tenter de déterminer les crimes commis et la manière dont les aveux ont été obtenus.

Appeler la torture par son nom

FDP et CSU se sont opposés de plus belle frôlant la rupture lors du dernier conseil des ministres, M. Genscher criant à M. Zimmermann : *« Vous ne nous empêcherez pas de nommer torture ce qui s'appelle torture. »*

C'est alors que le ministre chrétien-démocrate du travail, M. Norbert Blüm, s'est manifesté de Santiago. Il s'était rendu au Chili, comme vice-président de la CDU du chancelier Kohl, pour le trentième anniversaire de la Démocratie chrétienne chilienne. Il en a profité pour enquêter et, pour lui, *« aucun doute, on torture au Chili, les quatorze « candidats de la mort » ont été toturés ».*

Il a dénoncé cet état de choses devant le général Pinochet qui l'a reçu pendant quarante minutes vendredi 24 juillet. Le dictateur a nié puis s'est étonné : *« Vous venez pourtant d'un pays qui, par le passé, s'est permis de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. »* M. Blüm lui a rétorqué : *« Je m'engage pour les droits de l'homme et la démocratie, précisément parce que je suis allemand. »* L'entrevue, racontée par la presse Springer, a valu un succès retentissant au *« plus petit des ministres »* (par la taille).

C'est *« scandaleux »*, a dit M. Strauss, qui estime que M. Blüm a *« frappé dans le dos »* le ministre de l'intérieur en le contredidant ouvertement au mépris des consignes données par le chancelier. Le ministre-président de Bavière a fait savoir qu'il ne laisserait pas l'*« affront »* sans riposte. Mardi il a convoqué à la chancellerie de Munich les cinq ministres CSU du gouvernement fédéral. Rien n'a filtré sur cette réunion.

Le chancelier Kohl a fait savoir d'Autriche qu'il n'entendait pas commenter ces derniers développements de l'affaire. Quoi qu'il arrive, son parti a trouvé, en M. Blüm, un homme capable de rivaliser avec l'opposition sur le terrain des droits de l'homme.

(Intérim.)

BULGARIE

M. Todor Jivkov propose une décentralisation du pouvoir

Sofia. – Le chef du parti et de l'Etat bulgares, M. Todor Jivkov, a plaidé mardi 28 juillet, à l'occasion d'un plénum du comité central du parti, en faveur d'une restructuration fondamentale du système politique et économique, sur la base d'une décentralisation du pouvoir politique et de l'autogestion économique.

M. Jivkov a présenté le « modèle bulgare » du socialisme dans un document d'une centaine de pages. Ce rapport critique les *« déformations »* dues à une centralisation *« jusqu'à l'absurde »* du pouvoir, qui ont privé les organes de l'Etat de la possibilité de prendre des décisions autonomes.

Le numéro un bulgare y déplore *« une ingérence du parti dans les décisions des organes de l'Etat »* et *« un pouvoir démesuré et incontrôlable »* de certains cadres et organes du parti.

La Constitution bulgare sera modifiée, a annoncé M. Jivkov. Les deux organes principaux de l'Etat, le Conseil d'Etat et le conseil des ministres, seront remplacés par *« un organe fondamentalement nouveau »* exerçant à la fois le pouvoir législatif et exécutif, et qui sera assisté dans son travail par des ministères.

Sur le plan économique, M. Jivkov a suggéré la création d'*« un organe national de coordination »* qui regrouperait les producteurs.

Le système électoral devrait également être modifié, afin que deux ou trois candidats puissent briguer un même siège.

Ce projet de restructuration, qui, selon des diplomates, a rencontré une certaine résistance auprès du bureau politique, sera soumis à la conférence nationale du PC bulgare, convoquée pour décembre 1987. – *(AFP, Reuter.)*

● **URSS : Les Tatars de Crimée décident de poursuivre leur mouvement.** – Plus de huit cents Tatars de Crimée ont décidé à l'unanimité, mardi 28 juillet, au cours d'une réunion dans un parc de Moscou, de poursuivre leur mouvement, entrepris il y a un mois dans la capitale soviétique. Les Tatars, qui demandent le droit de retourner vivre en Crimée (*le Monde* du 28 juillet), ont l'intention de demeurer à Moscou *«aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction»*. Leur premier objectif est d'être reçus par le secrétaire général du PC soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. La réunion a donné lieu à l'adoption d'un «Appel aux chefs d'Etat du monde». – *(AFP.)*

● **GRANDE-BRETAGNE : Antanas Gecas ne peut être extradé.** – Antanas Gecas, présumé criminel de guerre nazi, vivant en Ecosse (*le Monde* du 24 juillet), ne pourra pas être extradé en Israël ou en URSS, a indiqué, mardi 28 juillet, un porte-parole du ministère de l'intérieur. Le ministère a cependant indiqué qu'il allait mener une enquête pour savoir dans quelles conditions M. Gecas avait obtenu la nationalité britannique en 1956. S'il était prouvé *qu'il l'avait obtenue sur la* base de faux, elle pourrait lui être retirée et il risquerait alors l'expulsion. Par ailleurs, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a déclaré, lundi 27 juillet, qu'Israël ne permettrait pas qu'Antanas Gecas échappe à la justice. – *(AFP.)*

ESPAGNE : le terrorisme et la coopération policière avec la France

Dissensions gouvernementales sur la façon de mener la lutte

MADRID
de notre correspondant

Quelles sont les limites de la lutte contre le terrorisme ? Le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, a éprouvé, mardi 28 juillet, le besoin de réaffirmer que son gouvernement était *« engagé à fond dans la défense de l'Etat de droit »*. Comme si, dans la démocratie espagnole, *cela n'allait* pas de soi. Le chef de l'exécutif a cependant apporté une nuance : l'Etat de droit, a-t-il dit depuis les Baléares, a une limite : *« les terroristes qui assassinent et attentent à la démocratie et à la liberté »*. Cela équivaut à un *« respaldo »*, un soutien sans équivoque à son ministre de l'intérieur, M. Jose Barrionuevo. Ce dernier a récemment fait de nombreuses déclarations demandant au Parlement, à la presse et aux juges de surveiller leurs propos, ce qui lui a valu de virulentes attaques dans les journaux madrilènes.

Au nom de la lutte antiterroriste, après l'attentat sanglant de Barcelone (vingt morts) perpétré le 19 juin par l'ETA militaire, le ministre de l'intérieur avait réclamé plus de *« compréhension »* à l'égard des forces de l'ordre et un plus grand silence *« volontaire »* de la presse, tant sur les actions terroristes que sur les éventuelles *« bavures »* de la police dans la lutte antiterroriste. M. Gonzalez a enfoncé un peu plus le clou mardi en estimant *« peu sain »* la façon dont certains journaux ont rendu compte de la mort d'une terroriste de l'ETA militaire, tuée par la garde civile dans un affrontement lors du démantèlement du commando Donosti de l'ETA. Selon deux quotidiens madrilènes dont *El Pais*, la jeune femme aurait *été achevée d'une balle dans la* nuque.

Récemment, le « gouvernement des juges », le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ), avait *protesté énergiquement auprès de* M. Gonzalez à la suite des déclarations du ministre de l'intérieur, selon lequel certains juges du Pays basque seraient trop laxistes à l'égard du terrorisme. Une nouvelle fois, à l'occasion de l'arrestation du commando Donosti de l'ETA militaire, le délégué du gouvernement central pour la province basque du Guipuzcoa, a ouvertement critiqué un juge, M. Juan Piqueras, qui s'était présenté dans les locaux policiers pour s'assurer du respect des droits des personnes arrêtées, l'accusant de freiner l'action policière et donc de faciliter la fuite d'autres membres de l'ETA. Le Conseil général du pouvoir judiciaire a estimé, pour sa part, *« exemplaire »* l'attitude du juge.

Le Parti socialiste, qui a, récemment, fait échouer une demande de débat sur le terrorisme aux Cortès, a proposé mardi, en solitaire, une sorte de « sainte alliance » contre le terrorisme, en demandant l'appui inconditionnel de tous les partis politiques et de toute la société. Tout en se défendant d'appeler à l'autocensure, le PSOE demande aux organes de presse de *« chercher une position homogène* [face au terrorisme] *pour éviter que des informations basées sur de simples spéculations ne constituent des attaques, non plus contre le gouvernement, mais contre la stabilité démocratique même de l'Etat »*. Le message est on ne peut plus clair.

(Intérim.)

« Des actions concrètes » contre Iparretarrak

Le ministre espagnol de l'intérieur, M. José Barrionuevo, et le secrétaire d'Etat à la sécurité, M. Rafael Vera, ont rencontré, le mardi 28 juillet à Paris, pendant plusieurs heures, leurs collègues français, MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud. Au centre des entretiens : la coopération bilatérale dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue. M. Barrionuevo a déclaré à la presse que *« des opérations conjointes pourraient être menées de part et d'autre de la frontière (...), notamment dans les jours et les semaines à venir »*.

Ces *« actions concrètes »* visent essentiellement le groupe séparatiste basque dissous Iparretarrak à propos duquel Madrid a *« échangé des informations avec les autorités françaises »*.

M. Barrionuevo a qualifié de *« crime lamentable »* l'assassinat à Hendaye du réfugié basque espagnol, Juan Carlo Garcia Goenada, le 24 juillet. Il a mis en doute la revendication par le GAL – *« groupe criminel qui doit être poursuivi »* – de ce crime, revendication qui ne vise, selon le ministre, qu'à *« contrecarrer la politique de réinsertion que mène le gouvernement espagnol en faveur des anciens membres d'organisations terroristes n'ayant commis aucun délit de sang »*.

« La victime est une personne qui effectuait des démarches auprès du consulat d'Espagne à Hendaye afin de régulariser sa situation », a précisé M. Barrionuevo. Douze autres ressortissants espagnols ont émis le même désir et négocient actuellement leur retour.

Un bilan satisfaisant

Craignant les représailles de l'organisation séparatiste ETA, *« certaines personnes veulent aujourd'hui se faire expulser de France afin que les groupes terroristes basques ne sachent pas qu'ils sont d'accord avec la politique de réinsertion »*, a ajouté le ministre espagnol de l'intérieur.

Madrid a également transmis à Paris des informations concernant Laura Alamar Porta actuellement écrouée à la prison de Pau pour extorsion de fonds. M. Barrionuevo l'a qualifiée de *« délinquante de droit commun »* et n'a pas voulu se prononcer sur le rapprochement fait par la presse entre Laura Alamar et la « tueuse blonde » du GAL. Il s'est contenté de déplorer la *« confusion »* dans les informations publiées.

Le bilan de la coopération bilatérale est *« satisfaisant »*, a déclaré le ministre, qui a exprimé la *« reconnaissance du gouvernement, et bien sûr du peuple espagnol »*.

I. P.

● **Nouvelles expulsions au Pays basque.** – Un Basque espagnol réfugié en France, M. Jésus Larondo-Osta, vingt-neuf ans, a été expulsé mercredi matin 29 juillet et remis aux autorités espagnoles. M. Jésus Larondo-Osta, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt en date du 20 juin dernier, avait été interpellé récemment par la gendarmerie à Armendarits (Pyrénées-Atlantiques).

Depuis un peu plus d'un an, soixante et onze Basques espagnols soupçonnés d'appartenir au mouvement séparatiste ETA ont été ainsi expulsés de France.

Proche-Orient

La crise franco-iranienne et la guerre du Golfe

Le groupe aéronaval de la Méditerranée a reçu l'ordre d'appareiller

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a donné instruction au groupe aéronaval de l'espace de Méditerranée *« d'appareiller pour une mission de protection de nos intérêts en Méditerranée et dans l'océan Indien »*, a indiqué mercredi 29 juillet, un communiqué officiel.

Le communiqué indique que cet ordre a été donné *« à l'issue de l'entretien qui a eu lieu dans la matinée à l'Elysée entre le président de la République et le premier ministre »*.

Le porte-avions « Clemenceau » a reçu ordre de naviguer à 13 nœuds, c'est-à-dire à une faible vitesse pour cette classe de bâtiment. Cette vitesse sera maintenue jusqu'à Port Saïd, à l'entrée du canal de Suez, pour être portée ensuite à 17 nœuds jusqu'à Djibouti, puis la mer d'Oman.

M. Jacques Chirac a reçu mardi après-midi 28 juillet, la plupart des ministres qui font partie du conseil de sécurité intérieur. A la sortie de Matignon, le ministre français de la défense, M. André Giraud, a affirmé qu'il n'était pas question de faire appareiller, pour le moment, le groupe aéronaval de la Méditerranée, tandis que son collègue des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, déclarait que la situation entre l'Iran et la France, onze jours après la rupture des relations diplomatiques, n'avait pas changé sur le fond malgré l'accord intervenu pour que leurs intérêts respectifs soient représentés par le Pakistan et par l'Italie. L'affaire Gordji demeure toujours au cœur du conflit entre Paris et Téhéran.

L'arrivée à Paris de M. Tarek Aziz, vice-premier ministre irakien et ministre des affaires étrangères, pour transmettre *« les remerciements du président Saddam Hussein au président François Mitterrand et à M. Chirac pour le rôle joué par la France dans l'adoption de la résolution 598 du Conseil de sécurité »*, ne contribuera pas à apaiser le climat conflictuel entre Téhéran et Paris. Venant de New-York et de Washington, où il s'était entretenu avec M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, et M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, le chef de la diplomatie de Bagdad a réclamé, à la suite d'un entretien de trois quarts d'heure avec M. Chirac, la convocation d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité pour adopter des sanctions contre l'Iran.

« Aux yeux des Irakiens, a déclaré M. François Bujon de L'Estang, conseiller diplomatique du premier ministre, *l'Iran a déjà refusé officiellement la résolution du Conseil de sécurité, bien que ce rejet ne soit pas officiel, mais soit le résultat d'une attitude négative. L'Irak souhaite donc que le Conseil de sécurité prenne, comme il avait été envisagé, une deuxième résolution imposant des sanctions contre celui des belligérants qui n'accepte pas l'accord de cessez-le-feu. »* Les menaces de sanctions n'effraient guère l'imam Khomeiny, qui, se prononçant mardi pour la première fois sur la résolution du Conseil de sécurité, a rejeté toute idée de paix avec le président Saddam Hussein. *« Saddam*, a-t-il précisé, *est un loup blessé, il exige la paix parce qu'il est affaibli. Qui pourrait dans ces conditions renoncer à combattre un ennemi aussi affaibli, lui donnant ainsi l'occasion de se renforcer et de nous attaquer à nouveau. »* S'adressant au cours d'un discours-fleuve diffusé par Radio-Téhéran aux 150 000 Iraniens qui effectuent cette année le pèlerinage à La Mecque, il a affirmé : *« Notre cri, c'est celui d'une nation qui ne peut plus supporter les agressions de l'Ouest et de l'Est sous l'égide des Etats-Unis, une nation qui refuse que sa richesse soit pillée... Si Khomeiny reste seul, il continuera dans sa lutte contre l'hérésie et l'oppression (...) empêchant les oppresseurs de dormir. J'offre mon sang, mon âme sans valeur, je suis prêt à mourir en martyr. L'Islam mettra à genoux les superpuissances »*.

« Pas question du « Clemenceau » dans le Golfe »

L'imam a appelé les musulmans du monde *« à briser la mâchoire des Etats-Unis »* aux côtés de l'Iran, pour réagir à l'intervention américaine dans le Golfe, soulignant que son pays pour sa part était prêt à *« des sacrifices économiques et à des opérations militaires »*. *« Il vaut mieux*, a-t-il conclu, *que Reagan, qui a perdu la raison, ne traverse pas la voie minée de la politique du Golfe dans laquelle il a déjà été humilié aux yeux du monde, qu'il n'enfourche pas un cheval qui l'a souvent désarçonné. »*

Les Etats-Unis sont cependant déterminés à poursuivre la protection des pétroliers koweïtiens. Mardi, un porte-parole du Pentagone a annoncé que le *Bredgeton*, bien qu'endommagé par une mine vendredi dernier dans le Golfe, va pouvoir repartir, chargé aux deux tiers de pétrole brut koweïtien dans les tout prochains jours.

Depuis le mardi 28 juillet, en fin d'après-midi, le groupe aéronaval de la Méditerranée, autour du porte-avions *Clemenceau* a été placé aux ordres du chef de l'Etat et du premier ministre pour un appareillage de Toulon en direction de la mer d'Oman, selon la directive gouvernementale qui lui sera donnée. Les pleins de vivres, de carburant, d'eau et de munitions ont été faits, comme la consigne en avait été diffusée (*le Monde* du 23 juillet) en vue d'un départ éventuel à partir du mercredi soir 29 juillet au plus tôt. Le groupe comprend, outre le *Clemenceau*, les deux frégates lance-missiles *Duquesne* et *Suffren* et le ravitailleur la *Meuse*.

Après une traversée par le canal de Suez, qui durerait treize jours et une escale à Djibouti, le groupe aéronaval pourrait stationner en mer d'Oman, c'est-à-dire devant le détroit d'Ormuz qui marque l'entrée du Golfe, où le *Clemenceau* ne doit pas croiser. Le porte-avions français adopterait, dans ces conditions, le même comportement que le porte-avions américain *Constellation*, déjà présent dans la zone, qui n'a pas prévu de pénétrer dans le Golfe.

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a expliqué, mardi après-midi, que, s'il n'était pas question d'envoyer le *Clemenceau* dans le Golfe, la *« posture »* des autres bâtiments de la marine nationale ne sera pas précisée dans la mesure où il n'est pas question d'annoncer à l'avance ce que la France a décidé de faire.

On sait néanmoins que deux avisos escorteurs, le *Victor-Schoelcher* et le *Protet*, sont actuellement présents dans le Golfe. Ces deux bâtiments sont sous le commandement du contre-amiral Jacques Lanxade, qui commande la flotte française de l'océan Indien à bord de son navire la *Marne*. Ces deux avisos escorteurs protègent à distance les évolutions des deux bateaux marchands français en provenance de l'Arabie saoudite. Le premier, le méthanier *Floréa*, vient de sortir du Golfe, sans incident à ce jour, et le second, le pétrolier *Athos*, devrait le quitter ce mercredi 29 juillet. L'attitude du *Victor-Schoelcher* et du *Protet* consiste à accompagner et à assister, le cas échéant, les deux navires français sans leur donner des ordres de route ou de vitesse comme ce serait le cas si le gouvernement décidait de pratiquer l'escorte navale.

M. Fabius : « Ne pas négocier »

L'ancien premier ministre socialiste, M. Laurent Fabius, a prôné mardi 28 juillet sur TF1 *« la plus grande fermeté »* envers l'Iran, formulant de vives accusations à l'égard des dirigeants de ce pays : *« Ce sont des gens qui ne respectent rien, rien du tout, et en tout cas pas le droit international. Donc il faut que la France montre qu'elle est une puissance forte. »*

M. Fabius a approuvé l'attitude du gouvernement et sa décision de placer le groupe aéronaval de Toulon en état d'alerte.

Evoquant la question des otages, il a indiqué qu'il en était arrivé à la conclusion qu' *« il ne faut en aucun cas négocier »* : *« C'est plus facile à dire qu'à faire, parce que ça veut dire évidemment, du point de vue des familles et des conséquences, des choses qui peuvent être redoutables »*, a-t-il ajouté. *« Mais j'estime que, pour un pays comme la France, qui a deux millions de ressortissants à l'étranger, si on commence à négocier non seulement on cède au chantage et on a peu de chances de récupérer les nôtres, mais, si on les récupère, le lendemain même ou une semaine après, les Iraniens peuvent reprendre des otages. »*

M. Le Pen : « capitulation »

M. Jean-Marie Le Pen : président du Front national, a déclaré mardi 28 juillet à Bayonne à propos de « l'affaire Gordji » : *« L'attitude de la France est équivoque, on ne peut avoir deux langages, et il faut que la France soit ferme. »* *« Mais je m'aperçois que l'on va évoluer, derrière un rideau de rodomontades, vers une capitulation de fait »*. *« Ces procédés disqualifient notre pays »*, a ajouté M. Le Pen.

Le ministre iranien des affaires étrangères menace le Koweït de représailles

GENÈVE
de notre correspondante

Accompagné d'une impressionnante escorte, le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Abkar Velayati, au cours d'une conférence de presse mardi 28 juillet au Palais des nations — prononcée d'une voix monocorde — s'en est pris avec violence aux pays qui apportent leur soutien à l'Irak. Sa cible principale a été le Koweït. *« Dans le passé, nous avons fait preuve de patience, mais nous ne le ferons plus à l'avenir »*, a-t-il précisé, et l'Iran est prêt *« à faire la guerre »* en commençant par exercer des représailles sur le Koweït.

« Le Koweït, a-t-il dit, *met tout en œuvre pour aider l'Irak dans tous les domaines : la vente de pétrole et les transports d'armes par les ports koweïtiens et l'utilisation de son espace aérien pour les bombardiers irakiens, ce qui leur permet de perpétrer des attaques contre la navigation iranienne. »*

Interrogé sur une éventuelle attaque des navires américains qui escortent les pétroliers koweïtiens, le ministre a dit : *« Nous défendrons nos intérêts dans le Golfe là où ils sont menacés, et quand il s'agit de nous défendre, nous ne faisons aucune restriction. »*

En revanche, a ajouté M. Velayati, si Bagdad cesse d'attaquer les pétroliers, la circulation dans le Golfe ne sera pas entravée par l'Iran. D'ailleurs, a-t-il précisé, la victoire contre l'Irak paraît *« imminente »*.

Le cas Vahid Gordji

Quant à la France, elle est la première et l'unique responsable de la crise avec Téhéran car elle a *« violé la convention de Vienne sur l'immunité diplomatique »*. Le ministre iranien a répété que *« Vahid Gordji est titulaire d'un passeport de service et est donc couvert par l'article 37 de la convention de Vienne »*.

« Nous avons informé les autorités françaises de ce fait et nous sommes prêts à entrer dans un débat légal et politique à ce propos, mais nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet », a-t-il dit.

Quand on lui a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas là d'un passeport diplomatique, M. Velayati a rétorqué que Vahid Gordji était chargé d'affaires *« consulaires »*.

Les diplomates français à Téhéran auront le même traitement que celui que le gouvernement français accordera aux diplomates iraniens à Paris, a affirmé d'autre part M. Velayati. Ce sont les autorités françaises qui sont à l'origine du problème. Il leur appartient donc de décider. Malgré tout, a-t-il ajouté, et en dépit de l'aggravation de la situation, l'Iran n'a pas l'intention d'attaquer militairement la France.

M. Velayati a paru moins violent que de coutume en ce qui concerne les Etats-Unis à qui il reproche cependant d'être en contradiction avec la récente résolution du conseil de sécurité étant donné le déploiement de la flotte américaine dans le Golfe.

Expliquant le rejet par son pays de cette résolution qui comporte, à ses yeux, *« certains éléments positifs »*, M. Velayati a dit : *« Si le Conseil de sécurité avait rempli ses obligations quand l'Irak a occupé notre pays, en demandant le retrait des forces au lieu de parler de cessez-le-feu, la situation aurait peut-être été différente. »* A ce propos, il a distribué des bons points à la République fédérale d'Allemagne qui a été le premier pays occidental à admettre que la responsabilité de l'agression incombait à l'Irak, ainsi qu'à l'Union soviétique qui *« cherche à rétablir le calme dans la région »*.

Pour ce qui est de l'annulation de son entrevue prévue à Genève le samedi 25 juillet avec M. Perez de Cuellar, elle serait due à un malentendu dont la responsabilité incombe à New-York mais le secrétaire général de l'ONU sera toujours *« le bienvenu à Téhéran »*.

Lors de la réunion de la conférence du désarmement qui se tient également au Palais des nations, le ministre iranien des affaires étrangères a violemment attaqué le Conseil de sécurité qui, à son sens, n'a pas été capable de faire respecter la convention sur les armes chimiques et qui n'a pas dénoncé le martyre de la ville de Sardasht, victime d'un bombardement par ces armes meurtrières.

ISABELLE VICHNIAC.

Article 37 ou 38 de la Convention de Vienne

Le cas de M. Gordji ne relève pas de l'article 37 de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, mais de l'article 38, qui ne lui confère pas d'immunité diplomatique, a indiqué le Quai d'Orsay.

Selon le porte-parole du ministère, si l'article 37 prévoit bien que les membres du personnel administratif, technique et de service sont couverts par l'immunité diplomatique pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, l'article 38, alinéa 2, stipule que ces dispositions ne s'appliquent pas à ceux qui ont leur résidence permanente dans l'Etat accréditaire — ce qui est le cas de M. Gordji.

« Les autres membres du personnel de la mission et les domestiques privés qui sont ressortissants de l'Etat accréditaire ou qui y ont leur résidence permanente, précise ce texte, *ne bénéficient des privilèges et immunités que dans la mesure où cet Etat les leur reconnaît. »*

« Toutefois, ajoute le texte, *l'Etat accréditaire doit exercer sa juridiction sur ces personnes de façon à ne pas entraver d'une manière excessive l'accomplissement des fonctions de la mission. »*

M. Gordji, souligne-t-on au Quai d'Orsay, a bien sa résidence permanente en France.

Quant au passeport de service dont dispose M. Gordji, précise-t-on, il s'agit d'un titre de voyage émis par le gouvernement iranien et non de la définition d'un statut. Ce qui lui donne un statut, c'est d'être présenté par le gouvernement iranien comme faisant partie du personnel administratif ou technique de l'ambassade. Il est à ce titre justiciable de l'article 38, alinéa 2, de la convention de Vienne, et non pas, comme l'affirme M. Velayati, de l'article 37.

LIBAN : des camps sous contrôle du mouvement chiite Amal

La grande peur des Palestiniens de la région de Tyr

TYR
correspondance

La peur a vidé de leurs hommes les camps de réfugiés palestiniens sous contrôle du mouvement chiite Amal dans la région de Tyr, au Liban de Sud. Seules, les femmes sont restées, bravant avec ténacité l'oppression et les humiliations quotidiennes, qui visent à provoquer l'exode des quarante mille Palestiniens établis depuis bientôt quarante ans dans la région. Elles parlent à la dérobée lors d'une visite guidée organisée par le ministre libanais de l'information à l'intention des journalistes, dûment encadrés par des responsables et des miliciens d'Amal, dans les deux camps de Bass et de Bourj-Chemali. Elles racontent la crainte des hommes et leur départ pour Saïda, plus au nord, qui échappe au contrôle du mouvement chiite, les nuits d'angoisse, lorsque les miliciens tapent aux portes et font mine d'égorger les enfants pour effrayer les mères et les pousser à partir.

Le calme règne en apparence dans le camp de Bass (six mille habitants), qui longe la mer à l'entrée de Tyr. Mais les rues écrasées de soleil sont presque vides, et presque tous les magasins fermés. Encadrés par des miliciens en armes, quelques hommes d'un certain âge sont autorisés à rencontrer les journalistes. Ils insistent sur les *« relations excellentes »* qui prévalent entre Amal et le peuple palestinien, *« en dépit de certains incidents »*, ajoutent-ils avec gêne. La nature de ces incidents ? *« Des enlèvements, des assassinats »*, avouent-ils, avant de préciser que 70 % des jeunes hommes du camp *« sont partis par peur »*.

Deux habitants du camp, dont un instituteur, ont été enlevés en pleine nuit à leur domicile par des hommes en armes, les 14 et 15 juillet, et leurs corps criblés de balles ont été retrouvés le lendemain, indique la police. Mais les assassinats sont beaucoup plus nombreux, et un corps est transporté toutes les nuits à la morgue de l'hôpital du camp, souffle un infirmier de l'établissement.

Les confidences des femmes se font dans l'embrasure d'une porte ou derrière les volets mi-clos d'une fenêtre, lorsque les journalistes échappent pour quelques minutes à leur escorte de miliciens. *« Nos hommes sont tous partis pour Saïda »*, raconte l'une d'entre elles sur le pas de sa porte. *« La nuit, « ils » tapent aux portes, mettent leurs poignards sur les gorges de nos enfants et nous disent qu'ils les égorgeront si nous ne partons pas »*, ajoute-t-elle avant de se taire à l'approche d'un milicien d'Amal.

« Les magasins dont les propriétaires refusent de quitter le camp sont dynamités la nuit », murmure une autre. Les vols se produisent également en série dans ce camp, où les miliciens chiites ont toute liberté de mouvement. *« Je n'ai plus de réfrigérateur*, s'excuse un épicier devant les journalistes qui demandent des boissons fraiches, *« ils » me l'ont volé il y a deux nuits. »*

« Mon mari a été abattu là... »

— Plus au nord, le camp de Qasmiyeh (cinq mille habitants) ressemble à un village miniature avec ses maisonnettes qui s'étagent sur une colline. Ses ruelles en pente sont également vides, et, sur le pas de leurs portes, seuls des femmes et des enfants regardent avec curiosité les journalistes passer.

« Les hommes sont aux champs », affirme un responsable d'Amal qui encadre les journalistes. Les habitants de Qasmiyeh — *à l'origine des nomades de la région de Safad* — sont pour la plupart des ouvriers agricoles journaliers dans les riches vergers et bananiers de la région.

Mohammad, un ouvrier agricole d'une cinquantaine d'années au visage tanné par le soleil, est autorisé à rencontrer la presse. Il affirme qu'il n'y a *« aucun problème avec le mouvement Amal »* et que les relations entre les deux peuples sont au beau fixe. *« Dis-leur qu'il y a eu lundi un match de football entre le camp et le village* (chiite) *d'à-côté »*, intervient un milicien. Oui, il y a eu en effet un match, opine Mohammad, mais il n'y a malheureusement pas assisté parce qu'il était arrêté par Amal. *« Mais j'ai été extrêmement bien traité*, s'empresse-t-il d'ajouter. *On m'a arrêté parce que de mauvaises gens ont raconté que j'avais une mitraillette chez moi. Bien sûr, le mouvement a compris qu'il s'agissait d'un mensonge. »* La durée de son arrestation ? *« Vingt jours, mais j'ai été tout ce qu'il y a de mieux traité »*, réitère-t-il.

Là encore, seules les femmes parlent, après avoir déjoué la surveillance. *« Mes six garçons sont partis pour Saïda depuis deux ou trois semaines*, affirme une mère de famille quinquagénaire. *J'ai trop peur pour leur vie. »* L'une d'entre elles, en habit de deuil, intervient, les yeux gonflés à force d'avoir pleuré : *« Mon mari a été tiré de la maison en pleine nuit par les miliciens, il y a deux mois, et abattu là, dans les vergers qui font face au camp. Je ne peux même pas en parler. »*

« A cette période, chuchote une autre, *« ils » ont arrêté presque tous les hommes du camp, et nous n'avons pas une seule arme dans le camp pour nous défendre. »* *« Les miliciens contrôlent l'accès au camp, et nous refoulent après nous avoir fait subir les pires humiliations lorsque nous sortons nous approvisionner*, raconte une jeune fille, à bout de nerfs. *C'est une vie de chien que nous menons ici. »*

Seuls les dix-sept mille habitants du camp voisin de Rachidiyeh — qu'il est interdit de visiter — ont choisi d'échapper à l'emprise du mouvement chiite, mais leur sort n'en est pas meilleur : assiégés depuis le mois de septembre 1986, ils ont failli mourir d'inanition avant que le blocus alimentaire de leur camp ne soit levé en février dernier.

SYRIE

Réaction mesurée de Damas après la destruction d'un MIG par l'Irak

Damas. — La Syrie a fait preuve de réserve, mardi 28 juillet, après la perte d'un de ses appareils militaires, abattu par l'Irak au-dessus de son territoire, se bornant à qualifier l'incident d'*« injustifiable »* et à demander à Bagdad des *« explications »*.

Aucun commentaire officiel n'a suivi la confirmation, par un porte-parole militaire syrien, de la destruction d'un MIG-21. Ce mutisme est interprété dans la capitale syrienne comme un désir de Damas de minimiser un incident qui apparaît cependant comme le plus grave depuis le début en 1980 de la guerre entre l'Irak et l'Iran, pays soutenu par la Syrie.

Le porte-parole a indiqué, après l'annonce par l'Irak de la destruction du MIG syrien dans un secteur proche de la frontière, à environ 330 kilomètres au nord-est de Bagdad, que le pilote *« s'était égaré après avoir décollé pour une mission d'entraînement »*.

Bagdag a affirmé que le pilote était *« sain et sauf »* et qu'il serait remis, après enquête, à la Syrie par le biais de la Ligue arabe, que l'Irak a saisie à la suite de cet incident. L'Irak accuse la Syrie d'être coutumière des violations de son espace aérien. — *(AFP.)*

Amériques

HAITI

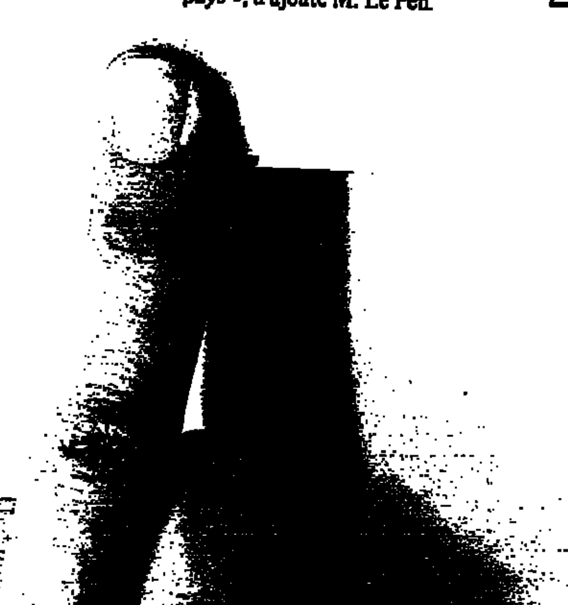
Nouvelles manifestations à Port-au-Prince

Les manifestations ont repris, mardi 28 juillet, dans plusieurs villes d'Haïti, à la suite du massacre de paysans commis la semaine dernière à Jean-Rabel, dans le nord-ouest de l'île. Dans la capitale, les forces de l'ordre ont dispersé avec des grenades lacrymogènes, lancées à partir de camions, un défilé de deux mille lycéens et étudiants réclamant la démission du Conseil national de gouvernement (CNG). Un jeune homme a été grièvement blessé par balles. Un groupe de journalistes a essuyé le feu d'une rafale d'armes automatiques.

Les manifestants accusaient l'armée d'être de connivence avec les « tontons macoutes », la milice privée de la dictature duvaliériste. Selon des témoignages, d'anciens tontons macoutes auraient participé, aux côtés de propriétaires terriens, au massacre de Jean-Rabel. Sur place, une commission d'enquête composée de trois officiers supérieurs a été formée, et une délégation de la commission Justice et Paix de la Conférence épiscopale haïtienne s'est rendue sur les lieux.

Toujours à Port-au-Prince, cent vingt religieux haïtiens et étrangers avaient défilé lundi après-midi sans incident pour exprimer leur *« solidarité »* avec la lutte du peuple haïtien pour la liberté. Les religieux, vêtus de robes blanches, ont dénoncé les *« manœuvres »* qui tentent de faire croire que l'équipe de laïcs, travaillant avec les paysans agressés à Jean-Rabel, sont des *« communistes »*.

A Paris, le Parti socialiste a adressé un télégramme au général Namphy, le président du CNG, pour lui exprimer sa *« vive inquiétude »* pour le sort de plusieurs personnalités haïtiennes de l'opposition. Des rumeurs concernant la prochaine arrestation et l'envoi en exil de trois dirigeants de l'opposition, MM. Serge Gilles, Jean-Claude Bajeux et Victor Benoit, circulent depuis plusieurs jours à Port-au-Prince. — *(AFP, Reuter.)*

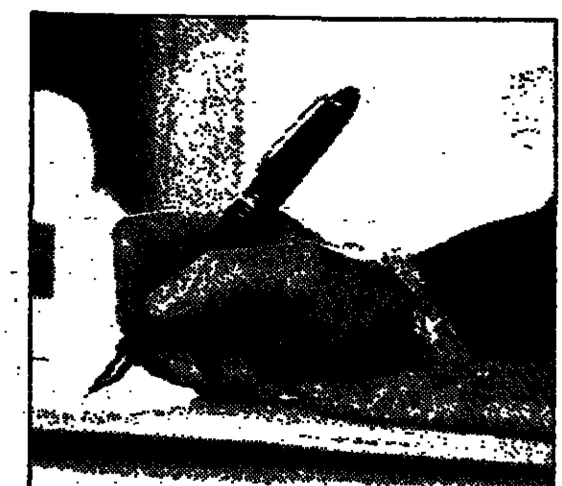
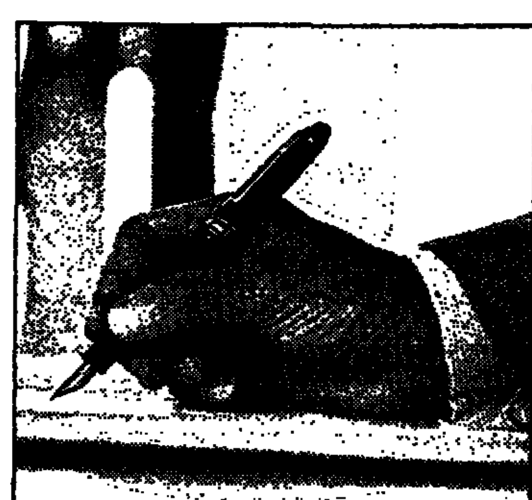


••• Le Monde ● Jeudi 30 juillet 1987 5

des affaires étrangères

Amériques

Alice.

L'Europe vient de faire un grand pas.

29 juillet 1987 : Margaret Thatcher et François Mitterrand ratifient le traité signé il y a un an entre la France et la Grande-Bretagne pour la construction de la liaison fixe trans-Manche.

Désormais, avec Eurotunnel, rien ne sera jamais plus comme avant. Eurotunnel ouvre la voie à la liaison T.G.V. du Nord de l'Europe. Dès 1993, 30 millions de passagers et 15 millions de tonnes de fret emprunteront le tunnel pour traverser la Manche en 35 minutes. Tous les jours, toutes les nuits, toute l'année et par tous les temps.

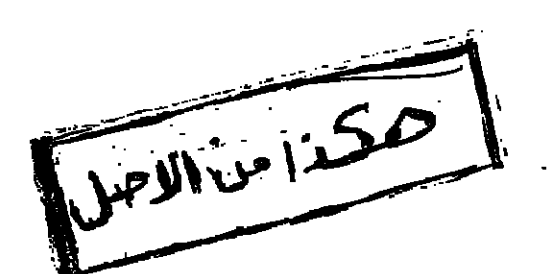
Entreprise franco-britannique créée dans l'esprit de l'Europe sans frontières de 1992, Eurotunnel offre des perspectives de rentabilité suffisamment prometteuses pour autoriser un financement privé sans participation budgétaire des États.

Le public aura bientôt l'opportunité d'investir dans Eurotunnel et de participer directement, à travers la création de cette grande entreprise, à la construction de l'Europe.

Pour en savoir plus sur Eurotunnel, interrogez votre Minitel en tapant 3615 code EUROTUNNEL. Ou écrivez à Eurotunnel Information, Tour Franklin, Puteaux, Cedex 11 - 92081 Paris-La Défense.



EUROTUNNEL. UN PAS DE GÉANT.



Diplomatie

L'acceptation officielle par Washington de l'option « double zéro globale » devrait ouvrir la voie à un sommet Reagan-Gorbatchev à la fin de l'année

Washington a officiellement pris acte, mardi 28 juillet, du ralliement de Moscou à l'option *« double zéro globale »* (destruction de tous missiles d'une portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres, en Asie comme en Europe) et a donné son accord à cette dernière proposition de M. Gorbatchev.

Il a été, par ailleurs, annoncé que les chefs des diplomaties de deux grandes puissances, MM. Shultz et Chevardnadze,se rencontreront à la mi-septembre aux Etats-Unis, avant la session de l'assemblée générale des Nations unies.

Cette rencontre Shultz-Chevardnadze avait d'abord été envisagée pour la mi-juillet, puis ajournée à la demande de Moscou. Le retard est donc de deux mois, mais il ne devrait pas affecter le calendrier ultérieur, y compris l'éventuelle visite de M. Gorbatchev à Washington, puisque les négociations de désarmement ont sérieusement progressé dans l'intervalle, surtout ces derniers jours. Un tel sommet, accompagnant la signature à la fin de l'année d'un traité éliminant les euromissiles,est désormais une perspective non plus seulement crédible, mais probable.

Les termes par lesquels la Maison Blanche a accepté, mardi, l'option *« double zéro global »* confirment, en effet, qu'un nouveau désaccord avec Moscou a été surmonté à cette occasion. Jusqu'à maintenant, les Américains se réservaient la possibilité de convertir une partie des missiles éliminés du théâtre européen dans le cadre d'un accord de désarmement en armes à plus courte portée ou d'un autre type. Par exemple, les missiles de croisière basés à terre seraient installés à bord de navires de surface, ou encore les Pershing-2 à portée intermédiaire (1 600 km) seraient transformés en Pershing-1 à portée plus courte (700 km environ) basés aux Etats-Unis. Les Soviétiques contestaient vivement cette prétention, ajoutant qu'ils pourraient eux aussi reconvertir leurs SS-20. Mais vers le haut de gamme cette fois, en y ajoutant un étage et en en faisant des engins intercontinentaux SS-16, visant les Etats-Unis.

Ces querelles sont maintenant sans objet, le président Reagan ayant expressément annoncé que les missiles tombant sous le coup de la double option zéro seront *« détruits »* et non reconvertis. Dans la mesure où l'installation en mer est elle aussi exclue, la concession américaine va un peu au-delà de ce qui était devenu nécessaire après l'acceptation par M. Gorbatchev d'une liquidation de ces systèmes d'armes à l'échelle planétaire, sans arsenal résiduel en Sibérie ou sur le continent américain. Le traité ne devrait porter, en effet, que sur les missiles basés à terre, à l'exclusion des engins aériens ou marins.

Dans ces conditions, deux obstacles seulement restent à surmonter, un petit et un gros.

– Le petit est celui du calendrier des réductions. Arguant du fait que l'URSS dispose aujourd'hui d'une forte supériorité en matière de missiles intermédiaires (près de 1 300 ogives contre un peu plus de 300 pour les Américains), Washington dit à Moscou : *« Messieurs les Soviétiques, réduisez les premiers. »* Ce n'est que lorsque l'égalité aura été établie que les Etats-Unis, toujours selon cette thèse, commenceront à éliminer leurs Pershing et missiles de croisière. Comme le démantèlement total s'étalera vraisemblablement sur cinq ans, cela signifierait que, pendant une période qui pourrait aller jusqu'à deux ou trois ans, l'URSS serait seule à procéder à des réductions. Une perspective jugée inacceptable par Moscou, qui dit : *« A la rigueur, enlevez une arme pendant que nous en enlèverons trois, mais vous devez commencer en même temps que nous. »* Ce désaccord devrait être assez aisément surmonté.

Les Pershing-1A reconvertis en vecteurs classiques ?

Le plus gros obstacle est évidemment celui des Pershing-1A appartenant à l'armée de l'air ouest-allemande, mais dont les ogives nucléaires sont sous le contrôle des Etats-Unis. Le porte-parole de M. Reagan redit mardi que ces armes *« ne font pas partie de la négociation* (avec Moscou), *n'en ont jamais fait partie et n'en feront pas partie »*.

Une manière de redire que les Pershing-1A ne sont *« pas négociables »*, mais ni plus ni moins que cela. Autrement dit, le jour où cet obstacle sera levé – et il faudra bien qu'il le soit un jour – cela ne se produira pas à la table des négociations de Genève, mais par quelque geste unilatéral. Jusqu'à présent, Allemands et Américains se sont renvoyés la balle à ce sujet. Les seconds, qui en ont déjà bien assez fait ce printemps pour amener le chancelier Kohl à se rallier à la double option zéro, ne veulent plus avoir l'air de faire pression sur Bonn. Les Allemands préféreraient que l'initiative vienne de Washington et avoir ainsi à se sacrifier une fois de plus sur l'autel de la solidarité atlantique.

Une solution envisagée par certains experts pourrait être de procéder à la modernisation des Pershing 1-A tout en les reconvertissant en vecteurs conventionnels. Le général Rogers, qui vient de céder ses fonctions à la tête de l'OTAN, avait préconisé une capacité de frappe classique en profondeur sur les arrières du pacte de Varsovie, et sa doctrine, qui visait à relever le seuil nucléaire, est devenue celle de l'OTAN. Des Pershing 1 améliorés mais conventionnels répondraient parfaitement à cette définition, et ils auraient l'avantage pour les Allemands d'être sous leur contrôle, à 100 % cette fois.

MICHEL TATU.

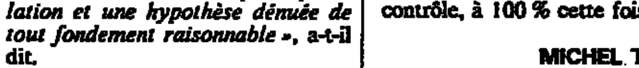
L'idée de bombes à neutrons françaises en Allemagne est une « stupidité »

déclare le conseiller de M. Kohl

Bonn *(AFP.)* – M. Horst Teltschik, principal conseiller diplomatique du chancelier Helmut Kohl, a qualifié, mardi 28 juillet à Bonn, de *« stupidité totale »* l'idée d'installer sur le territoire ouest-allemand des bombes à neutrons françaises.

Le quotidien de gauche de Berlin-Ouest, *Tageszeitung*, avait publié le le même jour des entretiens avec deux anciens ministres français de la défense, MM. Pierre Messmer (RPR) et Charles Hernu (PS), qui se prononçaient pour un tel stationnement dans le cas où les systèmes neutroniques seraient développés par la France (*le Monde* du 29 juillet). M. Hernu a cependant démenti les propos que lui attribue le quotidien ouest-allemand sur ce sujet.

M. Teltschik a assuré que l'éventualité d'un stationnement de bombes à neutrons sur le sol ouest-allemand n'avait jamais été évoquée par le chancelier Kohl dans ses entretiens avec M. Mitterrand ou M. Chirac. *« C'est de la pure spéculation et une hypothèse dénuée de tout fondement raisonnable »*, a-t-il dit.



Le sommet d'Addis-Abeba

M. Hissène Habré demande à l'OUA d'exiger le retrait « immédiat et inconditionnel » des Libyens de la « bande d'Aouzou »

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

S'adressant pour la première fois à ses pairs africains, réunis en sommet à Addis-Abeba, M. Hissène Habré, chef de l'Etat tchadien, a prononcé, le mardi 28 juillet, une violente diatribe contre les dirigeants de Tripoli, les accusant de *« réduire en esclavage les Noirs Tchadiens »* et d'être *« aussi racistes »* que M. Pieter Botha et les siens. *« En dehors des principales villes côtières, il se passe des choses abominables en Libye »*, a-t-il déclaré. M. Habré a demandé aux membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de condamner l'occupation illégale de la *« bande d'Aouzou »* par les troupes de Tripoli et d'exiger leur retrait *« immédiat et inconditionnel »*. Dans sa réponse, M. Jadallah Azzouz Al-Talhi, le ministre des affaires étrangères libyen, a répété que ce territoire faisait partie intégrante de la Libye.

M. Omar Bongo,le chef de l'Etat Gabonais, s'était, auparavant, démis de la présidence du comité *ad-hoc* sur le Tchad, étant donné *« l'attitude négative persistante »* de la Libye et avait invité l'OUA à prendre ses responsabilités. Celle-ci a décidé que, pour donner un semblant d'autorité à ce dit comité, ce serait des chefs d'Etat et non plus des ministres qui le composeraient.

A M. Kenneth Kaunda, le nouveau président en exercice de l'OUA, qui lui demandait de revenir sur sa décision, M. Bongo a répliqué qu'il ne pourrait en être ainsi que si la Libye s'engageait solennellement à coopérer avec le comité *ad-hoc*. De toute manière, pour le président gabonais, les choses sont claires puisque, à son avis, la « bande d'Aouzou » est Tchadienne, ce qui exclut donc, à ses yeux, un éventuel recours devant la cour internationale de La Haye pour régler ce différend frontalier qui n'a pas de raison d'être.

C'est au sommet de Libreville, en juillet 1977, que l'OUA créa un comité ad hoc sur le Tchad, composé des représentants de six pays : Algérie, Cameroun, Gabon, Mozambique, Nigéria et Sénégal. A son tour, ce comité avait mis sur pied un sous-comité d'experts – juristes et cartographes – chargé de se rendre dans la « bande d'Aouzou » afin de vérifier les allégations des parties en cause. En novembre 1980, le comité ad hoc rédigea un accord de cessez-le-feu qui demeura sans effet. Depuis lors, conférences ministérielles et sommets de l'OUA se sont contentés d'inviter ce comité à continuer ses efforts dans la recherche d'une solution *« durable et pacifique »*. Quant aux experts, ils n'ont jamais été autorisés par la Libye, puissance occupante, à se rendre dans la « bande d'Aouzou ».

JACQUES DE BARRIN.

L'avenir des bases américaines en Grèce

Reprise du dialogue entre Athènes et Washington

ATHÈNES
de notre correspondant

La visite de deux jours qu'effectue, à partir de ce mercredi 29 juillet à Athènes, M. Michaël Armacost, sous-secrétaire d'Etat américain, après ses consultations à Ankara, met fin à une courte période d'incertitude dans l'évolution des relations gréco-américaines.

L'ordre du jour de ses rencontres avec plusieurs ministres et M. Andréas Papandréou est, selon l'expression officielle *« ouvert »*, mais on sait que le point le plus important sera l'avenir des bases militaires américaines en Grèce. Les nouvelles négociations devraient commencer au début de l'automne prochain.

Le gouvernement grec avait déclaré (*le Monde* du 30 juin) que ces négociations ne pourraient pas s'ouvrir avant que les Etats-Unis aient retiré leurs *« accusations »* concernant les contacts qu'auraient eus des responsables grecs avec des terroristes internationaux. Une lettre de M. Armacost au ministre grec des affaires étrangères, M. Carolos Papoulias, a semble-t-il donné pleine satisfaction au gouvernement d'Athènes.

Quant au contenu du nouvel accord sur les bases, on en sait encore peu de choses. Il est presque certain que des contreparties économiques seront exigées par le gouvernement grec, mais celui-ci compte aussi saisir l'occasion pour présenter aux Etats-Unis des demandes autrement plus compliquées. Répondant à des questions de la presse, dans l'avion qui le ramenait de Bucarest, où il avait rendu une visite de quelques heures au président roumain, M. Papandréou a déclaré que ses revendications essentielles porteraient sur les *« questions nationales »*, c'est-à-dire Chypre et la mer Egée. Il a cependant refusé de donner tout détail supplémentaire.

THÉODORE MARANGOS.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

Une incursion sud-africaine aurait fait 190 morts

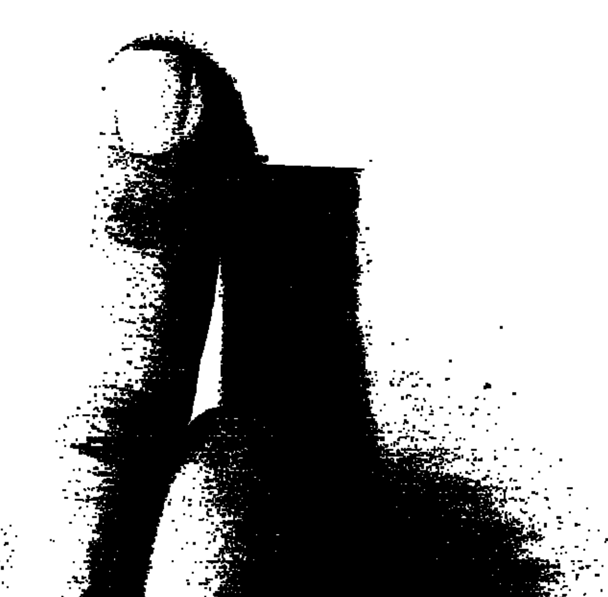
Windhoek *(AFP, Reuter)*. – Les forces de sécurité de Namibie, sous commandement sud-africain, ont annoncé mardi 28 juillet, avoir tué cent quatre-vingt-dix combattants nationalistes namibiens et soldats de l'armée régulière angolaises lors de deux engagements distincts en territoire angolais, où les forces de Pretoria font régulièrement incursion à la poursuite des hommes de l'Organisation du peuple sud-ouest africain (SWAPO) soutenus par le gouvernement de Luanda. La Force du territoire du Sud-Ouest africain a précisé que ses hommes étaient tombés dans une embuscade, le week-end dernier alors qu'ils poursuivaient des maquisards nationalistes namibiens. L'embuscade avait été tendue par des combattants de la SWAPO et des soldats angolais, selon un communiqué militaire de Windhoek qui indique sans autre précision que cent-quatre-vingt-dix maquisards de la SWAPO et soldats angolais ont trouvé la mort dans les affrontements, tandis qu'un seul membre des Forces namibiennes a été blessé.

Luanda avait accusé la semaine dernière Pretoria d'avoir envoyé sept mille soldats, répartis en huit bataillons, sur son territoire. Le dernier accrochage important dans le sud de l'Angola remontait au mois de janvier.

Japon

Condamnation de M. Tanaka

La cour d'appel de Tokyo a condamné, mercredi 29 juillet, comme on s'y attendait, l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka à quatre ans de prison pour avoir accepté 500 millions de yens (3,28 millions de dollars) de pots-de-vin du constructeur américain Lockheed alors qu'il était à la tête du gouvernement en 1973-1974. Le juge a confirmé la peine de prison et l'amende, d'un montant équivalent aux sommes touchées par M. Tanaka, auxquelles l'avait condamné en première instance un tribunal en octobre 1983.



Asie

SRI-LANKA : la signature de l'accord avec l'Inde sur le conflit tamoul

La visite de M. Gandhi à Colombo a été marquée par de violentes émeutes

COLOMBO
de notre envoyé spécial

Après les troubles de la veille, les cérémonies d'accueil pour la première visite officielle à Sri-Lanka du dirigeant indien ont été réduites au strict mininum. Une fanfare et une garde d'honneur à l'aéroport, un déploiement symbolique de lanciers à cheval, dans le centre ville, et des troupes en armes à tous les carrefours de la cité. Par mesure de sécurité, le visiteur a parcouru les 40 kilomètres qui séparent l'aéroport de la capitale dans un hélicoptère de l'armée.

C'est une ville morte, dont le cœur est jonché de véhicules calcinés et de débris, que M. Gandhi, qui est accompagné d'une quarantaine de journalistes indiens, a pu découvrir à son arrivée dans la matinée. Tous ses portraits et les drapeaux indiens accrochés par les autorités aux lampadaires de la cité ont été arrachés par les émeutiers.

Plutôt bien accueilli par les Tamouls modérés, rejeté par une large proportion de la majorité cinghalaise, contesté par une partie du gouvernement sri-lankais – premier ministre en tête – le compromis que les leaders des deux pays devaient parapher mercredi est fragile et incertain. Un accord à géométrie variable, valable à Delhi et au palais présidentiel de Colombo, nul et non avenu pour l'instant dans le nord de Sri-Lanka. Le désarmement des rebelles tamouls de Jaffna prévu pour intervenir dans les jours suivant la signature du document, est loin, très loin d'être acquis. Quatre des six grands mouvements séparatistes tamouls ont certes fait connaître leur soutien conditionnel à l'initiative de Delhi et Colombo, mais les Tigres libérateurs de l'Eelam Tamoul (TLET) et leurs alliés de l'EROS le rejettent toujours. Or ce sont ces derniers qui tiennent une partie de la péninsule de Jaffna et qui conduisent l'essentiel de la lutte armée sur le terrain.

Une formidable pression

Soumis à une formidable pression indienne – on laisse même entendre à Delhli qu'ils pourraient être « retenus » dans la capitale en cas d'intransigeance persistante – les chefs des Tigres, qui avaient rejeté le compromis mardi matin et crié à la *« trahison indienne »*, ont révisé leurs positions en fin de soirée et apparemment consenti à reprendre les négociations au retour de M. Gandhi. Un communiqué étrangement conciliant, reconnaissant *« la bonne volonté »* du premier ministre indien et *« sa compréhension du problème de la minorité tamoule »* a été publié mardi soir par le leader de la guérilla, après une première entrevue avec M. Gandhi. Concession de façade destinée à lui permettre de regagner en toute sécurité son maquis de Jaffna ? On voit mal, dans les deux capitales, comment contraindre à déposer les armes contre son gré un mouvement aussi déterminé.

L'accord prévoit des patrouilles navales conjointes dans le détroit de Palk, qui sépare l'Inde de l'ancienne Ceylan. S'il est convenablement mis en œuvre, ce blocus maritime, en coupant les rebelles de leurs bases arrière et en les privant de leurs sources d'approvisionnement en armes, pourrait certes aboutir à une lente asphyxie de la guérilla. Mais la stratégie est incertaine et prendra du temps.

Cette insaisissable paix conclue entre un jeune premier ministre assailli de difficultés intérieures et un vieux président autocratique, sur le déclin, la majorité cinghalaise bouddhiste de l'île (70 % de la population) ne semble pas en vouloir. Mal informée par une presse locale aux ordres, elle réclame pour le moins un référendum national, et les plus intransigeants de ses leaders ont démontré mardi qu'ils avaient les moyens de se faire entendre.

Cinq heures d'anarchie dix-huit morts

Cinq heures d'anarchie, dix-huit morts sous les balles de la police, au moins cent cinquante blessés, des bâtiments publics attaqués et incendiés, des magasins dévastés, des dizaines d'autobus et de véhicules lapidés et enflammés... Tous les témoins en conviennent : *« On n'avait pas vu pareille flambée de violences populaires à Colombo depuis les émeutes anti-tamoules de juillet 1983 »*. Quatre ans presque jour pour jour après ces pogroms, qui avaient fait plusieurs centaines de morts et qui avaient marqué les vrais débuts de la guerre civile, la majorité cinghalaise de l'« Ile d'émeraude » s'embrase à nouveau. La question tamoule est toujours au centre de sa fureur mais, cette fois, c'est l'Etat, pourtant géré par des Cinghalais, qui est dans la ligne de mire. Les dizaines de milliers de Tamouls qui vivent encore à Colombo n'ont, à aucun moment, été inquiétés pendant cette journée de fièvre. Mais personne ne peut dire si la paix relative qui leur est faite, va se poursuivre...

« Mort à JR ! A bas le traître ! » Ils étaient entre quatre et cinq mille à crier ainsi leur colère contre ce vieil homme : M. Junius Richard Jayewardene, au pouvoir depuis dix ans, qui n'a pas cessé de leur promettre *« l'élimination totale »* du terrorisme tamoul, et qui s'apprête aujourd'hui *« à brader »* ce qu'ils appellent *« l'intérêt national »* et qui n'est, pour beaucoup, que la perception passionnelle de leur intérêt communautaire.

Organisée conjointement par le Parti sri-lankais de la liberté (SLFP) de l'ancien premier ministre, Mme Bandaranaike, et le tout nouveau « Mouvement pour la défense de la patrie » qui regroupe des « faucons » cinghalais et une partie du puissant clergé bouddhiste, la manifestation avait commencé le matin par des discours. Mme Bandaranaike, dont le fils dirige l'opposition au Parlement, a déclaré que le compromis mettait *« gravement en danger l'harmonie* (sic) *et l'intégrité du pays »*. Elle a aussi réclamé, comme un rite, *« la démission immédiate »* de son vieil adversaire politique.

Le Cinghalais de base, à qui le gouvernement promet depuis quatre ans que le terrorisme tamoul *« sera coûte que coûte vaincu »*, ne comprend plus. *« A quoi la mort d'au moins six mille personnes a-t-elle servi ? »*, demandent les plus raisonnables. *« Pourquoi n'avoir pas accepté tout cela en 1983 ? »*

Les discours ont été très vite relayés par des slogans de plus en plus enflammés. Puis la foule, qui s'était massée dans le centre commerçant de la ville, à un jet de pierre du palais présidentiel, a commencé à s'en prendre aux autobus, guichets de loterie nationale, et bâtiments publics. La police, mal équipée et curieusement clairsemée, a d'abord tenté de disperser les manifestants avec des grenades lacrymogènes. En vain. Une pluie de pierres incessante s'abattait sur elle et les quelques centaines de jeunes bonzes – épaule découverte et toge safran, – n'étaient pas les derniers à bombarder les uniformes kaki.

En fin de matinée, les forces de l'ordre dépassées reçurent l'autorisation de tirer et l'on put voir des policiers s'agenouiller sur le bitume et viser posément avant d'ouvrir le feu sur la foule à cinquante mètres. Certains des cadavres transportés à la morgue avaient un gros trou au milieu du front. En soirée, le grand bâtiment du ministère des affaires féminines était pratiquement réduit à l'état de ruines fumantes. L'immeuble, qui abrite la plupart des quotidiens contrôlés par le gouvernement, a également été attaqué, mais les assaillants furent repoussés par les tirs des gardes. Des voyous mêlés à la manifestation ont profité du chaos pour casser des vitrines et piller des magasins. A 14 heures, l'armée, tenue camouflée et fusil d'assaut au poing, reprit enfin le contrôle de la rue.

PATRICE CLAUDE.

● **PAKISTAN : remaniement gouvernemental.** – Le gouvernement pakistanais a été remanié, mardi 28 juillet, avec la création d'un ministère de l'intérieur à part entière, afin de faire face aux graves problèmes de maintien de l'ordre que traverse le pays. M. Nasim Ahmed Aheer, ancien ministre de l'éducation, de la santé, de la culture et du tourisme, prend la tête de ce ministère jusqu'alors associé au portefeuille de la justice et des affaires parlementaires. M. Nasim Ahmed Aheer, qui a une réputation d'homme à poigne, est un transfuge de la famille politique du défunt premier ministre Zulfikar Ali Bhutto. D'autre part, de nouveaux affrontements entre musulmans sunnites et chiites dans le nord-ouest du pays ont fait quinze morts, mardi, portant le bilan officiel de ces violences près de la ville de Parachinar à quarante-cinq morts depuis la fin de la semaine dernière. Des bilans officiels avancent le chiffre de deux cents morts. – *(AFP.)*

Politique

Après le discours de M. Chirac à Périgueux

« Du calme ! » répliquent les socialistes

Si de l'avis de M. Jacques Chirac et de ses amis du RPR, il ne fait aucun doute que M. François Mitterrand mène déjà campagne électorale, la réciproque est vraie aux yeux des socialistes. Interprété comme un discours de campagne, l'allocution prononcée lundi 27 juillet à Périgueux par le premier ministre — qui a accusé les gouvernements de la gauche d'avoir, de 1981 à 1986, *« créé en France une situation de faillite »* — a provoqué de fortes réactions de la part de l'état-major du PS.

M. Laurent Fabius, qui était mardi l'invité de TF 1, a reproché à son successeur à l'hôtel Matignon de s'être *« un petit peu énervé »*. *« Je crois qu'il faut le rappeler à plus de calme et plus d'objectivité,* a-t-il déclaré. *Au lieu de critiquer ses prédécesseurs, M. Chirac devrait plutôt s'occuper de sa gestion actuelle dont les résultats sont très médiocres. »*

Prenant comme exemple les mesures adoptées pour l'indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord dont le financement est renvoyé, pour l'essentiel, au lendemain de la prochaine élection présidentielle, M. Fabius a accusé le gouvernement d'avoir engagé des *« dépenses non financées »*, pour un montant total *« d'une cinquantaine de milliards de francs »*.

Evoquant la modernisation de l'industrie française, l'ancien premier ministre a souligné qu'il fallait *« continuer ces efforts »* mais en le faisant *« sur une base de justice sociale »* et il a reproché au gouvernement *« toute une série de mesures injustes »* en ce qui concerne, en particulier, la Sécurité sociale.

« Revenons à plus de raison et à plus de calme a conclu sur ce point M. Fabius. *Que M. Chirac, pour le temps où il est premier ministre, s'occupe activement du gouvernement et qu'il ne reporte pas la faute sur ses prédécesseurs. »*

Interrogé sur la grève des contrôleurs aériens, l'ancien premier ministre s'est abstenu de commenter les prises de position de M. Michel Rocard qui avait condamné l'attitude syndicale. Tout en mettant le *« blocage total »* de la situation sur le compte d'*« une carence gouvernementale assez grave »*, il a exhorté les syndicats à réaliser qu'*« on ne peut paralyser non plus une économie pendant des semaines et des semaines »*.

« Une conduite d'échec »

Au micro de RMC, M. Pierre Bérégovoy s'est réjoui, *« sans l'ombre d'une hésitation »*, de la légère baisse du chômage annoncée en juin mais il a estimé que cette relative amélioration *« due aux mesures de traitement social prises par le gouvernement »* ne constituait pas un *« indice de redressement économique »*. *« Notre croissance piétine, elle sera nettement plus faible en 1987 qu'en 1986 et 1985 »*, a regretté l'ancien ministre de l'économie et des finances, qui a demandé au gouvernement une *« correction de tir »*. *« Il faut,* a-t-il ajouté, *donner la priorité à l'investissement, à la formation (...) et faire un effort considérable dans le domaine de la recherche. Les erreurs faites par le gouvernement en 1986, nous les payons aujourd'hui. »*

A propos de l'attitude des aiguilleurs du cciel, M. Bérégovoy a déclaré : *« Le principal responsable de ce conflit, c'est le gouvernement et en particulier M. Douffiagues, le ministre des transports. Le gouvernement a joué les provocateurs, dans cette affaire comme dans d'autres. Il faut se mettre autour d'une table et discuter. » « On parle du bilan de ce gouvernement : je constate que la paix sociale est compromise,* a ajouté l'ancien ministre, *et tout cela n'est pas très bon. »*

M. Bérégovoy a souhaité, d'autre part, que M. Mitterrand sollicite le renouvellement de son mandat *« parce qu'il est le seul, aujourd'hui, dans la vie politique française, à avoir l'aptitude à rassembler le pays »*.

Quant à M. Michel Charzat, député socialiste de Paris, il a accusé le premier ministre de *« miner la cohésion nationale »*. *« M. Chirac, à défaut de gouverner efficacement, se consacre de plus en plus à sa candidature,* a-t-il déclaré. *Le chef du RPR n'attend plus rien d'une gestion qui accumule les contre-performances. Il choisit donc d'agresser ceux qui lui ont laissé une situation bien meilleure que celle qu'il léguera en 1988. Cette tactique caractérise une conduite d'échec. »*

Querelle de chiffres

M. Séguin cherche 80 000 chômeurs

Cherche 80 000 chômeurs... La querelle sur le nombre de chômeurs en France, et la distinction entre « chômeurs » et « demandeurs d'emploi », vient d'être relancée par M. Philippe Séguin. C'est d'abord la gauche qui, lorsque M. Raymond Barre était premier ministre, a contesté les chiffres, en raison notamment du développement des préretraites, des plans « emploi-jeunes » et des radiations des fichiers. Après 1981, ce fut M. Lionel Stoléru qui, soutenu par la droite, accusa, pour des raisons semblables, le gouvernement de gauche de minorer les statistiques.

Mais les reproches changent de sens. Constatant dans les « premiers résultats » de l'« enquête emploi » de l'INSEE de mars 1987 (1) une augmentation du nombre des chômeurs, tels que les définit le Bureau international du travail (BIT), de 119 000 par rapport à l'enquête de mars 1986 (+ 4,9 %), alors que, *« sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a crû d'un peu plus de 200 000, soit 8 % »*, le ministre des affaires sociales vient de demander à M. Edmond Malinvaud, directeur de l'INSEE, qui avait l'an passé rédigé pour M. Séguin un rapport sur *« les statistiques de l'emploi et du chômage »*, d'*« approfondir ses réflexions »*, et de lui fournir quelques explications sur ces discordances.

En clair, M. Séguin soupçonne l'ANPE de majorer le nombre de chômeurs : dans sa lettre à M. Malivaud, il rappelle *« l'impact possible des variations dans les méthodes de gestion des fichiers par l'ANPE »*, signalé dans son rapport par le directeur général de l'INSEE.

M. Malinvaud avait mis en évidence les différences entre les résultats de l'enquête annuelle de l'INSEE, *« conçue de manière à fournir la mesure du chômage selon les normes internationales »*, et les statistiques mensuelles qui *« renseignent sur les effectifs des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE »* et *« ne permettent d'approcher qu'imparfaitement le nombre des chômeurs »*.

Pour le BIT, les *« chômeurs »* doivent rechercher activement un emploi et être disponibles. Ce qui n'est pas toujours le cas de tous les inscrits à l'ANPE, mais, à l'inverse, tous les chômeurs ne sont pas inscrits à l'Agence. Ainsi, en mars 1985, il y avait, selon M. Malinvaud, *« 2 430 000 chômeurs au sens du BIT, et 2 670 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE »*. Tandis que 16 % des *« chômeurs BIT »*, soit 385 000 personnes, ne déclaraient pas être inscrits, 630 000 inscrits ne devaient pas être considérés comme « chômeurs BIT » : inactifs, indisponibles, occupant un emploi occasionnel ou à temps très partiel. Cependant, de 1975 à 1986, les deux séries *« ont donné des descriptions voisines »* et, globalement, des évolutions parallèles, le chiffre des demandes d'emploi étant constamment supérieur à celui des « chômeurs BIT » repéré par l'INSEE.

Mais, dans le détail et dans les variations d'une année sur l'autre, *« des différences importantes apparaissent »,* notait encore M. Malinvaud : par rapport à l'enquête emploi de l'INSEE, les statistiques de l'ANPE ont *« exagéré la croissance à certaines périodes, par exemple de 57 000 personnes d'avril-mai 1982 à mars 1983, et l'ont sous-estimée à d'autres périodes, par exemple de 148 000 personnes de mars 1983 à mars 1984 »,* par suite d'*« opérations systématiques de contrôle et de nettoyage des fichiers »*. Malgré son importance (109 000 personnes), la différence constatée de mars 1986 à mars 1987 n'est donc pas inédite, et le sens de l'évolution est le même.

Mais les chiffres du chômage étant jugés, à tort ou à raison, comme un argument électoral capital, on comprend que M. Séguin souhaite pouvoir afficher la meilleure évolution depuis mars 1986. Surtout au moment où, rompant avec son pessimisme habituel, il déclare vouloir stabiliser le chômage à son niveau actuel. Les premiers résultats de l'INSEE amenant celle-ci à réviser en baisse les indices mensuels du chômage au sens du BIT publiés en même temps que les demandes d'emploi, depuis l'automne 1986, conformément aux recommandations de M. Malinvaud, tombent à pic. D'où la demande du ministre. Pouvoir « nettoyer » le chiffre des demandes d'emploi avec la caution des observateurs scientifiques du chômage : quel rêve pour tout ministre de l'emploi...

GUY HERZLICH.

● **Suppressions d'emploi.** — Quatre cent cinquante-huit emplois sur sept cents vont être supprimés d'ici à la fin de 1987 à l'usine de production de zinc Vieille Montagne de Viviez (Aveyron). La capacité de production (80 000 tonnes) de cette usine, jugée techniquement obsolète, doit être reprise par celle d'Auby (Nord), qui produit déjà 100 000 tonnes par an. Les salariés concernés doivent être reclassés dans d'autres établissements ou d'autres entreprises de la région. La société textile Les fils de Victor Perrin va supprimer 110 emplois (sur 460),dont 25 par préretraites : 80 à Damieulles et 30 à Thiéfosse (Vosges).

Le premier ministre en Champagne

Le second baptême des missions locales

TROYES
de notre envoyée spéciale

M. Jacques Chirac s'est rendu le mardi 28 juillet, à Troyes (Aube), pour visiter une des cent trois missions locales françaises chargées de la réinsertion professionnelle et sociale des jeunes de seize à vingt-cinq ans. Cinq ans après leur création, le premier ministre a tenu à rappeler le *« devoir d'aide et de soutien de la collectivité »* face aux jeunes en difficulté. M. Chirac a aussi dressé le bilan du « plan pour l'emploi des jeunes » lancé l'an dernier qui a touché 1 300 000 moins de vingt-cinq ans.

Un sourire à une jeune femme venue demander une aide à la mission locale de Troyes, les photos, le tour du propriétaire, sourires tendus, paroles rassurantes : les cent trois missions locales viennent de recevoir la bénédiction officielle du premier ministre.

Créées en mars 1982 à la suite du rapport de M. Bertrand Schwartz, ces organismes hérités de l'ère Mauroy attendaient depuis seize mois un signe du gouvernement. Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle, attendait, elle, les conclusions d'un rapport commandé aux préfets en juillet 1986 et d'une mission d'étude confiée à la même date à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. Les résultats en seront encourageants. La visite à Troyes de M. Chirac et de Mme Catala vient donc sanctionner le retour en grâce de ces organismes qui se disaient les laissés-pour-compte de la politique sociale.

En cinq ans d'existence, ces missions ont prouvé sur le terrain leur efficacité : en 1986, 160 000 jeunes y ont été reçus, écoutés, conseillés, orientés et aidés. A travers des stages, des ateliers pédagogiques, ou des formules d'apprentissage, elles ont apporté leur soutien aux 18-25 ans en situation d'échec scolaires dépourvus de diplômes, de qualifications, et d'expérience professionnelle. Durant les mois, voire les années qui séparent la sortie du système scolaire du premier emploi, même précaire, les échecs aboutissent naturellement à approfondir l'exclusion. Pendant cette période fragile, la mission locale est là pour donner aux 18-25 ans le coup de pouce nécessaire pour les aider à vivre sans heurts cette ère de transition.

« Pour prendre en charge les jeunes, dit M. Gratkowski directeur de la mission de Troyes, *« nous nous occupons d'insertion professionnelle, mais aussi d'insertion sociale. Cela nous amène à nous pencher sur les problèmes de logement et de santé. »* La mission de Troyes, qui gère un budget annuel de 2,5 millions de francs cofinancé par l'Etat et les collectivités locales, dispose ainsi de trois appartements *« d'urgence »* fournis par l'Office d'HLM, qui accueillent temporairement les 18-25 ans sans domicile fixe, et a mis en place cette année un suivi médical. *« Nous avons ainsi réussi à soigner un diabétique d'une vingtaine d'années qui avait près de 6 grammes de sucre dans le sang,* poursuit M. Gratkowski. *Ce garçon qui ne subissait plus les rythmes de l'école et pas encore le rythme du travail prenait ses doses d'insuline à n'importe quelle heure. »*

Cette année, à Troyes comme ailleurs, si le nombre des personnes accueillies pour la première fois a baissé (passant de 95 000 en 1985 à 77 000 en 1986), celui des 18-25 ans régulièrement suivis par les missions locales a considérablement augmenté. Ces jeunes, qui souffrent d'un cumul de handicaps, reviennent régulièrement à la case départ malgré les mesures prises en leur faveur et la période de transition entre l'école et le monde du travail s'allonge notablement.

ANNE CHEMIN.

La préparation du référendum en Nouvelle-Calédonie

Près de six mille électeurs ne seront pas admis à participer au scrutin du 13 septembre

NOUMÉA
de notre correspondant

La grande toilette des listes électorales est en train de s'achever en Nouvelle-Calédonie, où le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, séjournera du 1er au 7 août avec l'intention d'expliquer à la population *« l'enjeu et la portée »* du référendum d'autodétermination du 13 septembre. A six semaines de ce scrutin les derniers chiffres officiels (mais non encore définitifs) évaluent à environ cinq mille-neuf cents — sur un corps électoral de quatre-vingt-onze mille quatre-cent-soixante personnes début 1987, soit un poucentage de 6,45 % — le nombre des électeurs non admis à participer au scrutin. Certains de ceux-ci ne remplissent pas le critère des trois années de résidence retenu par la loi électorale du 5 juin 1987 *« organisant la consultation des populations intéressées de Nouvelle-Calédonie »*, tandis que d'autres ont quitté le territoire ou sont décédés.

L'agglomération de Nouméa, principal lieu de résidence des fonctionnaires de passage visés par la loi concentre, à elle seule, plus de 80 % de ces radiations. Ce travail de « purge » a été effectué, du 15 juin au 12 juillet, par trente-neuf commissions administratives — chacune étant présidée par un magistrat venu de métropole — qui ont passé au peigne fin les listes de toutes les communes de l'archipel, dressant l'inventaire des électeurs inscrits avant le 5 juin 1984.

Ces derniers se voyaient, dans un premier temps, adresser une notification les invitant à justifier de leurs trois années de résidence sur le territoire. Cette première vérification effectuée, les commissions affichaient ensuite dans toutes les mairies la liste des « non-admis » auxquels il restait toujours la possibilité, en cas de contestation, de déposer un recours auprès du tribunal de première instance de Nouméa. C'est à ce stade de la procédure que certains magistrats ont été amenés à assouplir une disposition du texte de M. Pons.

L'article 7 du décret d'application de la loi électorale stipule en effet que, dans le cas de figure d'une radiation, la commission *« notifie sa décision dans les deux jours à l'intéressé »*. Or, sur les sept commissions opérant sur Nouméa, six d'entre elles n'ont pas adressé de telles notifications aux électeurs non admis, arguant de la difficulté technique de l'opération et de la publication, dans le journal local, des listes affichées dans la mairie du chef-lieu. En clair, certains Nouméens ne lisant pas le journal ou ne s'étant pas déplacés à la mairie, peuvent ainsi avoir été radiés des listes sans en être informés. Ce point litigieux devrait conduire, apprend-on de source FLNKS, quelques-uns de ces électeurs à contester la légalité de la procédure.

Dans le même temps, les commissions ont reçu un renfort bénévole d'un *« groupe de citoyens désireux de créer une association de défense des droits civiques »* qui a contesté auprès du tribunal de première instance (ainsi que l'autorise le code électoral) l'inscription de cinq mille six cents électeurs sur la liste de « droit commun » de Nouméa — année 1987 — au motif que ceux-ci n'auraient plus d'attache avec le territoire.

Chasse aux abstentionnistes

L'initiative émane en réalité de deux personnes proches du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et met en cause l'ensemble des abstentionnistes de ces trois dernières années. Elle a surtout imposé un assommant travail de bénédictin au juge chargé d'examiner tous ces recours dont une bonne partie s'est d'ailleurs révélée, après vérification injustifiée. Mais l'essentiel était pour ses auteurs, de « séparer le bon grain de l'ivraie ». L'électeur indûment contesté qui répondra à la convocation du tribunal et obtiendra sa réintégration sur les listes poussera sans doute le civisme jusqu'à se rendre aux urnes le 13 septembre. Quant aux autres, ceux qui ne se manifesteront pas et seront donc radiés, il ne s'agira sans doute que d'abstentionnistes potentiels — abstentionnistes « fantômes » (personnes décédées ou ayant quitté le territoire) ou — abstentionnistes impénitents qui auraient été décomptés au lendemain du scrutin au crédit du mouvement indépendantiste dont les instances ont prôné le boycottage de la consultation. Car le véritable enjeu de ce référendum, pour le gouvernement et le RPCR, est bien là : assurer un taux maximum de participation dont dépendra la crédibilité d'un éventuel *« oui à la France »*.

FRÉDÉRIC BOBIN.

EN BREF

● **Au Conseil national de la gauche.** — Il convient d'ajouter à la liste des trente-neuf membres du Conseil national de la gauche, élargi le mardi 28 juillet à plusieurs personnalités (*le Monde* du 29 juillet), un quarantième nom, celui de l'ancien ministre socialiste du travail, M. Michel Delebarre, qui assure la coordination de ce comité de réflexion dont l'un des premiers travaux sera l'organisation, à l'automne, d'un colloque sur le thème du « rassemblement des forces de progrès ».

● **M. Lajoinie en Chine.** — M. André Lajoinie, candidat du Parti communiste à l'élection présidentielle, effectuera un voyage de deux semaines en Chine à partir du début du mois d'août. Il ne sera accompagné d'aucun autre dirigeant du parti, précise-t-on au siège du PCF.

● **POLYNÉSIE : mort d'un conseiller territorial.** — M. Austin Hunter, trente-sept ans, conseiller territorial et maire de la commune de Tumaraa, dans l'île de Raiatea, est mort à la suite d'une longue maladie. Il avait démissionné, début juillet, à l'assemblée territoriale, avec deux autres conseillers, du groupe majoritaire du Tahoeraa Huiraatira, dirigé par M. Gaston Flosse, pour protester contre la nomination, qualifiée d'« abusive », de l'actuel administrateur des îles-sous-le-Vent par le président du gouvernement local M. Jacques Teuira. Sa succession à l'assemblée territoriale sera assurée par son suivant de liste tandis que des élections municipales anticipées sont prévues pour les prochains jours dans la commune de Tumaraa. *(Corresp.)*.

● **RECTIFICATIF.** — Si enclin qu'il soit à l'optimisme, M. Michel Rocard n'a pas déclaré, le dimanche 26 juillet, à La Baule, que le déficit de la Sécurité sociale est *« agréable »*, comme une coquille nous l'a fait imprimer dans *le Monde* du 28 juillet, mais qu'il est *« gérable »*.

BIBLIOGRAPHIE

Le mal administratif est-il incurable ?

L'administration ne serait-elle pas l'essence même de la société française ? L'Etat envahissant, depuis le détenteur suprême du pouvoir jusqu'au plus humble fonctionnaire, a souvent été décrit tantôt avec horreur tantôt avec délectation. La construction de l'appareil administratif est devenue si parfaite et... si complexe qu'elle constitue un chef-d'œuvre intouchable. Mais le risque que courent certains des architectes de ce monument est d'oublier leur véritable finalité et de créer une société dans la société. Et le béotien qui veut tout simplement comprendre est repoussé comme un barbare. Ce qui protège un tel bastion, c'est essentiellement le « secret ».

Or ce dogme sacro-saint commence à être ébranlé. L'histoire des premières conquêtes vers la « transparence administrative » est décrite avec minutie par trois jeunes maîtres des requêtes au Conseil d'Etat qui ont eu leur part dans cette entreprise (1). Ils soulignent l'importance fondamentale des lois de 1978 sur l'informatique et les libertés et sur la liberté d'accès aux documents administratifs et de celle de 1979 sur la motivation des actes administratifs.

Après celle du médiateur, la création de la Commission nationale informatique et liberté est donc un progrès sensible vers la démocratie du citoyen. Toutefois, malgré l'optimisme des auteurs, on peut redouter que l'administration ne recherche toujours à récupérer ce que la clarté aura gagné. Les concessions des chaînes de télévision avant et après 1986 ont-elles été totalement transparentes ? Le public lui-même connaît-il tous les droits que la loi donne désormais, et l'administration n'est-elle pas quelque peu réticente pour les faire connaître ? Le rôle du juge et celui du pouvoir politique devraient être à cet égard fondamentaux. Cela pose deux questions auxquelles précisément répondent deux autres ouvrages.

Le labyrinthe administratif a été parcouru par une citoyenne de base — qui est tout de même agrégée d'histoire — qui en a tiré un *« rapport Lambda »* (2). Que de dédales, que de portes closes, que de fraudes, que d'absurdités dans ces bureaux et dans ces textes qui concernent pourtant notre vie quotidienne : l'emploi, la sécurité sociale, l'impôt, le logement, l'aide à l'enfance ! L'auteur semble — avec modestie et prudence — avoir trouvé un remède dans la décentralisation, car elle permettrait aux usagers d'exercer un meilleur contrôle de ceux qui, après tout, sont au service du public.

On peut en effet se demander avec Pierre Milloz si la fonction publique n'est pas *« ingouvernable »* (3). Avec érudition et humour, ce haut fonctionnaire décrit donc ce *« mal administratif »* comme Alain Peyrefitte, qui préface l'ouvrage, avait dénoncé le *« mal français »*. Il montre les complications des démarches imposées au public pour s'exclamer, désabusé : *« Qu'il est compliqué de simplifier ! »* Il est vrai que pour y aboutir on crée à intervalles réguliers de nouvelles administrations chargées de... la simplification !

Pour atténuer la sévérité de ses descriptions et pour montrer aussi combien le « mal » est ancien, M. Milloz agrémente son récit de citations puisées dans Corneille, Molière, Boileau et autres auteurs ici insolites. Edifiant en revanche, le rapport présenté à l'Assemblée nationale en 1984 pour souhaiter la modernisation de l'administration, et celui, identique, remis au président de la République en... 1932.

Pour M. Milloz, la cause d'une telle pérennité n'est pas à rechercher dans la puissance de l'administration mais plutôt dans l'impuissance de l'autorité de l'Etat, qui n'exerce plus totalement le pouvoir de commander, de contrôler, de sanctionner. *« La dégradation de la notion d'autorité »* est donc bien la raison du « mal administratif » contre lequel la seule esquisse de remède, se trouve, selon cet auteur aussi, dans la décentralisation.

ANDRÉ PASSERON.

(1) *« La transparence administrative »*, par Bruno Lasserre, Noëlle Lenoir et Bernard Stirn. PUF. 236 pages, 120 F.
(2) *« Le rapport Lambda »*, par Agnès Gerhards. Le Seuil, 295 pages, 99 F.
(3) *« Le mal administratif »*, par Pierre Milloz. Dunod. 238 pages, 98 F.



REPÈRES

Instituteurs

M. Monory veut encourager les vocations

L'an dernier, sept cents postes offerts au concours de recrutement des écoles normales d'instituteurs n'avaient pas trouvé de candidats. Va-t-on observer, cette année, la même désaffection à l'égard de ce métier ?

Deux jours avant la clôture officielle des inscriptions dans les inspections académiques (30 juillet), le ministre de l'éducation nationale, M. René Monory, a jugé utile de rappeler les grandes lignes de la campagne d'information lancée au début du mois par voie d'affichettes et de dépliants sur les thèmes : « Vous pouvez devenir instituteur » (*le Monde* du 11 juillet).

Le report de trente ans à quarante ans de la limite d'âge pour les candidats, le relèvement depuis quelques années du niveau de recrutement et la revalorisation du traitement des instituteurs engagés dans le budget 1987 et qui sera poursuivie l'an prochain (*le Monde* du 22 juillet) ne paraissent pas suffisantes pour susciter un flux significatif de vocations nouvelles.

SIDA

Un projet de loi présenté par la Bavière

Le Land de Bavière, a déposé devant le Bundesrat (Chambre des Etats), un projet de loi visant à condamner à des peines de prison les personnes atteintes ou soupçonnées d'avoir le SIDA qui n'utiliseraient pas de préservatifs lors de rapports sexuels. Ce projet fait suite à la récente décision du tribunal de Munich qualifiant de « *tentative de meurtre* » les relations sexuelles non protégées de tout porteur de la maladie (*le Monde* du 22 juillet).

D'autre part, le *Neue Rhein Zeitung* affirme qu'une vingtaine d'enfants originaires de Wesel (centre-ouest de la RFA) ont été obligés de passer un test de dépistage du SIDA avant de pouvoir partir en colonie de vacances. Selon un élu local, cette mesure sans précédent concernait uniquement des enfants issus de familles « à risques ».

Religions

Collecte musulmane à Beauvais

L'aïd-el-kébir, célébré par les musulmans quarante jours après la fin du ramadan, aura lieu cette année le mercredi 5 août.

Estimant qu'il faut « *honorer cette journée du don et de la générosité* », l'association de jeunes Maghrébins France Plus organise à Beauvais, pour la deuxième année consécutive, une collecte. Les musulmans de la région sont invités à déposer à la mairie de Beauvais leurs dons en nature (nourriture, vêtements), qui seront ensuite remis à la Mission Saint-Vincent-de-Paul. Celle-ci aide une quarantaine de familles démunies de la ville. Quant aux dons en argent, ils iront à l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC).

Couche d'ozone

Nouvelle campagne scientifique

Une nouvelle campagne scientifique, entreprise par les Etats-Unis avec la collaboration de plusieurs autres pays, va être lancée pour étudier le trou de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique. Du 17 août au 29 septembre, deux avions de la NASA équipés d'instruments de mesure effectueront chacun à partir de Punta-Arenas (Argentine) dix vols dans la zone étudiée. L'expérience sera également menée à partir des informations recueillies par des satellites météorologiques américains et européens, et des bases terrestres dans l'Antarctique. Il s'agit d'expliquer l'apparition, chaque année à la fin de l'hiver austral, d'un trou dans la couche d'ozone de cette partie de la terre.

Une opération pilote

Eté anti-cambriolage à Paris

D'étranges hommes bleus perchés sur des cyclomoteurs de la même couleur et munis d'appareils radio sillonnent depuis le 1er juillet les rues du 13e et du 14e arrondissement de Paris. Ils font partie d'une opération pilote Eté anti-cambriolage lancée par la mairie avec une entreprise privée, la société Centraveil (1), pour assurer pendant les mois de juillet et août la surveillance des appartements désertés par leurs occupants.

Chaque année, plus de 200 000 cambriolages sont commis en France (216 484 en 1986) dont 45 000 à Paris. L'été est bien évidemment la période de prédilection des voleurs qui, explique le Centre de documentation et d'information de l'assurance, opèrent de préférence le jour entre 10 heures et 16 heures, passent sept fois sur dix seulement par la porte et ne restent en moyenne que cinq minutes sur le lieu du cambriolage.

Le principe de l'opération, très simple, repose sur une surveillance de 24 heures sur 24 h et une intervention ultra-rapide. Un appareil détecteur de présence humaine est posé par la société dans les locaux à surveiller. Dès que l'intrus s'introduit, un système d'alarme se déclenche au quartier général du « centre d'éveil » qui voit aussitôt défiler sur l'écran de son ordinateur la fiche de l'appartement ou de l'immeuble concerné avec les mesures urgentes à prendre.

Un message radio est aussitôt envoyé à la patrouille motorisée. Le garde le plus proche du site intervient immédiatement et rend compte, en direct, au moyen de sa radio, de ce qu'il constate : l'effraction, présence du coleur, ou fausse alerte. Le centre décide alors d'alerter ou non le commissariat le plus proche avec laquel il est en liaison. En fait, cette « brigade motorisée » n'intervient que de 7 heures à 22 heures. La nuit, ce sont les inspecteurs des parcs et jardins de la Ville de Paris qui prennent le relais et patrouillent en voiture.

Pour les gardes, Centraveil s'est adressée à la société Immoservicesd. Celle-ci a recruté quinze personnes : des hommes entre vingt-cinq ans et trente-cinq ans ayant fait, si possible, leur service militaire dans les transmissions avec au minimum le BEPC, un casier judiciaire vierge, une grande pratique sportive et l'expérience d'un sport de défense, car ils ne sont pas armés et peuvent être appelés à se battre. Leur mission est, en effet, de faire en sorte que la police puisse attraper le voleur.

« Confidentiel défense »

Mais pourquoi perdre du temps en passant par ces patrouilles ? Parce que tout sophistiqués qu'ils soient, les appareils d'alerte peuvent se déclencher par accident et les forces de l'ordre, déjà fort occupées, ne peuvent se déranger à tout bout de champ, explique en substance Mme Chantal Huot, responsable du service commercial de Centraveil. Elle souligne cependant le caractère dissuasif des patrouilles mobiles.

Déclaré à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), Centraveil garantit la confidentialité de ses dossiers. Ses ordinateurs sont reliés à un centre placé « confidentiel défense », utilisé notamment par des entreprises travaillant sur l'armement, et donc supposé impénétrable.

A la fin mai, la mairie de Paris avait envoyé environ cent mille lettres d'information aux habitants du 13e et 14e arrondissements. Quatre mille personnes ont répondu, mais le matériel, limité, n'a permis de retenir que six cent cinquante clients. L'abonnement pour un mois s'élève à 598 F. Le financement apporté par la mairie se monte quant à lui à 350 000 F pour les deux mois. Si elle réussit, l'expérience sera renouvelée et peut-être étendue sous une forme différente.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) Centraveil, 73, rue de Lourmel, Paris-15e. Tél. : 45-75-86-99.

De l'Extrême-Orient à l'Europe de l'Ouest

Mortelles intempéries

Froid, pluies diluviennes, typhons et vagues de chaleur, de l'Extrême-Orient à l'Europe de l'Ouest, le climat semble s'être déréglé. Ces conditions climatiques insuitées ou exceptionnelles pour la saison causent de très nombreuses victimes.

C'est, semble-t-il, la Corée du Sud qui, jusqu'à présent, a eu le plus à souffrir de l'été pourri. Au cours des deux dernières semaines, les typhons et les précipitations torrentielles y ont noyé des centaines de personnes. Un bilan encore provisoire fait état de 340 morts, 245 disparus et plus de 100 000 sans-abris.

Un autre typhon s'est abattu le mardi 28 juillet sur le littoral chinois, près de Shanghai, tuant une quarantaine de personnes, endommageant des centaines d'embarcations de pêcheurs, coupant une vingtaine de ponts et noyant 120 000 hectares des meilleures terres à blé de la région. Dans le même temps, une vague de chaleur sévit sur toute la Chine intérieure, de Pékin à Canton.

Plus à l'ouest, le Bangladesh vient d'être, une fois de plus, submergé par des inondations qui ont détruit des milliers d'habitations légères sans que l'on annonce toutefois le nombre des victimes.

En revanche, on a déjà relevé 145 morts dans les rues de Téhéran, qui ont été parcourues mardi par de véritables torrents descendant des hauts quartiers à la suite de violents orages. 35 personnes sont portées disparues et 450 ont été blessées.

En Europe et au Proche-Orient, c'est la canicule qui continue à tuer. Si le thermomètre semble baisser en Italie et en Grèce, il monte en Israël, en Turquie et à Chypre, où 16 personnes âgées ont déjà été victimes de coups de chaleur. En Turquie, au cours de la seule journée de mardi, a on déploré 5 décès par hémorragie cérébrale due à la température.

Alors que la canicule lui laisse un peu de répit, l'Italie du Sud dresse un premier bilan : environ 80 décès supplémentaires en quelques jours. Plusieurs parlementaires ont interpellé le gouvernement sur l'insuffisance des hôpitaux méridionaux en équipements et en personnels.

Est-il normal, demandent les journaux, que certains hospices de Reggio-de-Calabre, où 15 vieillards viennent de mourir, manquent de tout appareillage anti-chaleur y compris de ventilateurs ?

La température est également descendue de quelques degrés en Grèce, mais les méfaits de la chaleur se font encore sentir. Le Festival d'Athènes, par exemple, a dû modifier sa programmation car le chorégraphe français Roland Petit, qui devait s'y produire avec sa troupe, a été victime d'un malaise.

A Salonique, les pouvoirs publics ont dû réquisitionner des wagons frigorifiques pour désencombrer les morgues. Enfin les Athéniens se plaignent de l'odeur insoutenable provenant des cimetières proches de la ville.

Nouvelle catastrophe meurtrière en Lombardie

Trois villages rayés de la carte par le glissement d'un pan de montagne

ROME
de notre correspondant

Un glissement de terrain a, le mardi 28 juillet, totalement isolé la haute vallée de la Valtelline, dans les Préalpes de Lombardie du Nord, qui, le 18, avait déjà été frappée par des inondations. Selon les premières estimations, l'éboulement a enseveli vingt-huit personnes dont une seule a été retrouvée morte. Trois villages ont été à peu près totalement rayés de la carte, de part et d'autre de la localité de Morignone. Le nombre relativement limité des victimes est dû au fait que les villages avaient été évacués l'avant-veille. En effet le glissement avait été prévu dans son principe sinon dans son ampleur.

C'est un véritable pan de montagne qui a glissé, barrant totalement le cours de la rivière Adda, isolant ainsi complètement la haute vallée. La localité de Bormio n'est plus accessible que par la Suisse. Parmi les disparus on compte sept ouvriers d'une entreprise privée, travaillant à déblayer une route, en dépit des avis d'évacuation. La plupart des autres disparus, dix-sept au moins, sont des habitants du hameau d'Aquilone qui se croyaient à l'abri puisque leurs maisons se trouvaient un peu en hauteur sur la pente faisant face à celle qui est descendue. Mais la masse de terre a été telle que le hameau a été atteint.

Les matériaux accumulés forment une digue de 40 à 50 mètres de hauteur en moyenne, atteignant jusqu'à 100 mètres par endroits. Derrière elle, les eaux de l'Adda ont commencé à former un lac artificiel. Les habitants du village situé immédiatement en aval ont été évacués, bien que la situation ne soit pas encore réellement menaçante. Les autorités devront cependant creuser rapidement un canal d'évacuation. Elles n'avaient pu commencer ce travail mercredi matin, car l'énorme pente n'était pas encore stabilisée. Pour l'avenir, il faudra complètement redessiner le tracé de la route nationale, prise sous la masse de pierres et de terre. La morphologie de la vallée est totalement et définitivement bouleversée.

Une fois encore, les polémiques vont se déclencher en Italie sur les raisons de la répétition de phénomènes naturels d'une aussi grande ampleur. Le déboisement sauvage, qui affecte des milliers d'hectares chaque année dans la péninsule et qui, en cent ans, a privé le pays du tiers de ses forêts, est notamment mis en accusation.

Si le glissement de terrain de la haute Valtelline avait cette fois été prévu, évitant sans doute ainsi des centaines de morts, on rappelle que les services italiens de cartographie et de surveillance du terrain ne comptent qu'une trentaine de géologues. Ce n'est pas faute d'argent. En Italie, la plaie est l'inorganisation administrative et en particulier le chevauchement des compétences, notamment régionales et nationales. L'absence de continuité dans la volonté politique n'est pas non plus étrangère à cette situation.

J.-P. C.

A Marseille

Trois policiers sont blessés lors d'incidents dans une cité

Trois policiers ont été légèrement blessés, pendant la nuit du lundi 27 au mardi 28 juillet, au cours d'incidents qui se sont produits dans une cité des quartiers nord de Marseille.

Vers 23 heures, des policiers, alertés par téléphone, sont intervenus dans un bâtiment de la cité Bellevue où un différend opposait des familles voisines. Les policiers sont repartis après avoir ramené le calme, mais peu après un homme est venu menacer et injurier les policiers à l'entrée du poste de police situé dans cette cité. Alors que les fonctionnaires tentaient de l'interpeller, des habitants ont voulu s'interposer. Un véhicule de police qui regagnait le poste est arrivé à ce moment-là. L'altercation entre forces de l'ordre et résidents a dégénéré : des pierres et des cocktails Molotov – qui n'ont pas explosé – ont été lancés sur le véhicule. Le calme a été rétabli vers 2 heures.

Lors de ces incidents, trois policiers ont été blessés et cinq personnes ont été interpellées.

A Aix-en-Provence

Mandat d'arrêt contre un responsable du Mouvement national arménien

Un mandat d'arrêt a été lancé le mardi 28 juillet à l'encontre de Gilbert Minassian, trente-deux ans, membre du bureau politique du Mouvement national arménien (MNA), par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, après l'attaque d'un fourgon postal, commise le 28 juillet 1984 sur l'autoroute A 7.

Ecroué au mois d'août suivant, pour cette agression, avec quatre autres personnes, Gilbert Minassian avait bénéficié d'un non-lieu accordé par le juge d'instruction, M. Jean-Jacques Bagur, dans le cours de cette même affaire, en octobre 1986. Le parquet avait alors interjeté appel de cette décision, et un supplément d'information avait été demandé par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Le MNA s'est élevé, mardi, dans un communiqué, contre ce nouveau mandat d'arrêt « *lancé contre l'un de ses responsables politiques, Gilbert Minassian* ». Le MNA « *dénonce l'acharnement politico-policier visant à impliquer indûment ce militant* ».

CORRESPONDANCE

L'attentat contre la villa corse du professeur Paul Aboulker

« Une idéologie sauvage, aveugle »

Le professeur Paul Aboulker dont la villa a été détruite par un commando de l'ex-FLNC, dans la soirée du samedi 25 juillet à Capo-di-Muro (Corse), nous a adressé la lettre suivante :

Sollicité par l'ensemble de la presse de m'exprimer sur l'événement dans les heures mêmes qui ont suivi le rapt violent de moi-même et de ma famille et la destruction de ma maison, action dont les auteurs ont recherché l'avantage médiatique, je m'étais refusé à toutes déclarations, réservant celles-ci au calme et à la réflexion. Ce que je fais ici. Ce qui a paru dans les journaux : « *La valise ou le cercueil* », « *On n'a pas voulu de moi* », « *Je rentre chez moi* », me paraît témoigner d'une démission qui ne répond *en rien* à ma réalité profonde, et, de plus, est indigne du nom que je porte.

J'ai été invité par un ami Corse à découvrir ce département de notre pays, il y a plus de trente ans, d'abord au cours d'un séjour d'été – puis reçu comme hôte d'honneur à la préfecture d'Ajaccio, – enfin, instamment convié d'y acquérir un terrain pour les vacances. J'ai attendu très longtemps avant d'y faire construire. Nous y passions quelques semaines de vie familiale paisible et de convivialité avec nos nombreux amis locaux.

La première destruction m'a paru incompréhensible et la mort du « plastiqueur » déplorable. J'ai prié et je prie encore pour lui. La deuxième destruction est un acte qui procède d'une idéologie sauvage, aveugle, un acte irrationnel dont les motivations déclarées par leurs auteurs défient toute intelligence et toute morale.

Nous pensions, moi et les miens, que nous pouvions vivre là, en gens paisibles, en gens de pensée et d'esprit, amoureux de beauté naturelle. N'y aurait-il donc pas place en Corse pour des gens paisibles, des gens d'esprit ? Au nom de quoi cet acharnement violent a-t-il déjà fait dans la ténèbre couler le sang puis détruit et maculé plus de vingt ans de souvenirs, brûlé beaucoup de nos biens propres, anéanti notre maison ? Ce viol du cœur, cette démolition des biens sont-ils de l'ordre de la noblesse que les partisans du symbole s'attribuent à eux-mêmes ?

Je remercie le préfet du département et le maire de ma commune d'être venus dès la première heure m'exprimer leur solidarité et leur transmets cette déclaration qu'ils auront à cœur, j'en suis sûr, d'afficher et de diffuser auprès de mes amis et de la population qui a manifesté unanimement sa réprobation et sa honte.

La communauté internationale se mobilise contre l'invasion de criquets en Afrique

Parviendra-t-on cette année à protéger l'Afrique de l'Ouest contre l'invasion de criquets dévastateurs de cultures ? La FAO (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), aidée par les pays donateurs de fonds et d'équipements, espère y parvenir. La France a, pour sa part, accordé une aide de 20 millions de francs à six pays sahéliens, a indiqué, le mardi 28 juillet M. Michel Aurillac, ministre de la coopération.

En 1986, la campagne de lutte contre les criquets avait permis d'empêcher la plupart des pullulations et des migrations de ces insectes, et la production agricole de l'Afrique de l'Ouest avait même été excédentaire. Il n'empêche. « *La communauté internationale s'était mobilisée de façon trop désordonnée et trop lente* », souligne M. Aurillac.

Une lenteur d'autant plus regrettable que, en la matière, il faut intervenir au début de la saison des pluies. Car ensuite les locustes – notamment les criquets pèlerins – se multiplient en une véritable explosion démographique ; devenus adultes, ils se rassemblent en des essaims gigantesques contre lesquels ils est difficile de lutter. Quant aux criquets sénégalais, sauteriaux très présents en Afrique de l'Ouest, ils suivent le développement de la végétation, lui-même lié aux pluies (*le Monde* du 22 juillet).

Pour ne pas répéter les erreurs du passé, la FAO a décidé d'agir au plus tôt et, dès décembre 1986, elle a réuni les pays sahéliens et les pays donateurs pour définir la stratégie de la campagne 1987. A la mi-juin, 28 millions de dollars (170 millions de francs) avaient déjà été recueillis, ce qui couvrait presque totalement les 32 millions de dollars jugés nécessaires pour l'éradication du fléau acridien en Afrique de l'Ouest.

La France participe activement à cette lutte par l'intermédiaire d'accords bilatéraux contractés avec six pays sahéliens (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Les 20 millions de francs que le ministère de la coopération leur a accordés (contre 12 millions de francs en 1986) sont destinés à l'envoi d'équipements et d'insecticides, à la location d'hélicoptères pour localiser les zones infestées, et à celle d'avions de traitement. Ces crédits ont aussi permis l'installation, à Niamey (Niger), d'une antenne permanente du Programmes de recherches interdisciplinaires français sur les acridiens du Sahel (PRIFAS) (1) qui aide à prévoir la pullulation des criquets.

Ces moyens suffiront-ils pour prévenir toute nouvelle invasion en région sahélienne ? On peut l'espérer, d'autant que les pluies ayant cette année du retard, la menace acridienne s'annonce moins grave que l'année dernière. A moins que n'arrivent en masse des criquets pèlerins en provenance de l'Afrique de l'Est. Dans cette partie du continent, l'organisation régionale de lutte contre les acridiens se mobilise aussi, soutenue par la FAO à laquelle le ministère français des affaires étrangères a accordé 2 millions de francs pour 1987. Il reste que, depuis la mi-juin, les locustes semblent proliférer dangereusement en Ethiopie et au Soudan, pays où l'instabilité politique rend toute intervention difficile, sinon impossible.

E.G.

(1) Programme dépendant du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Les souffrances d'une jeune Allemande accidentée

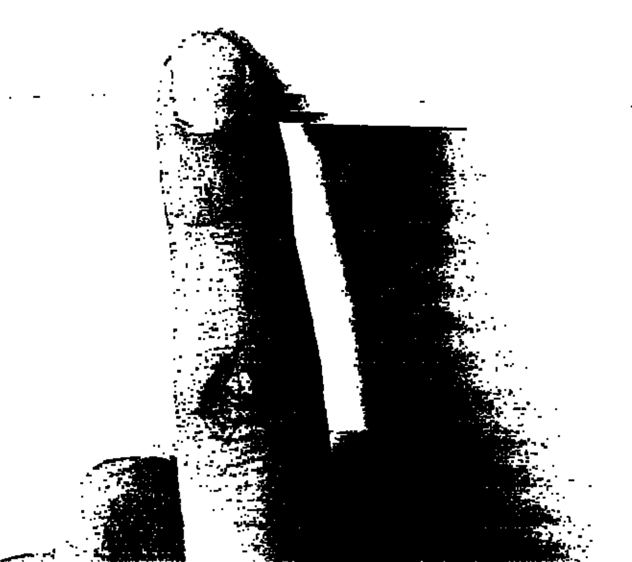
Requête pour euthanasie

Depuis quatre ans, Daniela M. demande que soit mis fin à ses jours. Paralysée à la suite d'un accident de voiture qui lui a brisé une vertèbre cervicale, cette Allemande de l'Ouest de vingt-sept ans est dans l'incapacité de se donner la mort elle-même. Mais elle n'y renonce pas pour autant. « *J'ai pris ma décision un mois après l'accident*, a-t-elle déclaré. *J'ai arrêté de vivre et ne fais plus que végéter en souffrant.* »

Son corps est paralysé, ses membres inférieurs sont enflés, et ses membres supérieurs en contraction permanente. Daniela a fini par faire appel au professeur Julius Hackental, un médecin controversé qui mène campagne en faveur de l'euthanasie depuis de longues années. Le 10 juin dernier, après avoir longuement rencontré la jeune femme, le professeur Hackental a accepté de mettre à sa disposition un flacon de léthéon, mais des représentants de la ville de Karlsruhe s'y sont formellement opposés. Ils ont le droit pour eux : le respect de la vie est inscrit dans la loi fondamentale ouest-allemande.

Daniela a cependant choisi de se battre sur le terrain juridique, le dernier qui lui reste. Elle a déposé une requête auprès du tribunal correctionnel de Karlsruhe, qui décidera s'il y a lieu d'examiner sa demande.

En 1986, le tribunal de Traunstein avait tenté de poursuivre le président de l'Association pour la mort humaine, accusé d'avoir procuré du cyanure à un malade. Sans succès : l'accusation avait été rejetée. Le professeur Hackental, lui, souhaite toujours obtenir l'abolition du paragraphe du code punissant l'homicide par consentement. Mais ce débat réveille de mauvais souvenirs en Allemagne fédérale, de nombreux handicapés ayant été cyniquement « euthanasiés » durant la période nazie.



Le Monde

Avignon

ARTS ET SPECTACLES

Nos grandes heures

Pour nous qui sommes attachés au théâtre, le Festival s'achève. Nous nous ressentons dans un entre-deux, entre fatigue et disponibilité. Pendant trois semaines, sans sortir de la ville, comme empêchés par l'ange exterminateur, soir après soir et parfois l'après-midi, nous sommes allés au spectacle. Nous n'avons pas vu tous ceux que nous avions prévus – nous en avons vu quelques autres. Nous avons couru après le temps – c'est long d'écrire, plus encore de se nourrir. Tels des Dracula aux canines vibrantes en quête de sang frais, tous les festivaliers sans exception cherchent LE restaurant bon, du moins sain, pas trop cher, ouvert la nuit. Si on veut dîner avant les représentations, il faut prévoir et s'accrocher.

Ne geignons pas, nous avons connu des moments de détente, retrouvé des amis, rencontré des gens qui le deviendront peut-être, qui sont venus, de loin souvent, parce que, justement, tout le monde est là. Et aussi pour prendre la température de ce qui se fait en France. C'est peut-être à Avignon que l'Europe artistique est en train de se former.

Les débats, les colloques, les conférences, et les expositions, et les baladins des rues, et à présent les lectures – une chaise, une table, une vedette payée par la Société des auteurs – font partie du Festival. Quand même, ce sont les programmes de cinéma, et surtout les créations de théâtre et de danse, « in » ou « off », qui en font le prix.

Nous avons regardé, écouté, entendu. Nous avons espéré beaucoup, et il est arrivé que nous soyons comblés. Pas forcément par un spectacle entier. C'est peut-être un visage une image, qui déclenchent une sensation aiguë ou douce, qui atteignent en nous quelque chose de secret.

Pendant trois semaines, nous avons voulu informer sur la vie du Festival et la manière dont nous l'avons vécu. Au moment de le quitter jusqu'à l'année prochaine, nous avons éprouvé le désir de rappeler par des photos, par quelques mots, des moments, des impressions, des souvenirs, fragmentaires malheureusement. Nous en avions trop, il a fallu choisir. Les choix sont toujours injustes.

Par exemple, nous aurions voulu dire encore notre émerveillement à tous, devant David Warrilow dans *l'Hypothèse*, de Pinget, mis en scène par Joël Jouanneau : « *Prince au royaume des aveugles, il nous a guidés dans le labyrinthe des mots, il prenait appui sur eux, se rassurait, et nous avec lui. Puis il s'est tu, il a enfourché son vélo. On ne quitte David Warrilow qu'orphelin.* »

Mais voici la photo qui évoque la voix de Jany Gastaldi, le mystère des yeux de Chéreau, la jeunesse brûlante d'Aurelle Doazan, la fragilité de Maurice Deschamps, le climat surréaliste de Zingaro, l'instant d'éternité qui s'installe sur scène, à la fin d'une représentation...

COLETTE GODARD.

L'ange et la voix

L'IMAGE de l'Ange (que jouait Aurélien Recoing) et celle de Dona Musique (que jouait Jany Gastaldi) auront été parmi les plus poignantes du *Soulier de satin*.

Faire venir à la rescousse les Anges, « *ces grands frères terribles* », c'est presque une mesure d'urgence, pense Claudel, dans un monde « *où le diable a cessé de se gêner* ».

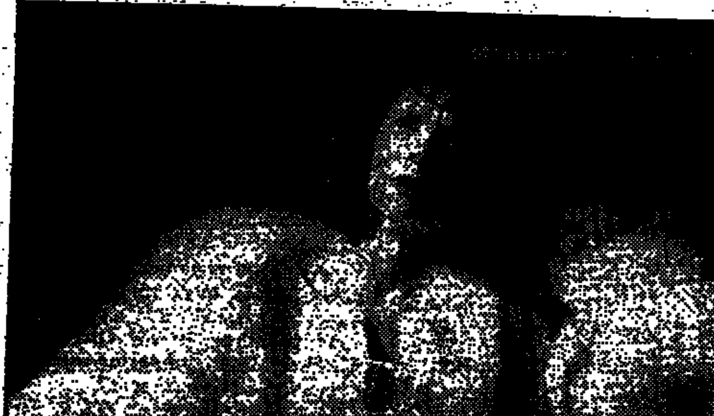
Le Christ en croix étend ses bras comme l'Ange étend ses ailes, « *cette paire d'ailes attachée aux épaules qui nous arrache du tombeau* ». Lequel d'entre nous n'a volé, en rêve, de ses propres ailes, surtout dans nos enfances, au-dessus des arbres, des maisons ? « *Est-ce ma faute, si le ciel existe ?* », dit Claudel.

Quant à Dona Musique, elle est, dans la cathédrale de Prague, prosternée à terre, toute blanche, comme un cygne blanc dans ses plumes ou une rose blanche dans ses pétales. Elle est l'Impératrice qui attend un enfant.

Les femmes enceintes sont si rares, dans les lumières des théâtres ! Mélisande, sur le point d'enfanter, son ventre est toujours plat. Ici, Dona Musique soutient déjà de ses deux mains l'enfant qui est encore dans elle, mais Jany Gastaldi est avant tout une voix. « *Une plénitude délicieuse qui, par l'oreille, comble l'âme.* » « *Ce qui me monte du cœur en la voyant, c'est la musique* », a dit Claudel de la jeune femme qu'il avait rencontrée à Rio en 1917, et qui est devenue, dans *le Soulier de satin*, celle que joue Jany Gastaldi.

Jany Gastaldi et Aurélien Recoing, et les autres acteurs du *Soulier de satin*, Ludmila Michaël, Didier Sandre, Madeleine Marion, Robin Renucci, tous, ont dit que cette aventure, inconnue jusqu'ici, unique, de jouer d'une seule foulée une pièce qui dure douze heures, était passionnante. Ni en eux ni dans le public, ils n'ont senti une lassitude. Au contraire, plus les heures passaient, plus spectateurs et comédiens s'unissaient dans une entente, une respiration, d'un « affinnement » extraordinaire, dans une connivence magique, comme si toute l'écoute devenait plus sensible, plus alerte, plus heureuse, ce qui « relançait » d'autant plus l'allant, la flamme, des comédiens.

M. C.



J. Gastaldy dans « le Soulier de satin »

B. ENGUERAND



MARC ENGUERAND

Le climat surréaliste de Zingaro

Lunatique et retors

MAURICE DESCHAMPS est le monsieur Levert de *Lettre morte*, de Robert Pinget. Grand enfant déraisonnable, il ordonne au barman de se déshabiller, et le barman ne peut qu'obtempérer. Vieil emmerdeur chafouin, il joue la tragédie du père et de son fils prodigue.

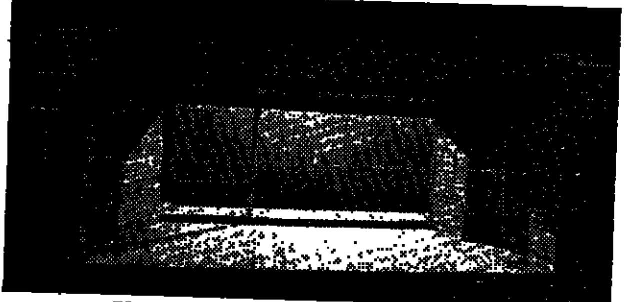
Cabotin terrible, méchant et pitoyable comme le sont parfois les grands malades, il se fait plaindre, mais n'a plus rien à perdre. Quand il écarte le grand rideau noir du décor de Jean Haas, sa silhouette matoise et solide hésite au bord du vide. Il fait mine de croire encore à une présence.

La sienne est celle d'un comédien rare, dans un spectacle impeccable et exigeant, mis en scène par Chantal Morel, une jeune Grenobloise en passe de prendre, sans nous décevoir, la relève de la génération des années 70.

O. Ot.



Dominique Laidet et Maurice Deschamps



« Une lune pour les déshérités », d'O'Neil

Le cheval d'or

SUR la piste de sable, un cheval d'or a surgi, il est seul et il danse. Image fugace, intrusion soudaine et brève d'un monde parallèle.

C'est ça, le spectacle Zingaro : une incessante ambiguïté, la juxtaposition du luxe et du clinquant, du raffiné et de la déglingue, de la sauvagerie et de l'ironie. Zingaro est né dans les couloirs d'un château sans maître, de l'union du cabaret et de la basse-cour. Et toute cette sublime bâtardise crée un climat de conte noir, ramène au présent la magie louche des grimoires, des secrets de famille. Sous le chapiteau de Zingaro, la poésie est du voyage.

C. G.

Un instant d'éternité

L'EXACTE densité de l'air, à 7 heures du matin, l'été, sur le perron d'une ferme, quelque part au cœur de l'Amérique profonde. Dans un tableau d'Edward Hopper, il y aurait un champ de hautes herbes veloutées par le vent. Ici, les bardeaux n'encadrent que le vide et, dans ce vide, hallucinée, l'exhalaison d'une brume de chaleur au-dessus d'invisibles labours. Au milieu du perron ou pas tout à fait au milieu, un peu décentrée vers la droite, à l'extrême bord de la marche qui relie la maison à la route, une bouteille vide est traversée par une lumière plus blanche, plus délicate que celle qui s'infiltre entre les planches disjointes de la véranda. Une image de théâtre ? Plutôt un souvenir approximatif, recomposé, au verso d'une photo du décor de Nicolas Sire éclairé par Joël Hourbeight le 24 juillet 1987.

La photo a été prise à la fin d'une représentation de la pièce d'O'Neil, *Une lune pour les déshérités*, entre la sortie des acteurs et leur retour pour les saluts. Alain Françon avait réservé, dans cette vacance, ce qu'on appelle d'ordinaire « un instant d'éternité ».

B. B.

Comme l'aile du cygne

ELLE aurait pû commencer par le plus facile, ingénue de cinéma, adolescente dénudée par la caméra experte d'un faussaire du grand écran : son premier rôle lui fut pourtant offert par Jean-Luc Godard que *Détective* réconciliait avec le cinéma. Lancée, elle a préféré à la magie des plateaux celle de l'école du cirque, puis la rugueuse poésie, le labeur tourmenté de l'école des Amandiers de Nanterre.

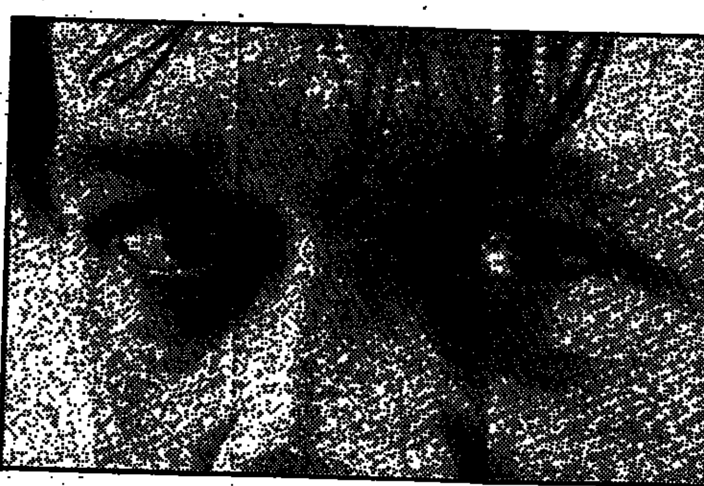
Aurelle Doazan – un nom, le sien, qui bruisse comme l'aile du cygne – apprend son métier, comme si elle n'était pas déjà un peu plus belle que les autres. Comme si sa présence n'était pas déjà un peu plus évidente. Ce peu, cette infime différence d'avec les apprentis acteurs qui fait qu'à Avignon, sitôt qu'elle apparaît, on la distingue. Elle fut, quelques nuits, la petite Catherine de Heilbronn, héroïne imaginée par Heinrich von Kleist, l'un des plus beaux rôles féminins du répertoire européen. Longue, blanche, le regard pétrifié, le cheveu en bataille, les sens à la chamade et le cœur en sautoir, elle a pris par la main un public exigeant et sévère pour l'emmener au plus loin d'un romantisme qu'il croyait disparu. La chute vers l'abîme, avec elle, devenait ascension.

O. S.



B. ENGUERAND

Aurelle Doazan dans « Catherine de Heilbronn »



M. ENGUERAND

Patrice Chéreau

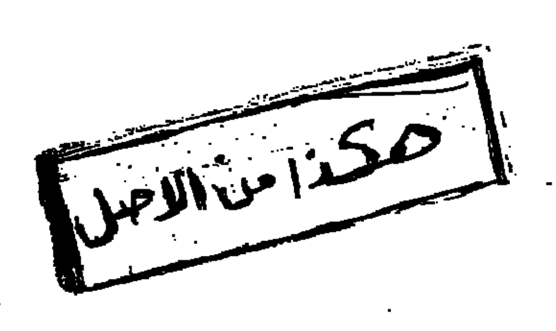
Le regard

UN regard attentif : celui que Patrice Chéreau porte sur les élèves de Nanterre. Il les a dirigés dans *Platonov* – deux heures intenses d'émotion et de beauté – et Pierre Romans dans deux pièces de Kleist, *Catherine de Heilbronn* et *Penthésilée*.

Quand ils joueront le même programme cet automne à Nanterre, ils auront subi l'épreuve du feu.

Ici, entre les représentations ils n'ont pas cessé de travailler, de reprendre, de répéter, avec ce qui manque le plus habituellement : la présence d'un vrai public venu assister à un vrai spectacle.

C. G.



PHOTO

Les 18es Rencontres internationales d'Arles

Créateurs et commerçants

Une scénographie réussie, la générosité de Frédéric Mitterrand et les interrogations sur l'avenir, tel est le bilan plutôt moyen de ces Rencontres aujourd'hui à un moment charnière de leur histoire.

CONTROVERSÉES, attirantes, pour leur dix-huitième édition, ces rencontres incitent à se poser un certain nombre de questions. La première touche à la présentation des œuvres et à leur inclusion dans un projet scénographique visant à prendre possession de la ville.

Le festivalier est convié à un jeu de piste. Plan en main, il s'aventure en suivant le trajet de son choix dans le dédale ombré de la cité. Les yeux écarquillés, il découvre ainsi des œuvres de tout format et de toutes esthétiques, accrochées sans *a priori*, sur des lutrins ou des pupitres, dans quatorze lieux éloignés et souvent choisis avec à propos : un grenier à sel datant de la Révolution française, un boyau cyclable de béton, en surplomb d'un paisible camp de romanichels, des wagons, ornés de mannequins, garés sur la chaussée, à l'ombre des remparts. Mais les audaces scénographiques ne suffisent pas.

Il a manqué à ces Rencontres 87 un choc esthétique vraiment fort. Ce fut le cas l'an passé avec la collection Nash, l'éblouissante rétrospective Georges Rousse, auquel succède un décevant Le Gac, trop d'expositions incomplètes (Catany, Graham) ou déjà vues (Basilico, Plossu), peu de découvertes (Griffin), et trop de confirmations (Gardin, Vink, Grioli). La seule révélation sont les treize bouleversants portraits de cadavres de Rudolf Schaffer.

Quant aux soirées, si leur étalement en plusieurs lieux semble inévitable, on se pose plus que jamais la question de leur existence. Est-ce pour toiser la pleine lune ou assister à un concert d'images *rythmées par la musique* ? Hormis l'hommage hâtif rendu à Uéda – pour 60 francs et quelques gouttes de pluie, – le public fut trop souvent convié à une série de ratés critiques et de fiascos techniques inexcusables. Le show Nan Goldin, prévu comme un événement, fut à peine digne d'un ciné-club. Heureusement, la présentation de l'*Album imaginaire* – une innovation de la FNAC – restera comme un merveilleux moment. Surtout quand Sabine Azéma se mit à parler avec amour et malice de son métier, et quand Laura Betti salua tragi-comiquement Pier Paolo Pasolini, sur fond de piano.

Devant une assistance conquise, le bonheur enfin est venu avec le film sur l'agence Rapho, réalisé par Frédéric Mitterrand et son ami Patrick Jeudy. Sur fond d'images fixes, au banc-titre uniquement, Mitterrand a conçu un vrai film fait de souvenirs personnels. En adoptant l'axe sensible, impératif, de l'enfance, il a écrit un texte magnifique, emporté, généreux, qui conte le *roman visuel d'une génération*, brasse la turbulence du monde, traverse l'histoire comme un songe et célèbre les mythes et la mémoire de la France.

ERGY LANDAU

Femme endormie (1932).

Un salubre courant d'air

Riche, efficace, d'une émotion intense, ce grand moment de la vie des Rencontres intervient alors que le départ de François Hébel, son responsable, place Arles à un tournant nouveau de *son* histoire. En deux ans, il a ouvert des horizons, provoqué de salubres courants d'air et ossifié une structure encore lâche. Malgré l'assurance et le succès que confère un mécénat omniprésent, quoique discret (un tiers du budget), son passage laisse toutefois l'impression d'une trop grande légèreté. Plaisant, trop séduisant, marqué par la primauté de l'image, *voire de l'imagerie* (Ouka Lélé, Issermann, Spengler, Vadukul) sur la photographie, le programme de cette année manque d'épaisseur, d'intériorité, de matière, de réflexion.

Suffit-il d'investir des lieux grabataires pour réussir un festival ? La volonté du spectaculaire à tout crin, contrairement à l'objet des Rencontres, entérine le divorce des deux clans ennemis du monde photographique : les « artistes » et les « professionnels ». Pour les uns, Arles fait fausse route. Pour les autres, la photo sort enfin du ghetto, dépasse un cadre confidentiel et familial pour offrir d'elle-même une définition ouverte.



NÉAL SLAVIN

The Camera Club. Londres (1984)

La photographie, même « starisée » et placée sous le signe du show-bizz, reste une discipline fragile et secrète, souvent minorisée. Objet d'intérêts divergents, en Arles ou ailleurs, c'est moins la démagogie qui la guette que le danger du nivellement ; la confusion des pratiques artistiques, liées à l'art contemporain, et les productions proprement commerciales. On ne peut évidemment considérer du même œil les purs créateurs et les commerçants du regard.

P. R.

★ La plupart des expositions durent jusqu'au 15 août, sauf celles du Musée Réattu (Gioli, Serge Cohen, Jean Bernard), qui durent jusqu'au 30 septembre.

★ Le Grand Prix européen de la photographie *(70 000 francs), attribué par* Kodak, est revenu à l'Anglais David Gamble.

★ Le Prix du livre-photo (30 000 francs) revient à Nan Goldin pour The Ballad of Sexual Dependency, éd. Aperture.

Portraits sans visage



SUIVANT l'exemple du peintre autrichien Arnulf Rainer qui a fait le tour des cimetières et des morgues, le photographe allemand de l'Est, Rudolf Schafer, cinquante-cinq ans, a réalisé à Berlin une vingtaine de portraits en gros plan de cadavres.

L'air de veilleurs assoupis, détendus et presque souriants, ils sont immortalisés sous les draps avec une douceur infinie. Dénué de tout effet psychologique, en même temps que la fatigue et la défaite, le portrait mortuaire indique la fin de la souffrance, l'oubli de l'agonie par la saisie d'une image qui n'est plus contrôlée. *Comment en les voyant ne pas* songer à Hugo ou à « Marcel Proust sur son lit de mort », photographié en 1922 par Man Ray ? Document d'une expressivité suprême, déni d'intimité, moulage visuel d'une dernière représentation de soi, un rien pourtant suffirait pour éveiller les morts du sommeil éternel, comme le suggérait Magritte en faisant poser yeux clos les membres du groupe surréaliste.

Révérence, profanation, transfiguration. C'est de cette ambition que naît la mystérieuse beauté de ces portraits. A quoi rêve donc le défunt en offrant aux vivants cette effigie confiante et figée, traversée par une lumière venue de l'au-delà ?

P. R.

• Rudolf Schaefer, *Portraits doux à la morgue*, présenté avec le Centre culturel français de Berlin-Est, à la Maison de la hauture, jusqu'au 15 août.



RUDOLF SCHAEFER

Entretien avec François Hébel

« La photographie sous toutes ses facettes doit se retrouver ici »

Blond, charmeur et clairvoyant, à vingt-neuf ans, François Hébel a déjà une belle carrière derrière lui. Il explique pourquoi il quitte la direction des Rencontres, dont il a fortement modifié le profil.

« CONTESTÉ l'an passé, le principe scénographique adopté en 1987 est une réussite. Comment avez-vous gagné ce pari difficile ?

– La difficulté ne tenait pas au concept mais à l'obligation que nous avions de guider efficacement les gens dans la ville. Olivier Etcheverry a eu l'idée d'occuper des lieux différents et de concevoir un univers particulier pour chaque exposant. Je crois que notre principale réussite réside dans la maîtrise de la lumière. Chaque lieu dispose d'une lumière propre. En fait, nous avons affiné ce qui s'était ébauché l'an passé à l'atelier des Forges.

» La photographie a ses propres défenses. Elle joue de son format. On peut donc la moduler en fonction de l'espace. Cela est d'autant plus valable que la plupart des expositions sont des créations. Les tirages sont donc spécialement réalisés pour Arles.

– Pourquoi avoir conçu un catalogue si « gadget ». Correspond-il à l'image que vous avez des Rencontres ?

– Le gadget fait partie des expériences. Je crois que les Rencontres doivent être un terrain d'expérimentation et pas uniquement un festival où l'on remet des médailles. Nous avons voulu faire du catalogue une sorte de palette analogue aux « nuancés Pantone ». A la place des références d'imprimerie, ce sont les couleurs de la photo contemporaine qui sont distribuées. Il s'agit d'un objet utile et transportable, agréable à feuilleter. S'il vous reste une heure pour voir une expo, vous l'ouvrez, une image vous séduit, il vous reste à suivre la couleur menant à l'exposition. Ce n'est rien d'autre qu'un essai de mise en forme de la photographie.

– Vous avez accentué l'ouverture aux pratiques commerciales, comme la mode et les magazines. Ouverture ou glissement de terrain ?

– Les Rencontres doivent refléter l'évolution des divers courants de la photo. Voici cinq ans, on ne parlait que de la mode des années 30 ou 50, de Blumenfeld et de Bailey. C'est oublier la richesse explosive des années 80 dans ce domaine. J'ai donc eu envie de montrer ceux qui me paraissent être les clés de ce renouveau : Huguier, Issermann, Vadukul. Tous sont représentatifs pour des raisons différentes. Le reportage est un genre commer*cial*, toujours présent aux Rencontres. Peut-être l'est-il moins cette année. En revanche, la photo publicitaire est absente, sauf dans les stages.

– On a le sentiment que cette ouverture très publique s'opère au détriment de la photo « pure », d'où le désaveu de certaines personnalités.

– Il s'agit moins d'une réalité que d'une rumeur. Celle-ci est consécutive à la démission de J.-C. Lemagny (conservateur de la photo contemporaine à la Bibliothèque nationale), qui nous a précisé qu'Arles, pour lui, n'était pas un lieu de diffusion. Il nous a dit aussi qu'à son avis un photographe n'est pas quelqu'un qui gagne de l'argent mais un « miséreux ». Or ni l'un ni l'autre, pour moi, *n'est un a priori. Ce que je* constate, en tout cas, c'est le retour des photographes. Depuis des années, on ne voyait à Arles que des photographes invités, ayant une exposition ou dirigeant un stage. Cette année, ils sont venus spontanément, curieux de leurs confrères et de la création d'aujourd'hui.

» Les conservateurs de galerie, de musée, et les collectionneurs européens, japonais, ou américains sont également présents. Et puis, il y a aussi les professionnels concernés par la photo qui se fait au quotidien. Les agences publicitaires, les « picture editors », *Géo, Stern, US News, Fortune*, et autres grands magazines américains. C'est aujourd'hui toute la profession de la photographie, sous toutes ses facettes, qui se donne à nouveau rendez-vous à Arles.

– Cette évolution amène-t-elle un nouveau public ?

– Ce festival ne mobilise pas tant de moyens humains, techniques et financiers pour réunir uniquement deux mille professionnels. Au Théâtre antique, il y a eu chaque soir deux mille personnes. Nous attendons près de vingt mille visiteurs pour les expositions. Soit un tiers de plus que l'an passé. N'oublions pas que notre public est constitué d'amateurs avertis mais aussi de touristes venus par curiosité. A mes yeux, la vocation des *RIP* est plus que jamais la diffusion de la photographie. Autrefois, seule la FNAC jouait ce rôle. A présent, il y a des Mois de la photo un peu partout dans le monde. Le relais est pris par les institutions et les musées. Arles ne doit plus se cantonner comme autrefois à un rôle de militant. L'évolution est indispensable. Il faut montrer ce que sera la photo de demain, et oser engager des paris.



KARL KUGEL

François Hébel devant l'écran au Théâtre antique

– Hormis le film de Frédéric Mitterrand, les soirées, une fois de plus, ont été décevantes, et parfois même franchement ratées. Comment justifiez-vous de telles faiblesses après dix-huit années d'expérience ?

– Je ne suis pas d'accord. Je peux reprendre les soirées une à une, et prouver que, malgré d'énormes pépins techniques, elles ont été plutôt bien accueillies.

– Engagé pour trois ans, vous cessez, après deux ans, d'être le directeur des RIP. Dès septembre, vous prendrez la direction de Magnum. Pourquoi partez-vous et quel sera votre successeur ?

– C'est peut-être un défaut de caractère, j'ai du mal à assurer le suivi des choses. Lorsque je les ai prises en main, les RIP avaient grandi trop vite, il fallait les structurer, dessiner leur avenir en imaginant des possibilités nouvelles. C'est ce que j'ai tenté de faire. Nous avons désormais une structure qui a les moyens de travailler, moralement et financièrement. Avant mon départ, j'ai signé le renouvellement pour trois ans du contrat avec Kodak (6 millions de francs). C'est une excellente chose. Non seulement nous avons redéfini nos rapports, mais Kodak a réaffirmé notre entière liberté dans la gestion du budget et la programmation. Mes raisons d'aller à Magnum, elles, sont similaires à celles qui m'ont fait accepter la direction des Rencontres. Magnum est une agence formidable, mais elle est dans le même état que les RIP à mon arrivée. Sa structure *doit* être modernisée. C'est ce qui me motive, m'intéresse et m'amuse. Et puis il y a une seconde raison. C'est mon envie de me rapprocher de la presse et de la production. Cela fait huit ans que je travaille en aval, j'ai envie désormais d'œuvrer en amont. Il y a un an, j'avais refusé cette proposition. Si je pars cette année, c'est que je pense avoir accompli *ma* tâche et respecté mes engagements. Ma succession sera assurée dès le début septembre. Et j'assumerai la transition, en douceur, le temps qu'il faudra.

Propos recueillis par
PATRICK ROGIERS.



CINÉMA

La bibliothèque des cinéphiles

La librairie Le Minotaure, située 2, rue des Beaux-Arts, dans le sixième arrondissement de Paris, a fermé ses portes le 24 juillet. Elle sera remplacée par une galerie d'art. La plus ancienne librairie de cinéma, fondée en 1947, cesse donc son activité. Dirigée depuis ses débuts par Roger Cornaille, elle devait son enseigne à Maurice Henry, qui avait dessiné, pour l'hebdomadaire l'Ecran français, *la fameuse tête de Minotaure passant du sourire à la colère, avec diverses expressions, pour l'appréciation des films.*

Endroit toujours serein, accueillant, la librairie, où l'on trouvait toutes les publications concernant le cinéma mondial, y compris des raretés, mais aussi un important rayon de littérature surréaliste, a été, depuis trente ans, un lieu de rendez-vous des cinéphiles, des gens de cinéma, des critiques, de tous les amoureux des livres. On s'y rencontrait, on y tenait conversation.

Les amateurs d'ouvrages de cinéma – voir notre choix, ci-dessous – devront trouver d'autres refuges. Il en existe encore quelques-uns à Paris.



PHILIPPE GABEL

Claude André et Roger Cornaille devant la librairie du Minotaure.

Où sont passées les grandes compagnies ?

Traduit de l'anglais (par Charles Tatum Jr.), ce livre rappelle comment fonctionnèrent les studios hollywoodiens de 1930 à 1940, âge d'or s'il en fut pour un cinéma qui tenait la première place dans l'« industrie du loisir collectif ». Travail sérieux, original, qui parle d'économie de production, de distribution, de tout un système qui prédomina jusqu'au règne de la télévision. Cinq grandes compagnies *sont* passées en revue : Paramount, Loew's (devenue MGM), 20th Century Fox, Warner Bros, RKO, et trois plus petites mais néanmoins importantes : Universal, Columbia, United Artists. Chaque « studio » eut une politique, un style, voire une spécialité. La lecture terminée, on sait tout.

★ *Hollywood, l'âge d'or des studios,* par Douglas Gomery. Editions Cahiers du cinéma, 192 p., ill., 89 F.

Questions sur l'Amérique

L'entretien peut être un art du portrait. Universitaire, membre du comité de rédaction de la revue *Positif,* Michel Ciment le pratique depuis des années. Comme, de plus, il est fasciné par l'Amérique et le cinéma américain, on ne s'étonnera pas de voir littéralement *vivre* dans ce livre Billy Wilder, John Huston et Joseph Mankiewicz, d'une part, Roman Polanski, Milos Forman et Wim Wenders, d'autre part ; deux générations dont la plus jeune appartint à l'Europe (Wilder avait émigré en 1934) avant de venir apporter quelque chose de nouveau aux Etats-Unis. De toute façon, les choix ne sont pas venus par hasard. Michel Ciment n'accorde son enthousiasme qu'à des élus. Il a réuni, ici, des entretiens recueillis à des dates diverses et qui, d'être classés, rapprochés, prennent évidemment une signification plus forte, à partir de deux questions : Comment filmer l'Amérique ? Comment filmer en Amérique ? Lisez et vous le saurez.

★ *Passeport pour Hollywood,* par Michel Ciment. Editions du Seuil, 398 p. ill., 120 F.

Ravissement au sérail

Le titre du volume n'est en aucun cas conforme au contenu : il s'agit, en effet, d'une évocation d'Arthur Freed, le principal producteur de comédies musicales de la MGM à travers ses films, ses acteurs, ses réalisateurs. Une fois qu'on sait cela, on s'y retrouve.

Et on est séduit par la narration agréable du climat régnant sur des productions comme *le Magicien d'Oz, Ziegfield Follies, Chantons sous la pluie, Un Américain à Paris, Tous en scène,* ou d'autres moins célèbres mais dignes d'intérêt, étayées par un appareil critique intéressant.

La vie professionnelle d'Arthur Freed est narrée presque jour après jour avec des détails financiers, techniques, artistiques, tout à fait passionnants et inédits dans certains cas. Avec, aussi, des informations sur les rapports qu'entretenait Freed avec les acteurs, les metteurs en scène. On est en plein sérail hollywoodien, dans ce qui fut appelé « l'âge d'or de la comédie musicale MGM ». On consulte une filmographie exhaustive, le répertoire des chansons d'Arthur Freed, les génériques de spectacles théâtraux. Un livre de cinéma comme celui-ci peut – doit – être emporté en vacances. N'importe où.

★ *La comédie musicale américaine,* par Hugh Fordin, Editions Ramsay, 526 p., ill., 280 F.

Lubitsch en Sorbonne

Eithne Bourget est professeur d'anglais à Toulouse, Jean-Loup Bourget, son mari, est professeur de littérature américaine en Sorbonne. Tous deux se sont appliqués à « visiter » le cinéma d'Ernst Lubitsch, auquel plusieurs études ont déjà été consacrées. Les auteurs situent le concept de la « Lubitsch touch » dès 1919, date de *la Princesse aux huîtres* (tournée en Allemagne), qu'ils définissent comme *« un gag burlesque visant à exprimer une vérité d'ordre psychologique ».*

Il y eut, selon eux, des « glissements progressifs » vers la légèreté par des comédies sophistiquées, puis des décors échappant à la topographie traditionnelle, fruits de l'imagination du cinéaste et destinés à abriter ses créatures dans les « principautés d'opérette » de la grande période américaine. Ils examinent aussi la manière dont Lubitsch a liquidé brillamment la délicate et sempiternelle question de l'adaptation d'un texte écrit pour la scène, en partant du film célèbre *Sérénade à trois,* modèle de comédie allusive qui contient, d'ailleurs, toute la philosophie du bonheur matériel et sentimental chère à Lubitsch.

Le catalogue des thèmes laisse néanmoins sur sa faim. L'appareil critique est constitué de minces déclarations de Lubitsch et d'un texte de Marcel Achard, incongru dans cet ensemble. La filmographie et la bibliographie sont, elles, exhaustives. Le défaut de cet intéressant ouvrage saute aux yeux. Il tient dans la lourdeur livresque de l'ensemble, sans rapport avec la joie de vivre, le luxe, la frivolité, l'humour caustique, propres à Lubitsch. Le ton de la prose universitaire ne semble pas le plus adapté pour faire prendre le cher Ernst au sérieux.

★ *Lubitsch ou la Satire romanesque,* par Eithne et Jean-Loup Bourget. Editions Stock Cinéma, 267 p., ill., 135 F.

Métaphores et icônes

Essayons d'être clairs : la sémiologie, c'est, d'après l'incontestable *Petit Robert* : « la science étudiant les systèmes de signes (langues, codes, signalisations, etc.) ». Jean Mitry pose l'équation suivante : le cinéma étant un langage, peut-on décrire ses symptômes et ses syndromes ? Tout commence heureusement par une nomenclature commentée des termes – s'y côtoient les joyeux vocables de « sémantique », « syntagme », « synecdoque », appliqués bien évidemment à la métaphore cinématographique. Puis Jean Mitry énumère, à la manière d'un neurologue expliquant à ses externes le mécanisme du Haut Mal, les signes cinématographiques. Ainsi, le « signe direct » est une image neutre, non altérée par un artifice technique ; au cinéma, elle ne peut être approchée que par une grande mystification où l'artificiel est réorganisé. Soit !

Puis Jean Mitry organise une définition sémiologique de l'image et du plan, dans une démarche assez opposée à celle de Gilles Deleuze (« l'Image-mouvement », « l'Image-temps »). La signification intrinsèque d'une image (ce qui, en sémiologie, se désigne par le joli terme d'« icône ») et sa signification indicielle vont être sublimées par ce que l'auteur nomme « la question des raccords » : le montage. S'appuyant sur la thèse de Christian Metz, Mitry aborde ensuite la classification sémiologique des codes cinématographiques. Il s'intéresse, bien sûr, à l'autre composante, la parole, et aux rapports qu'elle entretient avec l'image. Il décrit les structures narratives, puis les symboles, le rythme, s'interroge sur le sens du cinéma (fabulatoire avec Chaplin, s'intégrant dans une logique des signes avec Keaton, destructeur chez Laurel et Hardy, etc.) puis conclut par une réflexion plus générale sur la notion d'imaginaire au cinéma.

Cela, on l'aura compris, ne se lit pas comme un roman. Mais dans le domaine théorique qui est le sien, l'ouvrage, illustré par de superbes photographies en noir et blanc, peut être considéré comme essentiel.

★ *La sémiologie en question,* de Jean Mitry, collection « 7e art », Editions du Cerf, 275 p., ill., 156 F.

A la vie, à la mort

Selon Henri Agel et contrairement à Mitry, le langage du cinéma s'apparente, sous l'angle spiritualiste, à un cérémonial. D'où un chapitre liminaire dans ses origines théâtrales, opératiques, musicales. Agel distingue ensuite les films « célébrateurs » *(le Fleuve, Païsa)* des « non célébrateurs » *(l'Avventura, M le maudit),* pour s'arrêter sur les cas de Flaherty (à travers *l'Homme d'Aran*), d'Eisenstein, de Mizoguchi, d'Azimi, de Donskoï, de Dreyer (pour son *Dies Irae*).

Un long chapitre est consacré au western, un autre au « cinema novo ».

Vient enfin le thème de la mort. A travers *Orphée, Nosferatu, Tabou,* le film noir, *Mort à Venise, India Song,* l'auteur, dont la pensée n'est jamais autant à l'aise que sur le terrain spiritualiste, exprime la convergence de ces « discours filmiques » de formes et de contenus si différents. La conclusion – incontestable – s'attache au documentaire, à travers, notamment, *la Chasse au lion à l'arc,* de Jean Rouch.

Etude, dans l'ensemble, remarquable. Henri Agel ne perd pas de vue ce qu'il doit démontrer et le fait avec fougue. Même si certaines « évidences », à ses yeux exemplaires, auraient singulièrement mérité d'être explicitées.

★ *Un art de la célébration (Le cinéma, de Flaherty à Rouch),* par Henri Agel. Collection « 7e art », Ed. du Cerf, 204 p., ill., 120 F.

La méthode Rossellini

Au cours des années 70, le critique italien Stefano Roncoroni avait obtenu de Rossellini « *la promesse d'un long entretien autobiographique, sur le modèle du* Hitchcock *de Truffaut* ». Il commença de recueillir les propos du cinéaste, en avait enregistré près de quinze heures en juin 1972, mais Rossellini se dérobait. Après pas mal d'aventures, il se mit à réécrire lui-même les textes des entretiens en français, en les remaniant bien sûr. Il mourut le 4 juin 1977 sans avoir achevé cette autobiographie, qui s'arrête au tournage d'*India* (1959).

Tout cela est rapporté par Stefano Roncoroni dans la postface du livre, mais il fallait commencer par là pour dire l'importance de ces fragments rassemblés en mosaïque, où Rossellini disserte en homme totalement libre, dégagé des systèmes politiques, idéologiques, préoccupé de « pédagogie ». C'est en pédagogue, en effet, qu'il voulait filmer, qu'il filmait. Cela a pu surprendre. Ici, il fait tout comprendre. Sa manière de dénoncer, dès le premier texte, la « *société du spectacle* » est prophétique.

Sa vie privée, dans ces pages, n'a d'intérêt que si elle croise le cinéma (Anna Magnani, Ingrid Bergman). D'ailleurs, on n'attend pas de révélations. On suit l'itinéraire jusque dans les chemins de traverse. Et tant pis si Rossellini se trompe en affirmant qu'il a réalisé *Voyage en Italie* avant *Europe 51.* L'essentiel est d'ailleurs, au cœur d'une expérience où l'humanisme retrouve tous ses droits. Mais on sent aussi que Rossellini, dans ce « métier d'homme » qu'il revendique, affirmant, non sans paradoxe : « *Je ne suis pas un cinéaste* », s'est trouvé bien seul.

★ *Fragments d'une autobiographie,* par Roberto Rossellini. Editions Ramsay, 200 p., 85 F.

Quelques librairies de cinéma

La librairie de la Fontaine : 13, rue de Médicis, 75006. Tél. : 46-33-35-41.
Librairie Contacts : 24, rue du Colisée, 75008. Tél. : 43-59-17-71.
Librairie Alias : 21, rue Boulard : 75014. Tél. : 43.21.29.82.
Les feux de la rampe : 2, rue de Luynes, 75007. Tél. : 45-48-80-97.
Ciné-Images : 68, rue de Babylone, 75007. Tél. : 45-51-27-50.
Clair-Obscur : 161, rue Saint-Martin, 75003. Tél. : 48-87-78-58.
Ciné-Plus : 2, rue de l'Etoile, 75017. Tél. : 42-67-51-52.

Les reprises de l'été

Eclairs dans la grisaille

CET été bat tous les records de médiocrité en ce qui concerne les sorties de films nouveaux. Il suffit de jeter un coup d'œil aux affiches et aux titres pour avoir envie de tourner le dos aux salles, de faire n'importe quoi sauf d'aller au cinéma. Allons-y pourtant. Dieu merci, il y a les reprises. Des films échappés à l'appétit vorace de la télévision – ce qui est déjà un exploit – et parmi lesquels les productions américaines peuvent se tailler la part du lion. De Woody Allen, dont *Radio Days,* cette merveille, tient toujours l'affiche, on retrouve les débuts de metteur en scène avec *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander* (1972, extravagante parodie toujours d'actualité), et *Woody et les robots* (1973) où, restaurateur macrobiotique congelé lors de l'opération d'un ulcère à l'estomac, il se réveille en 2173 dans une société dictatoriale et robotisée. A côté, *Hibernatus,* film français avec Louis de Funès, n'est que de la roupie de sansonnet.

Mais les surprises ne viennent pas que de ce comique génial. *L'Ultime Razzia,* troisième film de Stanley Kubrick (1956), rappelle les grandes heures du film noir. Préparation et exécution d'un hold-up contre le pari mutuel d'un champ de courses. Le sujet, tiré d'un roman de Lionel White, n'est pas follement original. Mais les dialogues sont de Jim Thompson, écrivain spécialiste des noires intrigues criminelles et des rêves de paumés (on l'a découvert depuis, en France). Ensuite, la mise en scène brise la chronologie pour suivre et surprendre le comportement et les problèmes de chacun des personnages qui vont être mêlés à l'opération avec la rigueur d'une tragédie. On voit se tisser le destin comme dans *Quand la ville dort,* de John Huston (référence obligée à cause de Sterling Hayden, l'homme par qui tout arrive) avec quelque chose de plus ou de différent : un rythme nerveux, annonçant le changement des paysages sociaux des années 60, alors que l'œuvre d'Huston baignait encore dans l'atmosphère crépusculaire des années 40.

La sortie des *Proies,* en 1971, avait provoqué une certaine curiosité mais pas l'enthousiasme. Le réalisateur, Don Siegel, et son interprète, Clint Eastwood, n'en étaient pas encore aux aventures violentes de l'inspecteur Harry. On s'effara un peu du climat morbide des *Proies,* digne de Tennessee Williams, encore que celui-ci n'y ait été pour rien. Clint Eastwood, soldat nordiste blessé, est recueilli et soigné dans un pensionnat sudiste dirigé par Géraldine Page, et où ne se trouvent plus que des femmes et des jeunes filles. S'il est vrai que ces femmes sont toutes des obsédées, des hypocrites, des frénétiques, l'homme qu'elles croient prendre dans le filet de leurs fantasmes ne vaut pas cher. Il ment pour mieux séduire. Malgré les détails historiques, *les Proies* est un authentique film noir sur la haine et la peur où la guerre des sexes renvoie à la guerre civile qui a ravagé les esprits, où le mâle viril et dominateur va sombrer dans un orgasme de folie et de cruauté. La perfection de la mise en scène et de l'interprétation créent la fascination de ce cauchemar hystérique. On l'apprécie mieux aujourd'hui.

Mais la perle la plus rare est bien *le Temps d'aimer et le Temps de mourir,* de Douglas Sirk, adaptation d'un roman de l'écrivain allemand antinazi Erich Maria Remarque (émigré après l'arrivée de Hitler au pouvoir) qui fut tourné à Hollywood en 1958. Prince, on le sait, du mélodrame romantique, Douglas Sirk, cinéaste européen lui-même émigré, réussit ce qui pouvait paraître impossible : la peinture de l'Allemagne de 1944 en train de s'effondrer. A travers une histoire d'amour désespérée entre un jeune soldat (John Gavin) venu en permission du front russe et son amie d'enfance (Liselotte Pulver), fille d'un médecin qui a été enfermé dans un camp de concentration.

Une petite ville allemande vit à l'heure des bombardements et des ruines. Les personnages ne sont pas vraiment politisés (Douglas Sirk n'a jamais aimé les grandes démonstrations ni les thèses) mais ils paient leur tribut au nazisme qui est partout, même si l'on ne voit pas un seul portrait de Hitler (Klaus Kinski en officier de la Gestapo suffit à donner froid dans le dos lors d'une rapide apparition). La beauté, le lyrisme des images (en Cinémascope), la sensibilité frémissante, qui de la réalisation se communique au couple innocent et broyé par la logique d'un système odieux, donnent au film un ton bouleversant, déchirant. Par ce romantisme de l'amour et de la mort, de la précarité du bonheur, Douglas Sirk avait fait revivre et comprendre la tragédie de l'Allemagne et les crimes de la guerre. L'œuvre est sublime. Elle nous revient en hommage à Sirk, ce très grand artiste mort au début de l'année.

J. S.

Dossier établi par Jacques Siclier

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'ÉPOQUE, LA MODE, LA MORALE, LA PASSION. Musée, 3e étage ; Grande Galerie, 5e étage. Jusqu'au 17 août.

ANTONIN ARTAUD. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 11 octobre.

VOIES DIVERSES. Acquisitions récentes du Musée national d'art moderne. Galeries contemporaines, r.-de-ch., mezzanines. Jusqu'au 30 août.

NOUVELLES TENDANCES : *Les avant-gardes de la fin du XXe siècle. La mutation des styles.* Galerie du CCI. Jusqu'au 8 septembre.

ILES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 21 septembre.

PAUL OUTERBRIDGE. Galerie du Forum, r.-de-ch. Jusqu'au 6 septembre.

HUGH FERRISS : MÉTROPOLIS. Dessins d'architecture. CCI. Jusqu'au 14 septembre.

IL CORSO DEL COLTELLO. Claes Oldenburg ; Coosje Van Bruggen ; Franck O. Gehry. Forum. Galeries contemporaines. Jusqu'au 5 octobre.

L'AFRIQUE ET LA LETTRE. Panorama de cinquante systèmes d'écritures ou symbolismes graphiques. BPI. Jusqu'au 31 août.

LE JAGUAR DE DARTWOOD, de Gilles Ghez. Atelier des Enfants. Jusqu'au 12 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. *Grand Palais,* avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

CHARLES MATTON. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-30-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 45. Jusqu'au 14 septembre.

LES PRIMITIFS ITALIENS DU MUSÉE FRESCH D'AJACCIO. Jusqu'au 5 octobre. **ORNEMANISTES DU XVe AU XVIIe SIÈCLE,** gravures et dessins de la collection Edmond de Rothschild. Jusqu'au 21 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée provisoire quai des Tuileries, face au pont Royal (42-60-39-26). De 9 h 45 à 17 h.

PICASSO VU PAR BRASSAI. Musée Picasso (42-71-25-21). Sauf mardi, de 9 h 15 à 17 h 15, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 28 septembre.

PARIS 37. Cinquantenaire de l'exposition internationale des arts et des techniques dans la vie moderne. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 30 août.

L'ART INDÉPENDANT. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 août.

KALTEX EN CHINE. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Musée des enfants (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

LUCIANO FABRO. Etat ; **JOHN ARMLEDER.** ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris. (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 septembre.

LA MARINE DE 1937 ; OCÉANS DES HOMMES. Musée de la marine. Palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 septembre.

IMAGES DE JARDINS. Musée national des monuments français, place du Trocadéro. Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Jusqu'au 1er octobre.

L'INVITATION AU VOYAGE. Autour de la donation Louis-Vuitton. Jusqu'au 30 août ; **GILBERT LESSER.** Affiches de théâtre. Jusqu'au 31 août. Musée des arts décoratifs, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Du mercredi au samedi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 17 h. Entrée : 20 F.

RARES AFFICHES 1900 des collections du musée. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 14 septembre.

TRÉSORS DU TIBET, région autonome du Tibet-Chine. Muséum national d'histoire naturelle. *Galerie de botanique,* 57, rue Cuvier (43-36-19-09). Sauf mardi, de 11 h à 18 h 30 ; Samedi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

HOMMAGE A CHRISTIAN DIOR, 1947-1957. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Tarif réduit : 18 F. Jusqu'au 4 octobre.

PARIS. COUTURE ANNÉES 30. Palais Galliera, Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf *lundi, de 10 h à* 17 h 40. Jusqu'au 20 septembre.

FABERGE, orfèvre à la cour des tsars. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (45-62-39-94). Jusqu'au 31 août.

MARBRES DE RODIN. Collection du musée. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

MERKADO. Centre bicentre. Jardin du musée. Jusqu'au 14 septembre.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 12 octobre.

LES CHARTREUX. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

LE FEUILLETON OU LES MYSTÈRES DU REZ-DE-CHAUSSÉE. Bibliothèque nationale. Galerie Mansart, *58, rue de Richelieu (47-03-81-10).* Jusqu'au 31 juillet.

FIGURES D'UN TEMPS : LA IIIe RÉPUBLIQUE. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h, le mercredi de 12 h à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

LE MARAIS. Mythe et réalité. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

ÉLÉPHANTILLAGES. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

ZOLA PHOTOGRAPHE. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

ILS S'EXPOSENT ! Les mécaniciens de l'imaginaire. *Jusqu'au 30 août.* **LA LUMIÈRE DÉMASQUÉE.** Jusqu'au 2 novembre. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 18 h ; mercredi, de 12 h à 21 h ; Samedi, dimanche et jours fériés, de 12 h à 21 h.

MERMOZ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (45-66-13-65). Jusqu'au 5 septembre.

PEINTURES POPULAIRES DU SÉNÉGAL. *SOUWERES.* Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 14 septembre.

PROJETS DE DUFY POUR LA FÉE ÉLECTRICITÉ. Musée de l'Orangerie, place de la Concorde (42-65-99-48). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 28 septembre.

DIEUX ET DÉESSES. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 27 septembre.

Centres culturels

CORBU VU PAR. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 7 novembre.

COUP DE MISTRAL A MARSEILLE. Un été pour les arts plastiques. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Jusqu'au 25 septembre.

KENZO TANGE, 40 ans d'urbanisme et d'architecture. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf *mardi,* de 13 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 septembre.

MORANDI, peintures et œuvres sur papier. Hôtel de Ville de Paris, salle Saint-Jean. Jusqu'au 20 août.

LABOUREUR. Peintre graveur. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 6 septembre.

LE MUSÉE D'IXELLES A PARIS. Centre Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Tous les jours de *11 h à 19 h. Entrée : 15 F.* Jusqu'au 30 août.

JEAN MESSAGIER, rétrospective 1937-1987. *Paris* Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Du mardi au samedi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 5 septembre.

9 SCULPTEURS CANADIENS EN TOSCANE. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine. Sauf dimanche et lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.

LE PEINTRE DEVANT SON MIROIR. 222 autoportraits. Collection Gérald Schürr. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 septembre.

AUDUBON, sa vie, son œuvre. Pavillon des arts du Parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). Jusqu'au 6 septembre.

ÆTHIOPIA, VESTIGES DE GLOIRE. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Jusqu'au 3 octobre.

En région parisienne

BRETIGNY-SUR-ORGE. Dedans, dehors, propositions VI, Centre culturel Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 3 octobre.

EVRY. Pierre Tual. Jardins du Conseil général d'Evry (64-97-23-34). Jusqu'au 31 août.

FONTAINEBLEAU, Ambroise Dubois. Château de Fontainebleau. Jusqu'au 15 août.

JOUY-EN-JOSAS. « Hommage à Ferrari ». Fondation Cartier pour l'art contemporain. Jusqu'au 31 août.

PONTOISE. Œuvres sur papier du Musée de Pontoise. Dessins et gravures du XXe siècle. Musée Tavet-Delecour, 4, rue *Lemercier.* Maximilien Luce, musée Pissarro, 17, rue du Château (30-38-02-40). Jusqu'au 13 septembre.

SÈVRES. Porcelaines de Sèvres au XXe siècle. Musée de céramique, place de la Manufacture (45-34-99-05). Jusqu'au 31 août.

VIGNY. La médecine de la préhistoire au Moyen Age. Musée archéologique départemental du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin (34-67-45-07). Jusqu'au 2 août.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Vieira da Silva et Arpad Szenes. Musée Granet, place St-Jean-de-Malte. Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Rodin. Sculptures et aquarelles. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ANGERS. Qu'est-ce qu'ils trament ? Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (41-88-64-65). Jusqu'au 30 septembre.

ANTIBES. Hans Hartung. Musée Picasso. Château Grimaldi (93-33-67-67). Jusqu'au 15 septembre.

AVIGNON. Gilles Aillaud, Edouard Arroyo et le théâtre. Grande chapelle du Palais des papes. Jusqu'au 30 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspirait les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1er septembre.

BIRON. Design au Danemark 1950-1987. Au château (47-42-09-15 ; Maison du Périgord à Paris). Jusqu'au 25 septembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC, Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; « Italie, histoire d'une collection ». Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au *1er septembre.*

CAEN. Symbolique et botanique : le sens caché des tableaux de fleurs au dix-septième siècle. Musée des beaux-arts, rue des Fossés-du-Château (31-85-28-63). Jusqu'au 26 octobre.

CALAIS, Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CARCASSONNE. Chypre, la vie quotidienne sous les rois Lusignan. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-47-80-90). Jusqu'au 31 août ; Seattle style. 12 peintres du nord-ouest des Etats-Unis. Tours narbonnaises de la Cité. Jusqu'au 31 août.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CHAMBORD. Œuvres de la Collection Maeght. Château (54-20-34-86). Jusqu'au 30 août.

COLMAR. Alberto Magnelli. Musée d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 27 septembre.

DUNKERQUE. Luciano Castelli. Musée d'art contemporain. Avenue des Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 28 septembre.

FONTAINE-DE-VAUCLUSE. L'inclémence lointaine. (Manuscrits, livres, estampes de Braque, Giacometti, etc.) Musée Pétrarque, rive gauche de la Sorgue (90-20-37-20). Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. Cesar Domela. John Armleder. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 14 septembre ; Jean-Luc Vilmouth. Local time. Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 13 septembre.

ISSOIRE. Matta : œuvres récentes. Centre culturel N. Pomel. Jusqu'au 13 septembre.

LILLE. Turin 1965-1987 : Arte povera, l'art pauvre dans les collections publiques. Musée de l'hospice Comtesse. Jusqu'au 30 août.

LYON. Alan Charlton ; Rob Scholte. Musée Saint-Pierre, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 2 septembre.

MARSEILLE. Le Corbusier et la Méditerranée. Centre de la Vieille-Charité. *(91-90-81-92) ; Louis Soutter.* Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75) ; Jusqu'au 27 septembre.

MONTAUBAN. Ecrivains-artistes et artistes-écrivains du XXe siècle. Musée Ingres. Jusqu'en septembre.

MULHOUSE. Helmut Middendorf. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 2 août.

NANTES. Max Ernst. Histoires de forêt. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 6 septembre.

NICE. Giambattista Tiepolo. Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-53-17-70). Jusqu'au 30 septembre ; Marc Chagall. Œuvre gravé. Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 5 octobre ; Claudio Parmiggiani. A lume spento. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 septembre.

NIMES. Italie hors d'Italie. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 30 septembre.

PERPIGNAN. Soulages. Musée Hyacinthe Rigaud, 16, rue de l'Ange (68-61-66-30). Jusqu'au 15 septembre.

POITIERS. Romaine Brooks (1874-1970). Musée Sainte-Croix, 61, rue Saint-Simplicien (49-41-07-53). Jusqu'à fin septembre.

PONT-AVEN. Rétrospective Emile Jourdan. Musée municipal, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 1er octobre.

RENNES. Première idée : œuvres préparatoires/œuvres inachevées, de la Renaissance à nos jours. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-28-55-85). Jusqu'au 14 septembre.

LA ROCHELLE. Jo Marchand. Musée du Nouveau Monde, 10, rue Fleuriau (46-41-46-50) ; Salle de l'Oratoire (46-41-46-50). Jusqu'au 6 septembre ; Christian Jaccard : Mille et un objets (1971-1986). Maison de la Culture, 4, rue Saint-Jean-du-Perot (46-50-57-57). Jusqu'au 20 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Glen Baxter ; Alberto Savinio : Dessins. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 27 septembre.

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT. L. Aillaud ; A. Mahlas ; F. Riedl. Le désert imaginaire. Chapelle des Pénitents blancs (67-57-77-22). Jusqu'au 31 août.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. A la rencontre de Jacques Prévert. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 4 octobre.

SARREBOURG. Fragments. Inscription du corps. Musée, 13, avenue de France. Jusqu'au 14 août.

STRASBOURG. Le Corbusier et l'esprit nouveau. Musée d'art moderne. Ancienne douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 13 septembre.

TARASCON. Madeleine Luka. Cloître des Cordeliers (90-91-00-07). Jusqu'au 30 août.

THONON-LES-BAINS. *Actu'Art 87. Galerie Peterson, place du Château (50-71-78-97).* Jusqu'au 12 septembre.

TOULON. Louis Cane inédit ; Jean Budz. Musée, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 9 septembre.

TOULOUSE. Karel Appel : l'œuvre sur papier. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 31 août.

TOURS. Autour de Brahms : gravures de Max Klinger. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 31 août.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. Animal 1 ; Paysage du Sud : la montagne, photographies d'A. Gas ; Peintures récentes de P. Mabille. Centre international de recherche, de création et d'animation. La Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.

MUSIQUE

Festivals de Province

Aquitaine

BONAGUIL, Château (53-71-13-70), le 2 à 21 h : Orchestre de Saint-Céré, F.-R. Duchable (Strauss, Ravel).

Auvergne

VICHY (70-32-17-64), **salle Berlioz,** le 29 à 16 h : Opéra du Rhin ; **Théâtre,** le 31, à 20 h 30 : Opéra du Rhin.

Bourgogne

RATILLY, Château, le 4 à 21 h : Découverte de la voix (Vivaldi, Bach).

SAINT-FARGEAU, Château (86-74-05-67), le 2 à 20 h 30 : R. et F. Fontanarosa (Fauré, Debussy...).

Bretagne

SAINT-MALO, Cathédrale (99-56-51-28) le 30 à 21 h 15 : Ensemble vocal et instrumental (Bach, Haydn).

Champagne-Ardenne

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (26-60-83-51). **Château,** le 1er à 21 h : Ensemble du Festival de Braux (Brahms) ; le 8 à 21 h : Sextuor Brahms (Brahms).

Languedoc-Roussillon

ALBI (63-54-76-23), **Palais de la Berbie,** le 29 à 21 h : R. Aussen (Villa-Lobos), le 2 à 18 h 30 : Ravel ; **cathédrale Sainte-Cécile,** le 3 à 21 h : Chœurs de l'Académie d'été (Monteverdi, Schubert).

MONTPELLIER, Festival international de la musique (rens. : 67-52-84-84, loc. : 67-66-09-89), **salle Molière,** le 29 à 19 h : A. Lonquich (Schumann, Schubert) ; le 30 à 19 h : J.-F. Antonioli (Mozart, Debussy), le 31 à 19 h : J. Swann (Rossini) ; le 1er à 11 h : H. Grimaud (Bach, Chopin) ; 19 h : J. Swann (Rossini) ; le 2 à 11 h : Trio du Nord (Grieg, Beethoven) ; 19 h : J. Swann (Rossini).

Esplanade, le 29 à 20 h 15 : O. Franc ; le 30 à 20 h 15 : M. Bachevalier Quartet ; le 2 à *20 h 15 : F. Cotinaud Quartet.*

Les Ursulines, le 30 à 22 h : Ensemble Itinéraire, dir. : M. Swierczewski (Boulez, Rossi).

Abbaye de Fontfroide, les 30, 31 à 22 h. : Solistes d'Uppsala (Aprile, Giacomeli...)

SAINT-GUILHEM-LE-DESERT, Abbaye, le 29 à 21 h 15 : Les adieux (Boccherini, Scarlatti) ; le 1er à 21 h 15 : F. Munoz (Frescobaldi, Valenti).

***Cour J. Cœur,** le 31 à 22 h : Orchestre de* l'Opéra de Lyon, dir. : J.-E. Gardiner (Bizet, Mozart) ; le 1er à 22 h : Orchestre philharmonique Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. : E. Tchakarov (Rachmaninov, Borodine).

PÉZENAS, Grange des prés, le 29 à 22 h : Orchestre d'Auvergne, dir. : J.-J. Kantorow (Respighi, Boccherini).

BÉDARIEUX, cour des écoles, le 29 à 21 h 45 : C. Cortes.

Enclos Saint-François, le 29 à 21 h 30 : Ensemble Mosaïque, dir. : C. Coin (Bach, Telemann).

MONTFERRIER, jardin du château, le 29 à 22 h : O. Böhn, H. Austbö (Janacek, Beethoven).

TARASCON, château du roi René, *le 30 à* 22 h : Les adieux (Mozart, Beethoven).

LA GRANDE-MOTTE, auditorium, le 30 à 21 h 30 : A. Weissenberg (Haydn, Bach).

MENDE, cathédrale Urbain V, le 31 à *21 h 30 :* Camerata de Caracas, dir. : I. Palacios.

SÈTE, Décanale St-Louis, le 31 à 21 h 30 : Ensemble Mosaïque, dir. : C. Coin (Vivaldi, Corelli).

CLERMONT-L'HÉRAULT, église St-*Paul,* le 1er à 21 h 30 : Camerata de Caracas, dir. : I. Palacios.

Opéra, le 2 à 22 h : Orontea (Cesti).

Midi-Pyrénées

CASTRES, Festival Goya (63-59-62-63), cathédrale St-Benoît, le 31 à 21 h : E. Lamandier.

COMMINGES, Festival (61-88-32-00), cathédrale St-Bertrand, le 3 à 21 h : M. Chapuis.

GRAMOND, Festival, église, le 4 à 21 h 30 : Camera Nop (Haydn, Mozart).

SAINT-CÉRÉ, Festival (65-36-29-08), **Château de Castelnau-Bretenoux,** le 31 et le 1er : Mozart ; le 3 : Orchestre des jeunes pour le Sud-Ouest.

Provence - Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE (42-23-37-81), **Th. de l'archevêché ;** les 29, 31, à 21 h 15 : Falstaff, le 30 à 21 h 15 : Psyché.

AVIGNON (90-82-76-08), **cour d'honneur,** les 29, 30, 31 à 22 h : *Ballets de l'Opéra de Paris ;* **cloître des Carmes,** les 29, 30, 31, 1er, 2 à 22 h : la Manivelle, Abel et Bela ; **cloître des Célestins,** les 31, 1er, 2, 3, 4 à 21 h 30 : Hallaj, Romée ; **salle Benoît XII,** les 29, 30, 31, 1er à 21 h 30 : Une lune pour les déshérités ; **chapelle des Pénitents blancs,** les 29, 30, 31, 1er : Lettres mortes ; **hospice Saint-Louis,** les 29, 30, 31, 1er, 2 à 22 h : Instances ; **cloître du Palais vieux,** les 29, 30, 31, 1er à 19 h : Texte nu, Saed ; ***métropole N.-D. des Doms,*** *le 29, à 18 h :* L. Antonini ; **faculté des sciences** les 29, 30, 31 à 22 h : Musique des fleuves ; **chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon,** le 29 à 22 h : Acanthes (Messiaen) ; **cloître de la collégiale,** les 29, 30, 1er, 2, 3, 4 à 20 h : Œdipe à Colone ; **gare SNCF de Villeneuve,** les 29, 30, 31 à 22 h : Figuren.

Festival du Lubéron (90-72-36-72) : **église de Roussillon,** le 31 à 21 h ; **abbaye de Silvacane,** le 1er à 21 h ; **église de Fontaine-de-Vaucluse,** *le 2 à 21 h : Quatuor Sine* nomine, F. Gaye (Beethoven, Schubert).

ORANGE, Chorégies (90-34-24-24), **Théâtre antique,** le 30 à 20 h 30 : le Crépuscule des dieux, le 1er à 21 h 30 : Herodiade.

SISTERON, Nuits de la Citadelle (92-61-38-72), **cloître Saint-Dominique,** le 29 à 21 h 45 : J. Mouillière, M. Boegner (Mozart), le 5 à 21 h 30 : I Musici ; **Théâtre de la Citadelle,** le 1er à 21 h 30 : Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. : *Th. Fulton* (Mozart).

Rhône-Alpes

FLAINE, Festival (50-90-80-01), le 4 à 19 h 30 : Th. Paraskivesko (Debussy, Brahms), à 21 h 30 : R. Andia (Albeniz, de Falla) ; le 5 à 19 h 30 : L. Mener (Chopin, Haydn) ; 21 h 30 : E. Balmas, G. Torma (Ravel, Strauss).

Communication

Après la cession des parts de M. Goldsmith à la CGE

« L'Express » attend son nouveau PDG

L'Express s'interroge. La cession par Sir James Goldsmith de la majorité de ses parts dans la Générale Occidentale à la Compagnie générale d'électricité (*le Monde* du 29 juillet) signifie-t-elle son désengagement total ou l'amorce d'une opération plus importante dans les médias ? « *Nous balançons entre ces deux hypothèses* », admet un journaliste.

Tout en sachant que la cession dépasse le cadre de l'hebdomadaire, de ses suppléments (les quatre « hebdomensuels » sport, sciences, style, économie), et de ses autres éditions, la rédaction ne manifeste aucune inquiétude. « *Cela n'a rien à voir avec la crise de l'été dernier, qui avait provoqué le départ de nombreux journalistes de talent* », résume un rédacteur, tandis qu'un autre, fataliste, estime que « *Goldsmith ou la CGE, par l'intermédiaire des Presses de la Cité, c'est bonnet blanc et blanc bonnet* ».

La plupart des journalistes attendent cependant la venue de M. Bruno Rohmer, PDG des Presses de la Cité. Celui-ci, depuis le mois de mai (date de la prise de contrôle des Presses par Jimmy Goldsmith), s'apprête à occuper aussi les fonctions de PDG de *l'Express*. Prévue début août, son arrivée avenue Hoche, au siège de l'hebdomadaire, est attendue selon les termes d'un chef de service « *avec une curiosité bienveillante* ». Pourtant les projets de M. Rohmer, qui se cantonne dans une prudente réserve, ne sont pas connus.

Plusieurs dossiers sont en suspens à *l'Express*. Celui des quatre « *hebdomensuels* » lancés à l'automne dernier, et qui n'ont pas fait encore la preuve de leur succès commercial. Celui de la restructuration de la documentation et de la suppression du service « région » qui ont abouti, en juin, à plusieurs licenciements, qui n'ont pu être prononcés, faute d'élections au Comité d'entreprise du journal. Celui enfin des frais généraux : en mai, déjà, la nomination d'un audit a entraîné la suppression à *l'Express* de certaines dépenses jugées extravagantes (voitures de fonction, notes de restaurants), notamment *au sein de l'administration*. Autant de domaines où la rédaction de l'hebdomadaire attend M. Rohmer, au pied du mur, le PDG des Presses ayant, dit-on, la réputation d'être un gestionnaire particulièrement rigoureux.

Y. M.-L.

Jean-François Kahn président de l'Association de sauvegarde du « Matin »

Le directeur de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi*, M. Jean-François Kahn, présidera l'Association de sauvegarde du *Matin*. Principal actionnaire de la nouvelle société le Nouveau Matin, créée le 18 juillet (*le Monde daté 19-20 juillet*), l'association parrainera la société des lecteurs qui doit naître en septembre.

L'ancien président de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, aujourd'hui dissoute, M. Henri Caillavet, ancien ministre, sera le président d'honneur de l'association, et M[e] Jean-Louis Edberg, l'avocat du groupe des Dix, son trésorier.

En font également partie, deux délégués syndicaux de la rédaction, Antoine d'Abbundo (SNJ-CGT), et Alain Barbanel (CFDT), ainsi que deux membres des Dix, ces salariés qui bénéficient de la cession du titre jusqu'à ce que le tribunal se prononce, de manière définitive le 31 juillet.

M[me] Deforêt, PDG d'une entreprise dijonnaise, et M. Jouanneau, président d'une mutuelle (qui avaient aidé les Dix à payer les salaires du personnel en mai) compléteront le conseil d'administration de l'association.

Les autorisations de radios dans la région parisienne

La riposte à la CNCL s'organise

Après les décisions de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), concernant les radios autorisé sur la FM parisienne, l'heure est à la riposte. Sur les ondes des radios, lorsque les émetteurs fonctionnent ; par communiqués à la presse, pétitions, conférences de presse (Tropic FM-Graden), dîner de presse (les radios africaines Black et Tavala FM), lettres ouvertes (Radio-Show), manifestations place de la Bastille (trois *radios portugaises*) ou à la CNCL, dont l'équipe de Cité-FM a tenté, mardi, d'occuper les locaux afin d'avoir une entrevue avec l'« *un des sages* ».

Le bureau de M. Yves Rocca, *chargé du dossier ne désemplit pas*. La radio de Boulogne Proxima du Centaure a elle aussi multiplié les 4 tentatives auprès de M. de Broglie (envoi d'un gâteau ainsi que d'un cireur de chaussures), lui demandant ce qu'elle peut faire pour être enfin reçue. Le réseau Liberté, relayé par de nombreuses radios, donne chaque soir des nouvelles du front et prépare une grande opération pour le jeudi 30 juillet. Pour toutes les radios évincées, un espoir : les fréquences de la bande militaire, libérables d'ici quelques mois. Et une obsession : continuer à émettre. Les protestations continuent d'affluer, tant du côté des radios locales que du côté de Sud-Radio et de Radio-France internationale, elles aussi déboutées.

● **RFI** : « *Ce n'est sans doute que partie remise* » déclare M. Henri Tézenas du Montcel, son président. « *Mes appuis sont multiples et vont de M. Jean-Bernard Raimond à M. Jean-Pierre Chevènement. Consensus peu banal ! Face au silence de la CNCL, je persiste donc. Pour être déçus, nous ne sommes pas démobilisés* »

● **Sud-Radio** : « *On nous affirmait la semaine dernière à la CNCL que notre dossier était en très bonne voie...* » « *Pourquoi évincer une des radios du Sud et autoriser l'autre ?* », demande Thierry Bernard, son directeur, en faisant allusion à RMC, et en précisant qu'on ne lui avait donné « *aucune explication* » à la Commission sur ce refus d'autorisation.

● **Radio-Mandarine** (station installée à Marly-le-Roi et membre d'un réseau de quarante radios) demande à la CNCL « *un réexamen de son dossier* ». « *De tous les réseaux nationaux utilisant Télécom-1, Mandarine est le seul à ne pas être autorisé sur Paris. Cela ne lui donne pas des chances de développement égales à celles de ses concurrents, pénalise gravement l'ensemble du réseau et de ses salariés.* »

● **RTH 99 Rock** : « *La CNCL vient de déclarer le rock hors la loi. Par son refus non motivé d'attribuer une fréquence à une radio thématique rock, la CNCL prouve qu'elle n'est pas parvenue à assimiler la réussite du format rock dans l'exemple américain. Où est la fréquence rock ? Comment vont se faire entendre les trente mille groupes de rock en France ?* »

● **Radio-Black FM Fréquence Sorcier** : « *Une fois de plus, l'Afrique noire a été délaissée, négligée, exclue.* » La station fait donc appel « *à tous les Etats africains à travers leurs représentations diplomatiques* », aux associations qui l'ont déjà soutenue et à la communauté française pour obtenir « *la libération d'une fréquence entièrement africaine, regroupant les trois postulants à cette fréquence (Black FM Fréquence Sorcier, Fetrani et Tavala FM)* ». (La CNCL a cependant attribué une fréquence à Tavala FM, une radio africaine en association avec Radio-Alpha, représentant la communauté portugaise.)

● **La Fédération des travailleurs de l'information, du Livre, de l'audiovisuel et de la culture CFDT** « *déplore l'inégalité flagrante des traitements que la CNCL a opérés entre des radios « têtes de réseau » et les autre stations. Cette inégalité est inacceptable.* (...) » Le syndicat « *souhaite que la CNCL fasse respecter le cahier des charges des radios locales privées. (...) Cela suppose qu'elles puissent disposer de ressources. Le marché publicitaire n'étant pas extensible, les aides de l'Etat devraient être prorogées* ». Il propose enfin aux « *organisations représentatives des radios ainsi qu'aux têtes de réseaux, de rouvrir des négociations concernant les personnels* ».

● **« Winner » : nouvelle publication de M. Bruno Bertez.** — Un magazine bimensuel d'information boursière vient d'être lancé par M. Bruno Bertez, qui a cédé en juin dernier ses titres (*la Vie française, la Tribune, l'Agefi*) au groupe Expansion. Cette nouvelle publication, éditée par la Société des Éditions boursières, sera vendue exclusivement par abonnement.

● **Le quotidien communiste *la Marseillaise* en règlement judiciaire.** — *Le tribunal de commerce* de Marseille a annoncé la mise en règlement judiciaire du quotidien communiste *la Marseillaise* et de son imprimerie Vitrolles-Offset, le lundi 27 juillet. Les difficultés du quotidien communiste seraient dues au départ de l'imprimerie de Vitrolles du mensuel mutualiste *Viva* et à l'arrêt de parution, en juin, de *l'Hebdomadaire*, le journal créé en avril à l'initiative de M. Michel Pezet, député socialiste des Bouches-du-Rhône, Vitrolles-Offset fabriquait en effet une partie des cahiers de *l'Hebdomadaire*. La décision du tribunal fait suite à l'initiative de la direction de *la Marseillaise* (100 000 exemplaires diffusés en moyenne dans six départements), qui a demandé « *une cession partielle des actifs de Vitrolles-Offset et une restructuration orientée vers le quotidien* ».

● **Nouveau revers pour M. Robert Maxwell.** — *Après avoir* échoué dans sa tentative de racheter le quotidien *Today*, puis décidé de fermer le *London Daily News* après cinq mois d'existence (*le Monde* du 29 juillet), voici que M. Robert Maxwell, patron du groupe de presse britannique British Printing and Communication Corporation (BPCC), subit un troisième échec. Devant le refus de la Cour fédérale de New-York de lui donner raison contre Harcourt Brace Jovanovich (HBJ), l'une des plus importantes maisons d'édition américaines, sur laquelle il avait jeté son dévolu, M. Maxwell a annoncé, le lundi 27 juillet, qu'il mettait fin à la bataille juridique qu'il menait contre HBJ. BPCC avait, en effet, entamé devant les tribunaux *américains* plusieurs actions en justice contre HBJ, jugeant illégale l'opération de recapitalisation entreprise par celui-ci, qui avait fait passer la valeur boursière du groupe de 2 à 3 milliards de dollars. Malgré ce nouveau revers, M. Maxwell a réaffirmé son ambition de faire de BPCC « *un empire multimédias avec des revenus se situant entre 3 et 5 milliards de livres sterling* ».

Les programmes de rentrée

Antenne 2, la pasionaria

Très chic, le lunch d'Antenne 2, le mardi 28 juillet, au bois de Boulogne. La douceur du temps, le parfum des pelouses et des parre-terre de fleurs, les mines bronzées des hôtes — dans l'audiovisuel, cela doit faire partie du métier — donnaient à cette réunion de presse annonçant les programmes de rentrée un air de garden-party mondaine et panachée. Chic, donc, et familial. Car la belle famille que voilà ! Drucker, Chancel, Tchernia, Ruggiéri, Jammot, Virieu, Rouilly, etc. Ne manquaient sans doute que Cavada et Sérillon...

Une famille rassemblée autour de son chef, le président Claude Contamine, visiblement soucieux d'afficher la réconciliation et la mobilisation générale. Attention, les TF 1, 5 et autre M 6, semblait dire le PDG, Antenne 2, la passionaria, désormais « *l'esprit offensif* » et « *en ordre d'attaque comme on dit dans les sous-marins nucléaires* », se prépare au grand combat. Et de surprendre l'auditoire par un discours rapide au tonus un brin forcé mais à l'effet détonnant. La campagne de publicité lancée le même jour dans la presse et sur les murs de la capitale ne clame-t-elle pas « *Profession passion ?* »

Les grands rendez-vous, « classiques » de la chaîne sont maintenus, et parfois amendés. « Apostrophes » de Pivot occupe toujours la soirée du vendredi mais dans un nouveau décor et avec des prolongements : « Apos », le dimanche soir, « Strophes » le lundi soir, émissions en direct d'un quart d'heure diffusées après le journal du soir. « Champs-Elysées » continue, « Les enfants du rock » aussi, qui devraient à nouveau rajeunir sous la houlette de Patrice Blanc-Francard, l'ancien directeur des programmes de TV6. Jacques Martin officie toujours le dimanche, mais remet « La lorgnette » — *qui fit ses premiers* grands succès télévisuels — au goût du jour. « Les Dossiers de l'écran », devenus bimensuels, accueilleront deux nouveaux présentateurs — Claude Sérillon et Charles Villeneuve — aux côtés d'Alain Jérôme.

Quelques nouveautés devraient donner du piment à une grille somme toute classique, en tout cas remplacer quelques départs importants de la chaîne. Jacques Mailhot animera des « Jeux de mots » avant 20 heures, Jean Roucas fera « Cadet Roucas » un dimanche soir par mois, Gérard Klein prendra les après-midis avec « Ça déménage », suivi par Didier Barbelivien, qui, avec « Un DB de plus », animera les variétés.

Les samedis seront sportifs puisque Gérard Holtz présentera une longue émission, « Samedi Passion », comprenant des directs, des jeux et divers exploits dans ce domaine. La passion étant aussi le cinéma (avec Claude-Jean Philippe et « Un Delon par mois »), la musique (avec Eve Ruggiéri et un spécial Karajan ou un spécial Callas), et bien sûr la politique avec « L'heure de vérité » et une série de stars...

ANNICK COJEAN.

L'extension des réseaux de la 5 et de M 6

M. Baumel met en garde contre la « frustration des téléspectateurs »

« *Si, d'ici la fin de l'année, les réseaux de la 5 et de M 6 ne couvrent pas une grande partie du territoire, la frustration des téléspectateurs va poser un grave problème politique.* » M. Jacques Baumel, député RPR et secrétaire général du Conseil national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel (CNCTA), est catégorique : la libéralisation de l'audiovisuel perd tout son sens si la majorité des Français ne peut recevoir rapidement les nouvelles chaînes. Et il brandit les premiers résultats d'un sondage effectué auprès de 900 communes de plus de 9 000 habitants. Sur 230 réponses déjà reçues, seules 40,8 % reçoivent la 5 et 28,6 % M 6. Des réponses assorties de nombreux commentaires d'élus qui font part de leur préoccupation devant l'institution d'une « *France à deux vitesses* » : d'un côté les Français « *à part entière* » qui ont droit à six chaînes, de l'autre « *les parents pauvres* » qui doivent se contenter de trois canaux.

L'intervention du CNCTA *s'ajoute aux vives pressions exercées* par M. Robert Hersant pour accélérer la mise en place du réseau de la cinquième chaîne (*le Monde* du 28 juillet). La Commission nationale de la communication et des libertés poursuit sa procédure d'appel d'offres *mais semble hâter* quelque peu sa démarche. La 5 et M 6 ont déjà reçu l'autorisation d'utiliser trois émetteurs pour améliorer leur diffusion sur Paris.

Un appel d'offres vient d'être lancé pour d'autres fréquences sur la grande couronne parisienne et Strasbourg. La procédure est rapide puisque les deux chaînes n'ont que deux jours pour déposer leurs dossiers. Mais sur ces bassins de population, les chaînes devront partager leurs fréquences avec d'éventuels partenaires locaux qui pourront disposer de « fenêtres » de programmation.

Les iniatives locales ont jusqu'au 30 septembre pour se faire connaître. La CNCL devait se réunir le mercredi 29 juillet en séance plénière pour proposer de nouvelles solutions à l'extension des deux réseaux de télévision.

J.-F. L.

Le Carnet du Monde

Mariages

— M. et M[me] Gilbert FLÉCHON,
M. et M[me] Robert LANG,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Anne et Richard,

qui a eu lieu dans l'intimité le 11 juillet 1987, à Strasbourg.

Décès

— M[me] Jean Delnen,
Marie-Ange et Dominique Boitel,
Franseza Delnen,
Marie-Pascale et Jean-Félix Bernard,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean DELUEN,

survenu le 27 juillet 1987, à Saint-Germain-de-la-Mer, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 30 juillet, à 15 heures, en l'église de Matignon (Côtes-du-Nord).

— M[me] Robert Fasquelle Saint Yves Ménard,
son épouse,
M. et M[me] Pierre Baduel,
Le professeur et M[me] Michel Le Guillou,
Le professeur et M[me] Hubert Piguet,
ses enfants,
Gwenaëlle et Bénédicte Baduel,
Yves, Jean-François et Sébastien Le Guillou,
Laurence et Benoît Piguet,
ses petits-enfants,
Le docteur et M[me] Jacques Fasquelle et leurs enfants,
M. et M[me] Jacques Lebourgeois et leurs enfants,
son frère, *ses belles-sœurs*, neveux, nièces et alliés,
Les familles Gallois, Courtin, Desprez, Denizet, Claverie et Jubert,
ont la douleur de faire part du décès de

M. le professeur Robert FASQUELLE SAINT YVES MÉNARD,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
professeur honoraire de microbiologie aux facultés de médecine de Paris,
membre de l'Académie nationale de médecine,

survenu à son domicile, le 23 juillet 1987, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 27 juillet 1987, suivie de l'inhumation à Beaugency (Loiret).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Une messe sera célébrée à son intention à Paris au mois d'octobre.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Gérard GAILLARD,
commissaire principal,
chevalier de l'ordre du Mérite,

survenu à Sainte-Anne (Guadeloupe), dans sa cinquantième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 29 juillet, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles, rue de la Paroisse.

De la part de
Toute la famille
Et ses amis.

« *Un seul être vous manque...* »

21, hameau La Lévrière,
78590 Noisy-le-Roi.

— Roger Lafon,
son époux,
Les familles Munro-Lafon, Alicot, Andrieu, Desaulle,
ses enfants,
Ses douze petits-enfants,
Ses seize arrière-petits-enfants,
font part du décès de

Jeanne LAFON,
née Charageat,

survenu le 27 juillet 1987, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La messe sera célébrée le jeudi 30 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont (place du Panthéon), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

— Lori et Henri Zuber-Maguire,

ont la douleur de faire part du décès de

Thomas W. MAGUIRE,

leur père et beau-père, rappelé à Dieu le 8 juillet 1987, à l'âge de cinquante-six ans, à Huntington, New-York, Etats-Unis.

55, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris.

— Le 1[er] août 1986, à l'âge de soixante-huit ans,

Jean-Maurice MARTIN

quittait les siens et ses nombreux amis.

Vous qui l'avez connu et aimé, gardez-le toujours présent en vos mémoires.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Bertrand de MIRIBEL,

décédé accidentellement le 24 juillet 1987, dans sa vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris, le vendredi 31 juillet, à 10 h 30.

— Saint-Jean-de-Luz.

M[me] Jean Moinet,
son épouse,
M. et M[me] Roger West,
M. et M[me] Georges Gillis-Dewit,
M[me] Elisabeth Pesneaud,
ses enfants,
Antoine, Cyrille, Louis-Edouard et Guillaume,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean MOINET,

survenu le 26 juillet 1987, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont lieu le mercredi 29 juillet en l'église de Saint-Jean-de-Luz.

Villa Saint-Martin,
13, rue Vauban,
64500 Saint-Jean-de-Luz.

Remerciements

— M[me] Jean-Pierre Leclerc,
Marc et Anne-Sophie Leclerc,
profondément touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Jean-Pierre LECLERC,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Il y a un an nous a quittés

Annie KANDEL,
née Wexler.

Tous ceux qui l'ont connue et aimée se souviendront d'elle,

et associeront à sa mémoire celle de

Joseph KANDEL,

son époux,

décédé en 1973.

Loisirs

Un Festival international du modélisme

Les fous de la télécommande

En chaque Français sommeille un modéliste. Qui a oublié son train électrique, son circuit automobile, ou sa Caravelle téléguidée ? Afin de réveiller ces ardeurs enfantines, deux stations de sports d'hiver du *massif de la Maurienne*, Villarembert-le-Corbier et Fontcouverte-la-Toussuire, ont uni leurs efforts pour organiser du 19 au 26 juillet un Festival international de la télécommande et du modélisme (FITEM), après un premier galop d'essai à petite échelle l'an dernier.

Le chasseur-bombardier s'immobilise en bout de piste, puis, dans un hurlement suraigu de turbines tournant à plein régime, il se cabre, s'élance, dévorant l'alsphalte de plus en plus vite. D'un coup d'aile, le jet prend l'air et rejoint sans effort apparent le fer à repasser, rouge vif qui, pour quelques instants, joue les vedettes de ce meeting aérien des *modèles réduits. Hormis* la taille, rien ne distingue ce Mig 21 de celui qui abattit le Boeing sud-coréen. Souci du détail, respect scrupuleux des proportions, bruit des moteurs et surtout dextérité des « pilotes », capables de recréer d'un doigt habile sur leur télécommande les évolutions des « gros », les vrais.

Sous la férule du colonel André Chaperon, plus de cinq cents participants venus de huit pays européens, présentant près de mille modèles, se sont donnés rendez-vous à ce Festival. Toutes les chapelles du modélisme étaient représentées.

Bateaux, avions, voitures, locomotives, reproductions fidèles de leur grands modèles, donnent *la réplique* aux maquettes les plus extravagantes, comme une planche volante ou Samantha la sorcière juchée sur son balai. Les prix sont à la mesure des passions : de 2 500 F à plus de *73 000 F pour la perle du FITEM :* la *Vénus*, un magnifique trois-mats entièrement télécommandé. Deux objectifs guident André Chaperon : l'harmonisation européenne des fréquences et l'ouverture vers la jeunesse. A l'instar des radios libres, les modélistes se livrent en effet à une véritable guerre des fréquences. Un conflit au cours duquel, pour cause d'interférences, nombre d'avions effectuent des piqués intempestifs. Avant l'ouverture des frontières en 1992, le colonel Chaperon veut organiser une conférence européenne qui réglerait le problème.

Le but avoué du FITEM est de communiquer aux plus jeunes la passion de leurs aînés. Un diplôme existe désormais, qui récompense les premiers pas d'apprentis modélistes. L'Ecollage (contraction des mots école et décollage) est le permis de conduire du futur passionné. Mais certains modélistes ont les yeux plus grands que leurs modèles.

Gilles Granger, un « naval » convaincu, organise du 1[er] au 8 août, dans les eaux du cap d'Agde, la première coupe America version modèles réduits. Une compétition réservée à des maquettes fidèles au 1/10[e] des fameux 12 m J I qui se sont récemment affrontés au large de Perth...

GUY DUTHEIL.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 29 juillet

TF 1

20.40 Feuilleton : Dallas. Une troisième fois. **21.30 Feuilleton : Le gerfaut.** De Marion Sarraut, d'après le roman de Juliette Benzoni. Avec Laurent Le Doyen, Jean-François Poron, Marianne Anska. (4e épisode.) *Cape et épée. Plaisant.* **22.45 Journal. 23.05 Série : Les envahisseurs.** La soucoupe volante. **23.55 Court métrage.** La nuit de Santa Klaus, de Vincent de Brus.

A 2

▶ **20.30 Téléfilm : Les idiots.** De Jean-Daniel Verhaeghe, avec Jean Carmet, Jean-Pierre Marielle, Maryam d'Abo, Dora Doll, Pierre Doris. **21.55 Profession comique.** Emission d'André Halimi. 2. Michel Blanc. *Le comédien parle de lui, de son physique, de son métier. Nombreux extraits de films.* **22.55 Chefs-d'œuvre en péril.** Emission de Pierre de Lagarde. Singapour sauve son patrimoine. **23.25 Journal. 23.40 Les frustrés.**

FR 3

20.30 Variétés : Discos d'or, sous le soleil de la Guadeloupe. 21.50 Magazine : Thalassa. La Course de l'Europe, en direct de Lorient. **22.35 Journal. 23.00 Cinéma : Derborence ■■** Film franco-suisse de Francis Reusser (1985). Avec Isabel Otero, Jacques Penot, Maria Machado, Jean-Marc Bory, Bruno Cremer. *Un villageois qui gardait les bêtes à l'alpage disparaît avec son oncle dans une avalanche, laissant une femme qui met un enfant au monde. Plus tard, il reparaît mais elle ne le reconnaît pas. Un film épique, tragique, à l'exemple du roman de l'écrivain vaudois Charles-Ferdinand Ramuz, dont il est tiré. Un style cinématographique et une beauté étranges.*

CANAL PLUS

20.55 Cinéma : Captain Apache □ Film italo-américain d'Alexander Singer (1971). Avec Lee Van Cleef, Carroll Baker, Stuart Whitman, Percy Herbert. *Un western de série où même Lee Van Cleef est décevant.* **22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Xanadu** □ Film américain de Robert Greenwald (1980). Avec Olivia Newton-John, Gene Kelly, Michael Beck, James Sloyan. **0.10 Téléfilm : Seule contre la Mafia. 2.25 Documentaire : Les allumés du sport.**

LA 5

20.30 Téléfilm : Le paradis des requins. *Les mâchoires du squale pour faire chanter des victimes.* **22.05 Série : Mission impossible. 23.00 Les cinq dernières minutes. 0.20 Série : Serpico. 1.10 Série : Flics à Hollywood. 2.00 Série : Mission impossible. 2.50 Les chevaliers du ciel.**

M 6

20.30 Série : Les routes du paradis. 21.20 Série : Falcon Crest. 22.10 Journal. 22.25 Téléfilm : Le retour des agents très spéciaux. De Ray Austin. Avec Robert Vaughn, David McCallum. Services secrets. **0.00 Série : Les espions. 0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. Germaine Tillon. **21.15 L'exotisme de l'autre** (3e partie). **22.15 Festival international de Radio-France et de Montpellier,** Jean-Sébastien Bach : Suites pour violoncelle, par Alain Meunier, au violoncelle. **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (3). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.35 L'air du soir. 21.30 Concert (en direct de l'enclos Saint-François) : Symphonies pour cordes de C. Ph. E. Bach ; Concerto en fa majeur pour trois violons, de Telemann ; Stabat Mater, de Pergolèse. **0.30 Jazz :** Olivier Franc Jazz Band ; François Guin Septet.

Jeudi 30 juillet

TF 1

13.50 Série : La croisière s'amuse. La nuit tous les commandants sont gris (1re partie). **14.45 Croque-vacances.** Calimero ; Bricolage ; Tintin : L'étoile mystérieuse ; Bleu marine ; Vidéo surprise ; Alice au Pays des merveilles ; Ricky la belle vie. **15.15 Quarté à Enghien. 15.30 Croque-vacances** (suite). **16.15 Variétés : La chance aux chansons.** Emission de Pascal Sevran. Avec Sarita Montiel, Gérard Lenorman. **16.55 Feuilleton : L'adieu aux as** (4e épisode). **17.55 Mini-journal,** pour les jeunes. De Patrice Drevet. **18.05 Série : Mannix.** Longue sera la nuit. **19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.35 Feuilleton : Le souffle de la guerre.** (4e épisode) Avec Robert Mitchum, Ali Mac Graw, Jan Michael Vincent. *Superproduction américaine. La famille Henry pendant la seconde guerre mondiale.* ▶ **21.55 Variétés : Bernard Lavilliers à La Villette.** Spectacle enregistré en novembre 1986. **22.55 Journal. 23.15 Série : Les envahisseurs.** L'espion.

A 2

13.45 Téléfilm : Mon fils ne sait pas lire. De Franco Giraldi, avec Mimsy Farmer, Omero Antonutti, Itaco Nardulli, Laura Sancin (1re partie). **15.15 Feuilleton : Rue Carnot. 15.40 Sports été.** Golf : Open de Grande-Bretagne ; Boxe : championnats d'Europe à Turin. **18.00 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Récré A 2 été.** Devinettes d'Epinal ; Clémentine ; Téléchat. **18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Le petit théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Angélique et le sultan** □ *Film français de Bernard Borderie (1967).* Avec Michèle Mercier, Robert Hossein, Jean-Claude Pascal, Aly ben Ayed, Helmut Schneider. *Angélique est de nouveau vendue comme esclave. Le sultan du Maroc en fait la fleur de son harem. Elle lui résiste. Elle est fouettée en public. Au secours, Joffrey ! Arrivera-t-il à temps ? De toute façon, la série, épuisée par sa médiocrité, s'arrête là. Jusqu'à l'inévitable prochaine diffusion !* **22.10 Magazine : Caméra 2.** De Michel Honorin. Australie : Le dernier Far-West. *La vie des cow-boys australiens. Un reportage de Patrice Dutertre.* **22.55 Documentaire : Le corps vivant.** 20. L'agresseur agressé : l'accident. *Comment le corps se répare.* **23.25 Journal.**

FR 3

13.25 Feuilleton : Thierry la Fronde. 14.00 Agenda des vacances. 14.25 Les livres de l'été. 14.45 Look. 14.50 Top melody. 14.55 Carte postale. 15.10 Les papies, les mamies de la 3. 15.20 Pense-bêtes. 15.30 Documentaire : Splendeur sauvage. 16.00 Gastronomie. 16.05 Variétés. 16.15 Le tube de l'été. 16.25 Sélection Miss France. 17.00 Feuilleton : Vive la vie ! 17.30 Le manège enchanté. 17.35 Les après-midi du Disney Channel. 18.30 Série : Les papas. 18.35 Série : Les aventures du capitaine Lückner. 500 000 dollars. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à *19.35*, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 20.04 Jeux : La classe. 20.30 Téléfilm : Obsession infernale.** *Expérience dangereuse dans un laboratoire : transfert de la mémoire d'un homme à un autre. Demi-épouvante.* **22.05 Journal. 22.30 Magazine : Décibels. 23.15 Prélude à la nuit.** Concerto pour violon et orchestre d'Alban Berg, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Colin Davis, avec Gidon Kremer.

CANAL PLUS

13.30 Série : Soap. 14.00 Cinéma : les Fausses confidences ■ Film français de Daniel Moosmann (1984). Avec Brigitte Fossey, Jean-Pierre Bouvier, Roger Coggio, Fanny Cottençon, Michel Galabru. **15.45 Documentaire : Les allumés du sport. 16.15 Cinéma : Top secret** □ Film américain de Jim Abrahams, David et Jerry Zucker (1984). **17.45 Cabou cadin. 18.05 Série : Flash Gordon. 18.30 Flash d'informations. 18.35 Top 50. 19.00 Série : Larry et Balki. 19.25 Jeu : La gueule de l'emploi. 19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Stalag 13 20.30 Cinéma : l'Empire de la passion ■■** Film franco-japonais de Nagisa Oshima (1978). Avec Kazuko Yoshiyuki, Tatsuya Fuji, Takahiro Tamura. *En 1985, dans un village japonais, un jeune homme devient l'amant de la femme d'un conducteur de pousse-pousse, vieux et fatigué. Ensemble, ils tuent le mari dont, trois ans plus tard, le fantôme vient les tourmenter. Au contraire de* l'Empire des sens, *les scènes érotiques sont abstraites. La mise en scène confronte le réel et le surnaturel, la nature et la transgression d'un ordre de l'amour. Ce film est une tragédie marquée d'ésotérisme.* **22.10 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : le Prince de New-York ■** Film américain de Sidney Lumet (1981). Avec Trat Williams, Jerry Orbach, Richard Foronyi, Don Billett. **1.00 Cinéma : Gardien de la nuit ■** Film français de Jean-Pierre Limosin (1985). Avec Jean-Philippe Ecoffey, Aurelie Doazan, Nicolas Silberg, Vincent Pérez.

LA 5

13.35 Série : Flics à Hollywood. 14.25 Série : Serpico. 15.15 Les cinq dernières minutes. 16.35 Série : Les chevaliers du ciel. 17.05 Série : Salut champion. 17.55 Le temps des copains. 18.25 Série : Happy Days. 18.50 Série : Arnold et Willy. 19.15 Série : Drôle de vie. 19.40 Série : Supercopter. 20.30 Téléfilm : La fraternité ou la mort. *Un homme essaie de lever le voile sur une société secrète et trop influente, malgré les menaces qui pèsent sur lui.* **22.05 Série : Mission impossible. 22.55 Les cinq dernières minutes. 0.15 Série : Serpico. 1.05 Série : Flics à Hollywood. 1.55 Série : Mission impossible. 2.40 Les chevaliers du ciel.**

M 6

13.30 Jeu : Atoukado. 14.20 Musique : Clip fréquence FM. Les animateurs de la FM à visage découvert. **15.20 Hit, hit, hit, hourra !** (suite.) **15.30 Jeu : Mégaventure.** L'Amazonie. **16.15 Jeu : Clip combat.** Deux vedettes du sport, du cinéma, de la chanson s'affrontent en un combat musical. **17.05 Série : Les espions** (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 La petite maison dans la prairie.** *19.05 Série : Chacun chez soi.* **19.30 Série : Starsky et Hutch.** L'épidémie (2e partie). **20.25 Jeu : Six'appel. 20.30 Série : Marcus Welby.** Le cas de Miss Darlot. **21.20 Série : Falcon Crest. 22.10 Journal. 22.25 Cinéma : le Maître et Marguerite ■** Film italo-yougoslave d'Alexandre Petrovic (1973). Avec Ugo Tognazzi, Mimsy Farmer, Alain Cuny. *Un écrivain soviétique ne parvient pas à faire représenter une pièce à sujet religieux. Un certain professeur Woland lui vient en aide. Mais n'est-ce pas le diable ? Adaptation, assez conventionnelle dans la satire, d'un épisode du roman touffu de Mikhaïl Boulgakov, jadis interdit par Staline.* **0.00 Série : Marcus Welby** (rediff.). **0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. Robert Guillain. **21.15 L'exotisme de l'autre** (4e partie). **22.15 Festival international de Radio-France et de Montpellier.** Concert de jazz, enregistré à *Bédarieux, avec Martial Solal et Michel Portal.* **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (4). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.35 L'air du soir. 21.30 Concert (en direct de La Grande-Motte) : œuvres de Haydn, Bach, Rachmaninov, par Alexis Weissenberg, piano. **0.30 Jazz :** Michel Bachevalier Quartet ; Gilles Clément Quartet.

Audience TV du 28 juillet 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

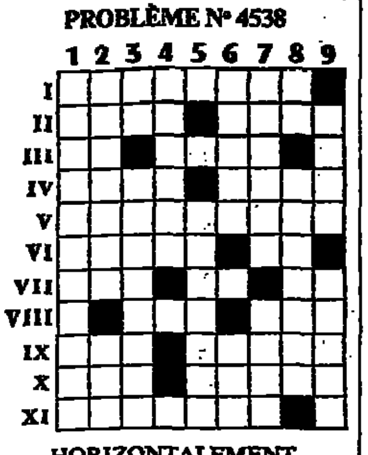
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	26.9	Santa Barbara 11.1	Actual. régio. 9.1	Actual. régio. 1.9	Larry et Balki 1.0	Drôle de vie 3.4	Chez soi 0.5
19 h 45	30.8	Roue fortune 13.0	Bouvard 9.1	Actual. régio. 2.9	Gueule emploi 1.4	Supercopter 2.9	Starsky Hutch 1.4
20 h 16	39.4	Journal 16.8	Journal 13.0	La classe 3.4	Stalag 13 2.4	Supercopter 2.4	Starsky Hutch 1.4
20 h 55	43.3	Nina 19.2	La Chamade 10.6	Ça va cogner 9.1	Cage aux poules 0.5	Pour Ringo 4.3	Pionniers —
22 h 08	45.2	Nina 16.3	La Chamade 10.6	Ça va cogner 13.0	Cage aux poules 1.4	Mission impos. 4.3	Maîtres et valets —
22 h 44	24.5	Histoires vraies 2.9	Enf. du rock 4.3	Journal 6.3	Le Sheriff 1.0	Mission impos. 7.7	Maîtres et valets 2.4

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153 reçoivent la 5 et 115 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4538



HORIZONTALEMENT

I. C'est par obligation qu'on la laisse de côté. – II. Ne cessait d'apporter la perturbation. Qui n'a pas forcément pioché pour obtenir une bonne culture. – III. Perd des forces quand ça « cogne ». Se voit adresser de nombreux mots de recommandation. – IV. Aucun problème pour lui faire manger le morceau ! Celui qu'on y fait naître meurt généralement quelques heures plus tard. – V. Tendent à prouver que tout n'est pas perdu. – VI. Cela coûterait cher à celui qui y trouvait place. Rouge en partie. – VII. Fournissait maintes occasions de sortie. Rentabilise ses dépenses. Centre de recherches. – VIII. Rend impossible l'installation du « marché ». A besoin de chaleur pour couver. – IX. Témoigne d'une volonté de paix. De quoi faire des fixations. – X. Met un frein au bon déroulement de l'action. Fait partie des choses que l'on donne facilement. – XI. Est amené à procéder par éliminations.

VERTICALEMENT

1. Bouts de tartines. – 2. Indique qu'on n'a pas réussi à éviter toute confusion. N'accepta pas de participer à un concours. – 3. Pronom. Sorties sur des rentrées. – 4. Il est *préférable qu'il ne finisse pas par* prendre trop de place. – 5. Lutte pour échapper à une possible hécatombe. – 6. Source d'aspiration et d'inspiration. Vieille bête. – 7. Mène une vie de chien. Tout aussi inconfortable qu'une trop grande veste. – 8. Dont on s'est servi pour jouer. Est donnée par les vaches. – 9. Longs temps. Sont employées pour des manœuvres.

Solution du problème n° 4537

Horizontalement

I. Haricot. – II. Alevinage. – III. Récréer (recréer). – IV. Tel. Ami. – V. Nais. Nuit. – VI. Gît. Cidre. – VII. Elus. La. – VIII. Dot. Gê. – IX. Eden. Fêlé. – X. Api. Os. – XI. Maire. Lit.

Verticalement

1. Harengère. – 2. Ale. Ail. Dia ! – 3. Rectitude. – 4. Ivres. Sonar. – 5. Ciel. Pé. – 6. One. Nil. Fi ! – 7. Tarandage. – 8. Mir. Eloi. – 9. Hésiter. Est.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 27 et mardi 28 juillet 1987 :

UN DÉCRET

● *N° 87-582 du 22 juillet 1987* révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la Sécurité sociale relatif aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

UN ARRÊTÉ

● Du 23 juillet 1987 relatif aux conventions de conversion.

SPORTS

● **CYCLISME : Tour de France.** – Après l'accueil triomphal réservé le 27 juillet à Dublin au vainqueur du Tour de France, Stephen Roche, le maire de la capitale irlandaise, *Carmencita Hederman, a demandé que* la ville puisse organiser le départ du Tour 1988, qui coïnciderait avec le millénaire de la fondation de la cité. Toutefois, le nouveau directeur de la société du Tour, M. Jean-François *Naquet-Radiguet* a pris l'engagement que la grande boucle ne quitterait le sol français que tous les deux ans.

● **GOLF : Open féminin des Etats-Unis.** – Après un cinquième tour de 18 trous (playoff) avec la Japonaise Ayako Okamoto et l'Américaine JoAnne Carner, la Britannique Laura Davies, qui a rendu une carte de 71 (un sous le par) a remporté le 28 juillet à Edison (New Jersey) l'Open féminin des Etats-Unis. Déjà vainqueur de l'Open britannique, Laura Davies, âgée de vingt-trois ans, est la quatrième non Américaine – après *notamment* la Française Catherine Lacoste – en quarante-*deux éditions, à gagner* ce titre doté de 55 000 dollars.

SUR MINITEL

Prévisions complètes

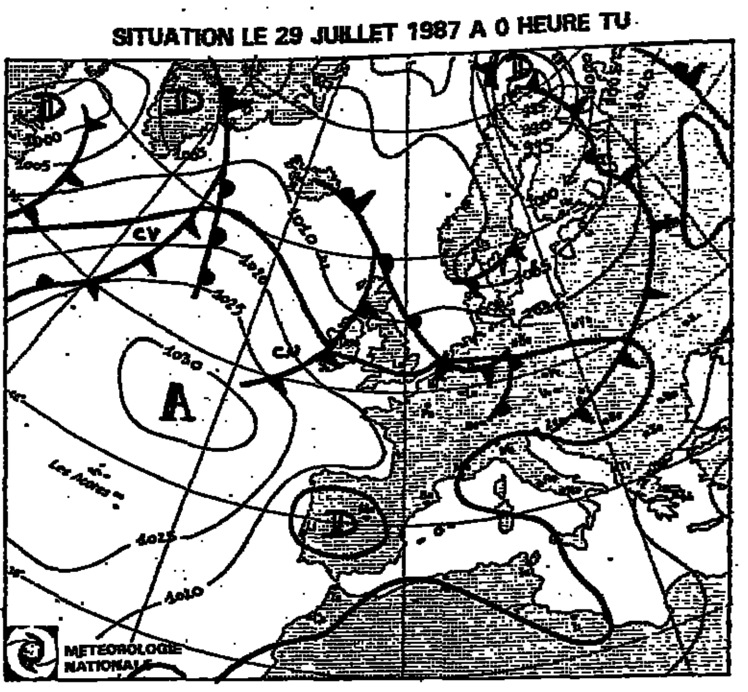
Météo marine

Temps observé Paris, province, étranger

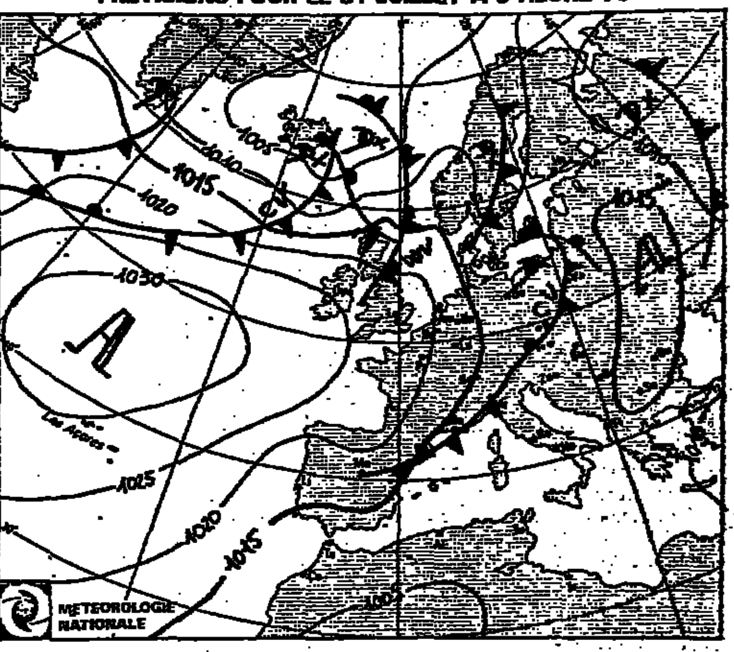
36.15 Tapez LEMONDE puis METEO

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29 JUILLET 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 31 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 29 juillet à 0 h TU et le jeudi 30 juillet à 24 h TU.

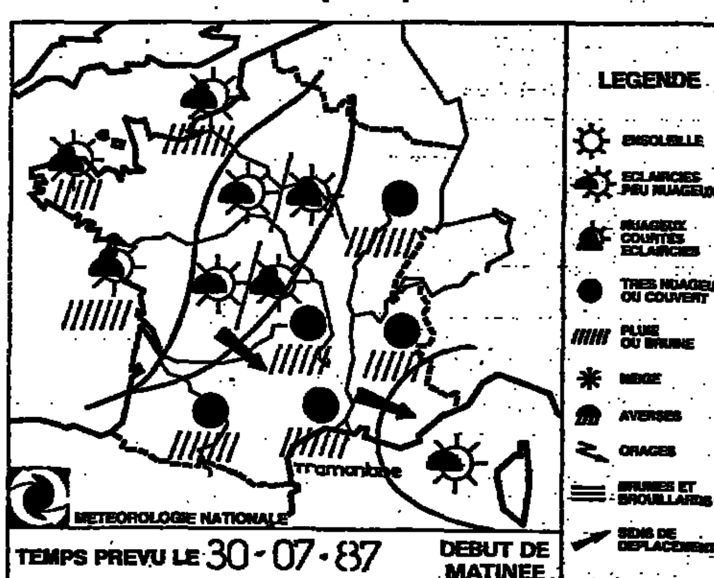
Une perturbation venue des îles Britanniques s'enfoncera vers la Méditerranée en prenant un caractère orageux. De ce fait, les nuages seront encore nombreux au cours de la période et les pluies seront localement abondantes sur le sud et l'est du pays.

Jeudi, sur la Bretagne, la Normandie, les Pays de la Loire et le nord de l'Aquitaine, la matinée sera nuageuse avec des averses locales. En cours de journée, les averses cesseront, mais les éclaircies resteront assez timides.

Sur le Nord, la Picardie, la Champagne, l'Ile-de-France, le Centre et le Limousin, le temps sera variable avec une alternance d'éclaircies et de passages de nuages accompagnés d'averses. Ces averses se raréfieront en fin d'après-midi.

Du sud de l'Aquitaine au Midi-Pyrénées, à l'Auvergne, à la Bourgogne, à la Lorraine et à l'Alsace, des ondées orageuses se produiront en matinée. En cours d'après-midi, des éclaircies se développeront, plus belles dans le Sud-Ouest, entrecoupées d'averses ailleurs, ainsi que sur les Pyrénées, où les éclaircies seront rares.

De la Méditerranée à la Franche-Comté, le temps sera très nuageux avec des pluies orageuses. Toutefois, le Languedoc-Roussillon et l'ouest de la Provence verront leur ciel se dégager assez rapidement grâce au mistral et à la tramontane, qui souffleront dans l'après-midi.



TEMPS PREVU LE 30-07-87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-7 à 6 heures TU et le 29-7-1987 à 6 heures TU — le 28-7-1987

Ville	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	25	16	D
BIARRITZ	22	17	C
BORDEAUX	24	15	C
BOURGES	23	14	B
BREST	18	14	P
CAEN	20	15	C
CHERBOURG	18	14	P
CLERMONT-FERR.	24	12	C
DIJON	23	16	C
GRENOBLE St-M-H	26	13	D
LILLE	19	16	C
LIMOGES	18	15	C
LYON	23	14	N
MARSEILLE-MAR.	28	16	D
NANCY	20	15	C
NANTES	20	17	C
NICE	26	19	D
PARIS-MONTS.	22	17	C
PAU	22	14	D
PERPIGNAN	28	19	D
RENNES	21	15	C
ST-ÉTIENNE	22	15	C
STRASBOURG	21	15	P
TOURS	21	16	P
TOULOUSE	23	13	D
POINTE-À-P.	33	24	N
ÉTRANGER			
ALGER	29	18	D
AMSTERDAM	19	13	P
ATHÈNES	34	20	D
BANGKOK	37	26	P
BARCELONE	27	18	D
BELGRADE	23	11	N
BERLIN	15	10	N
BRUXELLES	19	14	P
LE CAIRE	38	25	D
COPENHAGUE	19	12	P
DAKAR	30	26	N
DELHI	39	31	P
DJERBA	29	21	D
GENÈVE	24	12	D
HONGKONG	27	26	A
ISTANBUL	28	23	C
JÉRUSALEM	33	24	D
LISBONNE	26	18	D
LONDRES	23	16	A
LOS ANGELES	23	17	D
LUXEMBOURG	16	12	P
MADRID	30	19	D
MARRAKECH	44	25	D
MEXICO	23	14	O
MILAN	30	19	D
MONTRÉAL	24	9	D
MOSCOU	20	14	C
NAIROBI	26	15	C
NEW-YORK	31	21	D
OSLO	22	10	A
PALMA-DE-MAL.	28	15	D
PÉKIN	34	25	D
RIO-DE-JANEIRO	30	20	D
ROME	26	18	D
SINGAPOUR	32	27	C
STOCKHOLM	19	9	N
SYDNEY	15	9	N
TOKYO	35	27	N
TUNIS	31	19	D
VARSOVIE	19	11	P
VENISE	26	17	D
VIENNE	19	13	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Informations « services »

CONCOURS

Agrégations

● **Anglais**

Sophie Abad ; Marie-Françoise Alamichel ; René Alladaye ; Jennifer Atkins, ép. Bocquentin ; Sylvie Auffret, ép. Pignot ; Elyane Bahou, ép. Bahou ; Jean-François Baillon ; Pascal Bataillard ; Hélène Bantheney ; Mathieu Bejot ; Michelle Belliardo, ép. Magand ; Anne-Marie Bennezon, ép. Darras ; Marie-Claire Bigot ; David Boal ; Myriam Boussahba, ép. Bravard ; Véronique Bremont, ép. Badent ; Anne Bruneau ; Jean-Claude Burgue ; Cécile Cambus ; Pierre Carboni ; Jacques Carlucci ; Michèle Chamraine, ép. Balthazard ; Peter Cheetham ; Monique Cheron ; Christine Chollier ; Hervé Clavelier ; Jean-Louis Coppet ; Colette Coq ; Rodney Coward ; Gérard Daban ; Lyane Dayde ; Éric Dayre ; Madeleine des Cargues, ép. Des Cargues ; Annie Desmeurs ; Jean-Marc Dorenlot ; Jean-Luc Dubreux ; Joan Edney, ép. Amour ; Nicole Fache, ép. Peruisset ; Edith Froissard, ép. Dermaux ; Véronique Galtier, ép. Betbeder ; Pascale Ganthier ; Isabelle Genin, ép. Wacquiez ; Michèle Glotin, ép. Hita ; Evelyne Got, ép. Fourre ; Françoise Granoulhac ; Marianne Grange ; Isabelle Grunberg ; Pascale Guibert ; Laura Hamilton, ép. Hamilton ; Alain Hansjacob ; Anne Hardy ; Laure Hariot ; Christine Herbert ; Christine Hivet ; Denis Houdusse ; Véronique Izac ; Pierre Jolivet ; Nicole Jollet, ép. Bertrand ; René Joly ; Isabelle Joyau ; Clémence, Anémone Kober ; Nathalie Kreczman, ép. Grimault ; Yveline Lanne Dit Peyroutet ; Sylvie Largeaud, ép. Maurer ; Nathalie Larrouturou ; Michèle Le Flohic, ép. Quefeulou ; Henri, Michel Le Prieult ; Marie, Pierre, Denise Leclere ; Françoise, Marie-Louise Leger ; Marie-Hélène Leger ; Isabelle, Brigitte Leguy ; Elisabeth, Marie Lepiller ; Geneviève, Louise Letellier ; Georges Letissier ; Frédéric, Maurice Limare ; Laurent, Maurice Liscia ; Catherine, Régine Loho ; Cécile, Marie Loire ; Joëlle, Marie-France Lopez ; Isabelle Marmol, ép. Maulat ; Mireille Massip, ép. Massip ; Sylvie Mauref ; Daniel Maynou ; Paul McMahon ; Isabelle, Marie Mealhie ; Françoise, Marie Mery, ép. Mery ; Jean-Pierre, André Michaux ; Christine, Marguerite Morel ; Teresa Moretto, ép. Moretto ; Anne Mounic, ép. Mounic ; Jean-Christophe Murat ; Marie-Christine Noailles-Pizzolato ; Mary, Teresa O'Neill, ép. Ripert ; Eliza O'Sullivan, ép. Gourdin ; Anne-Marie, Bernadette Ollivier ; Dominique Orlandi, ép. Flandin-Granget ; Michael Oustinoff ; Sophie, Suzanne Parant ; Anne Parmentier ; Véronique, Nathalie Pauly ; Simone Pellerin, ép. Pellerin ; Sylvie, Claudine Pemberet ; Lilian Penniston, ép. Rossi ; Gilbert Pham Thanh ; Fabrice, Armand Piquet ; Edwige, Suzanne Pinyant ; Frédérique Podolin, ép. Gerbiab ; Bruno, Jacques Ponchéral ; Véronique, Slaweska Porteous ; Eric Rambeau ; Isabelle, Andrée Rannou ; Jean-Pierre Retinat ; Marie-Paule Reymond, ép. Lefort ; Catherine Rieux ; Anne, Laure Robert ; Emmanuel, Henri Roudaut ; Anne-Marie Roussel ; Catherine Schaeffer, ép. Perdereau ; Paticia Simonson ; Christopher, John Sinclair ; Anne Sommereux, ép. Pelbois ; Valérie Susbielle ; Sophie, Anne-Marie Terrier ; Hervé, Yvon Thily ; Patricia Troin ; Jean-François Ueberschlag ; Isabelle, Marie Vallin ; Laurence, Yvonne Van Butsele ; Annick Venineaux, ép. Venireaux ; Géraldine, Tessa Veron ; Michèle, Florence Vignaux ; Laurence, Ginette Vincent ; Gérard Werle ; Jacques, Aimé, Robert Wiard ; Philippe Willaume ; Christophe, Désiré Yobe.

● **Education musicale**

Mmes et MM. Maria-Carmen Barboro (10e) ; Yves Barreda (5e) ; Jean-François Berthelot (24e) ; Jérôme Brie (28e) ; Philippe Cabrie (18e) ; Maryline Caniveno (12e) ; Michel Coppe (13e) ; Claire Ducrocq (25e) ; Gilles Dulong (27e) ; Armand Fischer (31e) ; Francis Fondain (29e) ; Pierre Gervasoni (11e) ; Anne-Marie Gobelin (14e) ; Alain Gourdeau (8e) ; Sylvie Graciet (3e) ; Valérie Gressel (15e) ; Christian Jusselme (23e) ; Patrick Lamon (1er) ; Vincent Lamouille (2e) ; Vincent Langrognet (16e) ; Stéphane Luxen (20e) ; Dominique Martin ép. Bougy (17e) ; Françoise Mochie (32e) ; Nathalie Morel (30e) ; Bruno Moyssan (26e) ; Jean-Marie Raffin (22e) ; Yves Rauch (7e) ; Geneviève Reveillere (18e ex.) ; Sylviane Riou (6e) ; Michel Seince (9e) ; Didier Squiban (21e) ; Jean-Luc Trier (4e).

● **Grammaire**

Mmes et MM. Cyrille-Israël Aslanoff (1er) ; Rémy Casin (10e ex.) ; Christine-Germaine Chojnacki (13e) ; Sophie-Florence Churlet (2e) ; Anne-Marie Farizon (4e) ; Pascale Giovannelli, ép. Jouanna (7e) ; Marie-Madeleine Houix (8e) ; Marie-Hélène Lafon, ép. Viellard (5e) ; Sophie-Marie Lepage (10e ex.) ; Marie-Laure Liebert (10 ex.) ; Jean-Marie Pacquement (3e) ; Jean-François Thomas (6e) ; Frédéric Trajber (9e).

Liste complémentaire : Mme Yaël Zerbib, ép. Verrecchia (1re) ; MM. Pierre Julien (2e) ; Daniel Fucien (3e).

● **Lettres modernes**

Mmes et MM. Bernard Alazet (35e) ; Nathalie Albou (34e) ; Josseline André (59e) ; Nicole Andoin (66e) ; Lucie Aulagne, ép. Zunino (17e) ; Brigitte Baldenberger (41e) ; Karim Rodrane (16e) ; Ariane Bellier, ép. Bellier (86e ex. aequo) ; Pascal Bernhard (76e ex-aequo) ; Françoise Boisseaud (113e) ; Dominique Bolzinger ép. Meyer (33e) ; Anne Borrat (7e) ; Jean-Luc Boucherie (91e ex-aequo) ; Florence Bouchet (30e) ; Véronique Boulais (102e ex-aequo) ; Jacques Bresson (65e) ; Véronique Brun-Andebert ép. Brun Andebert (117e) ; Isabelle Bullier (5e) ; Thierry Bunel (49e ex-aequo) ; Anne Camel (91e ex-aequo) ; Isabelle Cani (39e) ; Laurent Cantagrel (45e) ; Jean-François Castille (116e) ; Emmanuel Chaillet (14e) ; Frank Charpentier (21e) ; Jean-Luc Chiappone (23e) ; Marie-Sylvie Claude (57e) ; Thierry Cointin (100e ex-aequo) ; Dominique Colas ép. Jacquin (10e ex-aequo) ; Isabelle Contenson (31e) ; Anne Couget (40e) ; Catherine Croizy (108e ex-aequo) ; François De Saint-Cheron (118e ex-aequo) ; Anne Defranould (15e) ; Philippe Douet (47e) ; Christine Dran (52e ex-aequo) ; Sylvie Ducas (51e) ; Stéphane Feuillas (108e ex-aequo) ; Murielle Fismes (80e) ; Pascale Floc'h (73e) ; Bernard Franco (89e) ; Pierre Frebault (72e) ; Christine Fréjaville ép. Frejaville (83e) ; Xavier Garnier (67e) ; Jean-Noël Gandy (90e) ; Alain Genetiot (19e) ; Corinna Gepner (38e) ; Laurence Giavarini (85e) ; Florence Godeau ép. Maurel (61e ex-aequo) ; Emmanuel Godo (94e ex-aequo) ; Isabelle Gouttard (104e) ; Danièle Gravier ép. Gravier (28e) ; Valérie Guiraudon (32e) ; Michel Hardeveld (13e) ; Christine Henneguier (76e ex-aequo) ; René Huart (120e) ; Anne-Marie Iacobelli (8e) ; Caroline Jacot (105e) ; Nicole Jean ép. Paraillous (79e) ; Laurence Kohn (61e ex-aequo) ; Francis Lacoste (60e) ; Josiane La Rue ép. Fauchereau (75e) ; Yvon Le Baut (84e) ; Sylvie Le Buzulier (100e ex.) ; Nadine Le Duff (88e) ; Marie-Lætitia Le Gay (10e ex.) ; Jean-François Le Lan (108e ex.) ; Florence Leca (29e) ; Didier Le Chat (12e) ; Nicole Le Compte ép. Titze (94e ex.) ; Philippe Levy (70e ex.) ; Muriel Lorenzini (115e) ; Sophie Lucet (6e) ; Félix Mairot (26e ex.) ; Evelyne Marmonnier (46e) ; Jean-Pierre Martin (93e) ; Jacques Martineau (22e) ; Hélène Maurel (78e) ; Marie-Emmanuelle Mortgat (114e) ; Joseph Moure (111e ex.) ; Joëlle Niedzwiecki (43e) ; Christine Noille (24e ex.) ; Vincent Nyckees (74e) ; Sophie Oliveau (99e) ; Fabrice Osmond (4e) ; Isabelle Pecheyran (86e ex.) ; Denis Pernot (9e) ; Pascale Perrier (54e ex.) ; Jean-François Perrin (97e) ; Martine Peutot (118e ex.) ; Dominique Peyrache (26e ex.) ; Sylvie Pillu (58e) ; Elisabeth Pinto (63e) ; Olivier Piveteau (68e) ; Chantale Pochat ép. Blanzat (82e) ; Cécile Poulolo (42e) ; Christine Pouzoulet (2e) ; Dominique Quero (3e) ; Christine Queval (70e ex.) ; Catherine Rannoux (54e ex.) ; Danièle Renaud (20e) ; Sylvie Robic (1re) ; Olivia Rosenthal (44e) ; Martine Rosset ép. Ruatti (54e ex.) ; Sandrine Roussel (96e) ; Catherine Rousset (102e ex.) ; Marianne Roussier (64e) ; Jocelyne Rubin (106e ex.) ; Muriel Santamaria (106e ex.) ; Henri Scepi (36e) ; Anne Sebastianoff (52e ex.) ; Pierre Sivan (48e) ; Eric Souchet (37e) ; Patricia Soula (98e) ; Anne Szmulewicz ép. Geisler (18e) ; Carmen Tercero (81e) ; Sylvie Triaire (49e ex.) ; Bertrand Vibert (69e) ; Sylvie Vielledent (24e ex.) ; Martine Vigneron (111e ex.).

Liste complémentaire : M. Jean-Marc Mazas (1er) ; Mlle Laurence Moulinier (2e) ; M. Serge Bouchardon (3e) ; Mmes Joëlle André (4e) ; Isabelle Cadeot (5e) ; Michèle Bonnet ep. Fontanarollot (6e).

Ecole centrale des arts et manufactures

● **Option M :**

Mme et MM. N. Abehsera (203e) ; E. Aboubekrinsidigh (126e) ; M. Aboudharam (26e) ; R. Abraham (37e) ; R. Agret (122e) ; O. Antoine (189e) ; T. Arnould (47e) ; E. Azema (168e) ; P. Bandet (90e) ; D. Bechet (117e) ; J. Becirspahic (169e) ; L. Benatar (12e) ; J. Benoît (87e) ; O. Bernard (79e) ; M. Blanchet (178e) ; S. Blard (81e) ; E. Bonabeau (196e) ; H. Bonnet (174e) ; D. Bordereaux (15e) ; P. Bourdon (101e) ; F. Bourrasse (74e) ; P. Brandt (147e) ; D. Bretelle (159e) ; F. Brossard (102e) ; M. Brunet de la Charie (13e) ; P. Canova (205e) ; T. Carlier (113e) ; P. Casanova (161e) ; P. Chain (54e) ; O. Chassagne (59e) ; X. Chastel (145e) ; P. Chevalier (116e) ; M. Chraibi (183e) ; E. Clause (1er) ; V. Cobee (16e) ; B. Coeure (129e) ; F. Cohas (153e) ; D. Cohen-Zardy (36e) ; P. Collomb (14e) ; R. Coqueret (21e) ; M. Courel (46e) ; J. Couveignes (112e) ; H. Cres (106e) ; L. Cret (111e) ; H. Croquevieille (56e) ; J. Daclin (136e) ; E. Dalbies (7e) ; B. Damourette (25e) ; T. Dang (62e) ; M. Danon (50e) ; C. Daulmerie (4e) ; X. Dauplais (80e) ; P. de Bonnières (64e) ; S. Deconink-Pimenta (120e) ; O. de La Bourdonnaye (67e) ; L. Denis (186e) ; A. Derambure (49e) ; A. de Tarle (96e) ; M. Devillard (27e) ; J. Dhote (206e) ; F. Didier (209e) ; F. Dufal (23e) ; R. Dumas (197e) ; P. Duquesnoy (192e) ; N. Durand (42e) ; O. Duroyon (75e) ; G. Dussart (71e) ; N. Duval (180e) ; M. Espie (32e) ; F. Excoffier (84e) ; P. Fabiani (83e) ; E. Fabre (177e) ; J. Fallacher (60e) ; H. Favin Lévêque (184e) ; G. Ferrand de Boissard (35e) ; A. Forrieux (39e) ; V. Florin (143e) ; T. Fogilizzo (207e) ; P. François (140e) ; M. Freydefont (107e) ; P. Gai (38e) ; J. Gaillard (204e) ; N. Gaittet (167e) ; O. Garbus (176e) ; E. Gaussier (179e) ; C. Gauthier (103e) ; C. Gautron (162e) ; P. Geiger (24e) ; O. Geneloz (181e) ; E. Geoffroy (22e) ; J. Germain (69e) ; C. Gilibert (33e) ; O. Giraud (128e) ; P. Goldner (118e) ; S. Grammuck (30e) ; D. Grison (9e) ; O. Grit (175e) ; J. Gueganou (188e) ; A. Guermonprez (119e) ; D. Guirand (171e) ; O. Guiselin (29e) ; P. Haglund (20e) ; B. Hancart (95e) ; M. Hasenohr (142e) ; A. Hui Bon Hoa (110e) ; S. Hugonnard-Bruyère (98e) ; P. Huvé (18e) ; K. Jammal (125e) ; M. Jay (152e) ; S. Jayet Gendrot (61e) ; J. Joly Elahl (146e) ; L. Joncheray (187e) ; A. Jourdan (8e) ; H. Jourdan (166e) ; H. Kieffel (210e) ; M. Kowalski (173e) ; V. Lacoste (43e) ; J. Lair (73e) ; L. Laloy (66e) ; F. Laporte (55e) ; C. Laruelle (3e) ; J. Lasgouttes (65e) ; V. Lauer (123e) ; D. Le Bellac (114e) ; O. Lecler (17e) ; O. Ledoit (10e) ; B. Le Febvre de Nailly (195e) ; C. Le Mem (182e) ; G. Leone (191e) ; D. Lepère (138e) ; A. Lepert (76e) ; S. Leroy (133e) ; M. Lestrade (200e) ; V. Le Stradic (63e) ; F. Louzeau (70e) ; G. Lucaussy (99e) ; D. Macchi (115e) ; G. Maiolini (11e) ; B. Malet (94e) ; X. Manget (52e) ; Y. Martin (132e) ; Y. Martin (163e) ; K. Mehadhebi (121e) ; F. Ménard (144e) ; M. Meraï (201e) ; P. Michel (190e) ; H. Mignon (48e) ; C. Moly (77e) ; D. Montat (202e) ; Y. Morel (109e) ; J. Moroni (127e) ; H. Naceur (134e) ; B. Nitrosso (124e) ; C. Olivier (155e) ; J. Paillet (150e) ; C. Pallier (151e) ; E. Paskoff (172e) ; E. Payan (157e) ; F. Peladan (100e) ; F. Pelege (131e) ; P. Pere (108e) ; L. Pilorget (193e) ; M. Philippe (104e) ; E. Philippon (156e) ; P. Plas (105e) ; J. Poncet (164e) ; C. Praliand (44e) ; J. Prieur (194e) ; P. Pujes (51e) ; N. Rault (199e) ; P. Ribon (85e) ; A. Richard (149e) ; G. Richerd (41e) ; V. Roger (57e) ; G. Rollet (91e) ; J. Roure (40e) ; F. Ruget (58e) ; A. Saadi (141e) ; R. Sahel (148e) ; I. Salanova (89e) ; L. Sampio (72e) ; G. Senentz (92e) ; P. Serre (53e) ; A. Schmitt (5e) ; S. Schneider (97e) ; M. Sion (198e) ; F. Spaes (135e) ; J. Steffann (160e) ; C. Stylemans (78e) ; S. Tamisier (68e) ; F. Tatout (82e) ; O. Teman (165e) ; H. Tête (88e) ; F. Thévenin (139e) ; J. Thibons (208e) ; F. Thiel (185e) ; E. Tholome (130e) ; P. Tissier (154e) ; A. Toledano (137e) ; O. Tommasini (28e) ; T. Tournier (19e) ; M. Traizet (31e) ; A. Vaniche (86e) ; I. Vautier (34e) ; B. Wéhrli (45e) ; J. Vezin (6e) ; F. Vincent (170e) ; R. Waller (2e) ; B. Wilner (93e) ; S. Zinn-Justin (158e).

● **Option TA**

MM. Isidoro (2e) ; Jaillot (5e) ; Klunker (1er) ; Lefebvre (3e) ; Lopez (6e) ; Rivierre (4e).

● **Option P**

Mmes et MM. A. Alanion (45e) ; J. Alary (96e) ; P. Andurand (7e) ; C. Appert (49e) ; T. Andreu de Kerdrel (28e) ; P. Bamas (83e) ; B. Baret (54e) ; X. Bechade (10e) ; J. Bendell (58e) ; F. Bermejo (53e) ; J. Bertrand (57e) ; A. Betro (38e) ; D. Blanchard-Gaillard (59e) ; M. Bonifay (52e) ; L. Bouc (22e) ; M. Bourgeois (19e) ; C. Brochet (43e) ; C. Brogniaux (90e) ; C. Bureau (35e) ; F. Burgaud (101e) ; N. Burricand (61e) ; B. Capy (31e) ; H. Catry (44e) ; P. Carbonard (64e) ; V. Cervantes (68e) ; B. Champion (87e) ; N. Chamussy (17e) ; L. Chardac (67e) ; L. Combier (13e) ; J. Crametz (12e) ; S. Creff (105e) ; O. Da Costa (3e) ; O. Daigne (60e) ; T. Dallard (26e) ; C. d'Allest (55e) ; F. Dang-Tran (42e) ; A. Deboeuf (50e) ; B. de Brosses (79e) ; E. Decottignies (51e) ; S. Delacroix (71e) ; T. Delort (30e) ; F. de Varenne de Fenill (69e) ; F. Dupire (56e) ; J. Estorges (92e) ; J. Eychenne (95e) ; M. Pham-Trong (76e) ; D. Fay (46e) ; T. Fayand (94e) ; F. Fois (4e) ; E. Forquenot de La Fort (70e) ; P. Garbus (84e) ; D. Gardin (16e) ; O. Girard (98e) ; L. Glouneau (33e) ; C. Grandclément (89e) ; F. Griffe (81e) ; F. Guérin (62e) ; G. Guichon (41e) ; J. Guth (75e) ; H. Guyard (91e) ; S. Henon (8e) ; J. Henry (80e) ; P. Kersale (78e) ; S. Lacroix (48e) ; A. Lallement (2e) ; J. Lave (32e) ; J. Le Corre (1er) ; R. Le Mouel (102e) ; L. Le Portz (5e) ; T. Le Roux de Bretagne (39e) ; P. Loue (103e) ; F. Luc (77e) ; E. Lugagne Delpon (74e) ; J. Macias (93e) ; E. Maniac (9e) ; N. Marce (25e) ; D. Matignon (36e) ; J. Millery (34e) ; P. Paraire (72e) ; P. Parnet (88e) ; J. Perret (99e) ; M. Pham-Trong (76e) ; T. Pichevin (29e) ; J. Pinot (85e) ; V. Pluchet (21e) ; A. Proust (66e) ; A. Reinaud (27e) ; V. Reynes (40e) ; G. Richez (73e) ; S. Richoux (24e) ; S. Roth (15e) ; T. Samama (14e) ; L. Sellier (63e) ; F. Tanty (100e) ; P. Tavernier (23e) ; I. Thabut (18e) ; F. Thébaud (6e) ; G. Thibault (104e) ; A. Thom (86e) ; F. Tran-Kiem (65e) ; D. Valet (82e) ; D. Venturi (20e) ; E. Viry d'Avaucourt (11e) ; H. Willaime (37e) ; J. Zabulon (47e) ; T. Zamprogno (97e).

École spéciale d'architecture

● **1re session du samedi 13 juin :**

MM. et Mmes Pascaline Duteil, Christian Sonnet, Christine Richecœur, Damien Benoit, Cyril Durier, Véronique Peny, Ghislaine Lachere, Stéphane Allaire, Marc Maquin, Christian Marti, Pierre Woznica, Gilles Delage, Pierre Wunnen-Burger, Delphine Chouaib, Christophe Bella, Ham Sam, Martial Doré, N'Gone Fall, Alain Esseng Nsome, Sandrine Davrinche, Christophe Eck, Jean-Baptiste Brehin, Quentin Nonga Bibock.

● **2e session du jeudi 16 juillet :**

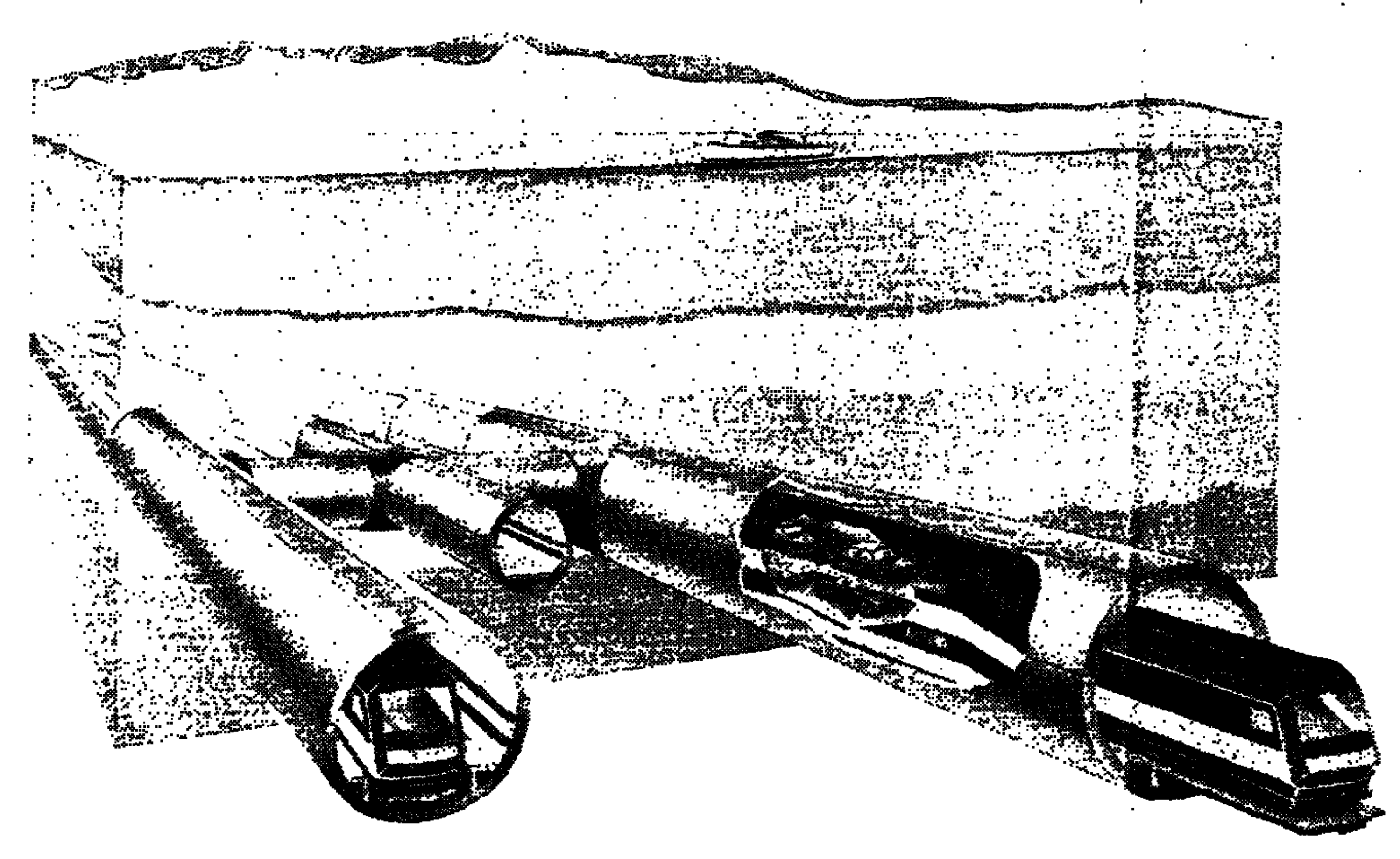
MM. et Mmes Régis Mulin, Juliette Lescœuvre, Thierry Bonne, Francis Mercier, Thomas Billard, Christophe Bendre, Dorothée Fouan, Doris Delfosse, Anne-Cécile Defert, Christophe Chauvin, Caroline Fournier, Nicolas Grouard, Guendalina Herminghaus, Emmanuelle Jeudy, Jérôme Janet, Kim Tu Nguyen, Sylvie Dupuis, Sandra Duranton, Philippe Tranchon, Marc Younan, Cyril Derobert, Mohamed Ilmen, Robin Greiner, Yann Nussaume, Joseph Etoundi, Carlotta Perez-Hencizo, Nicolas Roussaire, Nicolas Kovacik, Hakima Lamtaifi.

La 3e et dernière session aura lieu le samedi 10 octobre.

Enquête

La ratification du traité franco-britannique

Trois tubes de 50 kilomètres



L'ouvrage, qui entrera en service en 1993, sera composé de deux tunnels extérieurs à sens unique, séparés par un tunnel de service permettant aussi la ventilation.

Une idée longtemps creusée...

CE sont les Français qui ont tiré les premiers les plans d'un lien fixe à travers la Manche. Ils ont été, de tout temps, deux fois moins nombreux que les Britanniques à traverser le détroit, mais les ingénieurs français ont fait preuve d'un entêtement remarquable pour promouvoir cet ouvrage. Peut-être étaient-ils plus sensibles au mal de mer...

Nicolas Desmarets remporte, en 1750, le prix de l'académie d'Amiens, avec son mémoire *Dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France ou le détroit de Calais : sa formation par la rupture de l'isthme*. Il aurait proposé un tunnel.

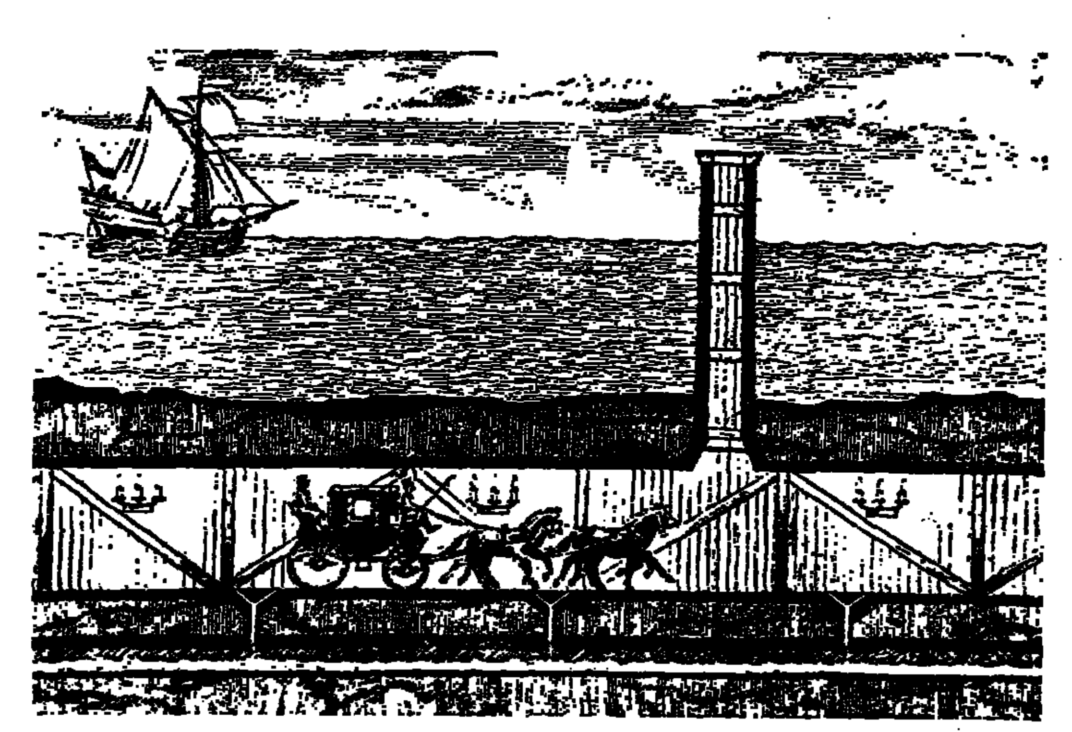
Albert Mathieu-Favier, lui, présente en 1802 à Bonaparte, premier consul, un tunnel foré et séparé en deux galeries, l'une pour les malles-poste et l'autre pour l'écoulement des eaux d'infiltration. Il voit sur le banc de Varnes, banc immergé d'une quinzaine de mètres au milieu de la Manche, une île artificielle, *« une ville internationale où la noblesse du monde entier se donnerait rendez-vous, le haut lieu de l'amitié entre les peuples »*.

Mais le grand spécialiste, le fou du détroit, c'est Aimé Thomé de Gamond, un ingénieur hydrographe et des mines qui, de 1833 à 1870, imagine absolument toutes les solutions : tunnel immergé, pont, bac flottant, jetée de béton percée de trois passes, île artificielle, tunnel foré. Il pousse la conscience professionnelle jusqu'à plonger à 33 mètres de profondeur pour effectuer des prélèvements géologiques. Lesté de quatre sacs de 25 kilos chacun, il remontait à la surface tiré par dix vessies de porc gonflées et se protégeait les oreilles de la pression en les bourrant avec de la charpie mêlée de beurre !

Les Prussiens ou le typhus

Tout au long du dix-neuvième siècle les projets fusent. La Britannique Henri Mottray conçoit un tunnel immergé au fond d'une tranchée couverte ; Franchot et Tessie, un tunnel en fonte ; Verdu de Behodie, un engin roulant sur une voie ferrée immergée ; Boutet, un pont soutenu par trente piles ; Blancoud, un barrage-canal.

C'est l'époque où les inventeurs s'efforcent de démontrer que le pont ou le tunnel peuvent être commodément détruits, afin de vaincre les résistances de l'amirauté britannique inquiète des invasions possibles. Les ponts seraient installés devant les batteries capables de les pulvériser en un clin d'œil et les tunnels agrémentés de vannes destinées à noyer les envahisseurs.



L'ingénieur des mines Albert Mathieu-Favier propose, en 1802, une galerie forée dans le fond du détroit et ventilée par des cheminées d'aération. Les malles-postes y auraient circulé à la lumière des torches.

Il n'y eut que trois tentatives, toutes trois consacrées au percement d'un tunnel ferroviaire. La première commence en 1876, avec la signature d'un protocole franco-britannique intitulé « Projet adopté par la Commission internationale du chemin de fer sous-marin pour servir de base au traité à conclure ». L'ouvrage, totalement privé, doit relier Calais à Shakespeare's Cliff. L'entreprise s'arrête en 1883, à la suite d'une campagne d'opinion prédisant l'invasion des îles Britanniques par l'armée française. Côté français, 1 839 mètres de galerie ont été creusés à Sangatte.

Malgré la fin du *« splendide isolement »*, l'affaire n'avança pas d'un pouce du côté britannique pendant quatre-vingts ans, sous prétexte des risques d'invasion prussienne, de la pollution morale venue des stations balnéaires du continent et des dangers du typhus. Albion bénéficiait d'un pont-levis naturel. Elle y tenait.

En 1964, nouvel essai : les gouvernements se prononcent en faveur de la construction d'un tunnel foré et immergé, à deux galeries ferroviaires, conçu par le Groupement d'études du tunnel sous la Manche. En 1973, le président de la République française, Georges Pompidou, et le premier ministre britannique conservateur, Edward Heath, signent un traité qui ne sera jamais ratifié, car les travaux sont arrêtés, en 1975, faute de crédits par le nouveau gouvernement travailliste de Harold Wilson : 300 mètres ont été percés du côté français et 400 du côté anglais.

La troisième et dernière tentative est en cours. Pour la première fois, un traité franco-britannique la concernant parvient au stade de la ratification. Il existe une autre innovation : le concessionnaire Eurotunnel ne devra pas se contenter d'exploiter benoîtement son tunnel ferroviaire. D'ici à l'an 2000, il sera contraint de présenter un projet de liaison routière sans rupture de charge. S'il ne se plie pas à cette obligation, les gouvernements seront en droit de lancer, à partir de 2010, un appel d'offres pour ce tunnel ou ce pont routier qui pourrait entrer en service en 2020.

Quand on a patienté près de deux siècles pour traverser sans roulis ni tangage les 30 kilomètres du pas de Calais, on est capable d'attendre encore une trentaine d'années pour le faire au volant de sa voiture.

AL. F.

★ **Deux ouvrages viennent de paraître sur l'histoire du tunnel sous la Manche :** *le Tunnel sous la Manche – Deux siècles pour sauter le pas (1802-1987)*, de Jean-Pierre Novailles. Ed. Epoques Champ Vallon, 226 pages, 145 francs. Et un opuscule, *les Grandes Etapes du lien fixe transManche. Etudes bibliographiques*, de Philippe Gallois, édité par le syndicat d'initiative de Wissant-Site-des-Deux-Caps, 32 pages, 50 francs.

Un financement exceptionnel

EN août prochain, sauf événement imprévu, la cinquantaine de banques qui formeront le Syndicat pour le financement de l'Eurotunnel signeront avec les promoteurs de ce projet une convention prévoyant la fourniture de 40 milliards de francs de crédits, plus une rallonge éventuelle de 10 milliards de francs.

Cette opération sera exceptionnelle à la fois par son montant et par ses conditions. Son montant d'abord : jamais, sur les marchés internationaux, n'a été enregistré un appel de cet ordre, soit 7 à 8,5 milliards de dollars, ce qui constitue un record toutes catégories. Ensuite, jamais des prêts internationaux n'ont été consentis sur une durée de dix-huit ans, comme ils le seront. Habituellement, la durée est de quinze ans au maximum. Certes, dès que l'Eurotunnel entrera en exploitation, avec la possibilité de dégager une marge brute, ces prêts pourront être remboursés par anticipation ou relayés par une émission d'obligations sur les marchés financiers français, britannique et internationaux pour un montant supérieur à 20 milliards de francs. Mais le mois prochain la cinquantaine de banques en question s'engageront pour dix-huit ans et pour 50 milliards de francs, même si la somme ne sera débloquée qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les Japonais intéressés

A l'heure actuelle, un tel engagement ne semble pas faire peur, surtout aux Japonais, davantage habitués aux longues durées. A Tokyo, les compagnies d'assurances et les caisses de retraite placent couramment sur une période de trente ans les énormes capitaux que leur fournit la fabuleuse épargne nippone. Ces organismes ont besoin, effectivement, de placements sur des durées aussi longues, pour faire face à des engagements de même nature (contrats d'assurance sur la vie et versements des retraites). On les voit déjà souscrire abondamment des obligations à trente ans du Trésor des Etats-Unis : pourquoi les banques de l'Empire du Soleil levant ne s'engageraient-elles pas sur une réalisation, même politiquement et géographiquement, avec une rentabilité que l'on peut présumer assez positive ? Les promoteurs du projet tablent sur un bénéfice brut de 18 %, peut-être 19 %, rapporté aux capitaux investis, ce qui assurerait une bonne marge de sécurité pour les prêteurs, même si ce bénéfice se révélait inférieur aux prévisions, en cas de guerre des tarifs par exemple, comme le laisse redouter l'association Flexilink, qui regroupe les compagnies de navigation opérant dans le détroit.

A cet égard, on doit reconnaître que les attaques menées par cette association tout au long de l'année dernière ont perdu de leur vigueur depuis le tragique accident du *Herald-of-Free-Enterprise*. Dans ces conditions, on s'attend que les banques japonaises s'engagent pour 25 % à 30 % des crédits demandés et fournis par cent vingt banques de tous les pays. Il est à noter qu'aux quarante établissements du syndicat initial s'en ajoutent une dizaine d'autres.

La confiance retrouvée

Ainsi, en France, le Crédit lyonnais, qui, grâce à son expérience antérieure et à l'équipe animée par Marcel Sarmet, a imaginé le montage financier du projet, la Banque nationale de Paris et la Banque Indosuez seraient rejointes par la Société générale – qui avait soutenu le projet concernant Euroroute, – par le Crédit commercial de France et le Crédit national. En Grande-Bretagne, on pourrait voir la Barclays et la Lloyds Bank se placer aux côtés de la National Westminster et de la Midland Bank, qui formaient le peloton initial. Pour une opération d'un tel calibre, il est logique que l'ensemble des grandes banques dans les deux pays joignent leurs efforts et additionnent leurs aptitudes à lever des capitaux.

La deuxième étape du financement de l'Eurotunnel prendra place à l'automne, lorsque la troisième augmentation de capital sera lancée. Ce sera la plus importante, puisqu'elle devra procurer les trois quarts des sommes requises en fonds propres, c'est-à-dire 7,5 milliards de francs sur 10. Au début de 1986, les quinze actionnaires fondateurs avaient déjà fait un apport initial de 500 millions de francs. Il s'agissait des dix entreprises devant construire le tunnel. En France Bouygues, Dumez, la Société auxiliaire d'entreprise, la Société générale d'entreprise et Spie Batignolles ; en Grande-Bretagne, Balfour Beatty, Costain, Tarmac, Taylor Woodrow et Wimpey. S'y ajoutaient les cinq banques de départ, le Crédit lyonnais, la BNP, la Banque Indosuez, la National Westminster et la Midland.

En octobre dernier, une seconde tranche de 2 milliards de francs avait été appelée, avec quelques difficultés du côté britannique, où des réticences s'étaient manifestées. Au mois de février précédent, on avait enregistré une série de démissions : celle de lord Pennock, co-président d'Eurotunnel aux côtés du Français André Bénard, de Sir Nigel Broackes, venu renforcer l'équipe à la fin de 1986 et de M. Michael Julien, directeur général adjoint, chargé des départements financier et juridique. *« Les rats qui quittent le navire »*, ricanaient les adversaires.

Il faut dire qu'à cette époque une incertitude régnait encore sur le plan politique, les projets de loi de ratification du traité et de la concession pour l'Eurotunnel n'ayant pas encore été votés : ils le sont aujourd'hui. Par ailleurs, lord Pennock avait dû consacrer une part appréciable de son temps à résoudre les difficultés de la banque d'investissements britannique Morgan Grenfell, ébranlée par les agissements illégaux de certains de ses dirigeants.

En tout cas, l'augmentation de capital finit par se faire, avec l'appui discret, mais efficace, de la Banque d'Angleterre, soucieuse de voir avancer le projet et qui se chargea de décider les hésitants. Enfin, la nomination, le 20 février 1987, de M. Alistair Morton, président du Groupe Guinness Peat, homme particulièrement dynamique et apprécié de la City, en remplacement de lord Pennock, ramenait la confiance.

Des plus-values pour les actions

Pour la troisième tranche, dont le lancement, prévu en juillet est repoussé à l'automne en raison d'une série d'incertitudes (élections législatives britanniques, ratification des traités, négociation entre les réseaux ferroviaires français et britannique), il ne semble pas que les difficultés soient énormes. Tout d'abord, un montant de 7,5 milliards de francs, à répartir sur Paris et Londres, est, désormais, relativement peu important au regard des capitaux levés lors des opérations de privatisation de part et d'autre de la Manche, qui à chaque fois atteignaient ou dépassaient la somme demandée pour l'Eurotunnel. Ensuite, un placement privé international s'imputera sur cette somme à hauteur d'un quart ou d'un tiers. Certes, les actionnaires, dans le meilleur des cas, ne toucheront pas un centime de dividende avant 1993, mais il est très probable que les cours des actions enregistrent des plus-values au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Enfin, comme le disait récemment le président Bénard, *« ce n'est pas un problème de capitaux, c'est un problème de qualité des prestations qui seront fournies aux usagers de l'Eurotunnel »*, avec, en filigrane, le sort des âpres discussions qui opposent les réseaux ferroviaires français et britannique sur le partage des recettes, le financement des matériels et, surtout, sur le fameux TGV Nord, dont la mise en place devrait être l'occasion de remodeler la desserte ferroviaire de l'Europe du Nord, en liaison avec la Grande-Bretagne.

Pour la petite histoire, ajoutons qu'à l'heure actuelle les sommes engagées pour les premiers travaux sont de l'ordre de 1,6 milliard de francs, y compris la commande de deux tunneliers, les énormes foreuses à boucliers étanches qui seront fournies par des constructeurs américains et japonais, au coût de 160 millions de francs pièce.

FRANÇOIS RENARD.

Enquête

concernant le tunnel sous la Manche

« La reyne le veult », mais ses sujets ?

« LA reyne le veult. » Le sceau royal vient d'être apposé avec cette formule en vieux français qui rappelle que l'usage de notre langue conserve sa tradition à la cour de Saint-James ; à nos yeux tout au moins ce signe peut paraître approprié quand il s'agit d'un acte destiné à l'établissement d'un lien nouveau entre la France et l'Angleterre. Mais le plus important est que l'assentiment symbolique du souverain marque outre-Manche l'achèvement d'une longue procédure parlementaire — dix-huit mois — et ainsi le franchissement d'un obstacle majeur sur la route qui mène au tunnel.

« La reyne le veult », mais les sujets de Sa Majesté le veulent-ils ? La question se pose encore, et cependant les Britanniques ont fait, le 11 juin, un choix décisif : la victoire électorale de Mme Thatcher est en effet la meilleure garantie possible de succès pour les dirigeants d'Eurotunnel. Si les travaillistes l'avaient emporté, la mise en chantier aurait été longuement différée, voire annulée, puisqu'ils exigeaient l'instauration d'une commission d'enquête publique, procédure qui peut durer plusieurs années.

Mme Thatcher le veut, c'est certain. Dès le début, la dame de fer s'est personnellement engagée à favoriser la réalisation du tunnel. Personne en Grande-Bretagne ne met en doute sa volonté, car on sait que le tunnel devrait être, au regard de l'Histoire, l'un des monuments de son « règne », d'autant plus significatif qu'il doit témoigner du dynamisme de l'entreprise privée, élément fondamental du thatchérisme. Le premier ministre a ignoré toutes les objections du puissant lobby anti-tunnel, qui compte de nombreux activistes au sein du parti conservateur, et même parmi le gouvernement, dont l'un des membres — il est vrai subalterne (sous-secrétaire d'Etat) — s'est permis d'exprimer ouvertement son désaccord au cours de la campagne électorale.

L'examen du projet au Parlement n'a abouti qu'à des modifications mineures. Mais on ne saurait oublier que près de cinq mille plaintes ont dû être étudiées par une commission ad hoc de la Chambre des communes dont les audiences ont révélé à quel point persistait en Grande-Bretagne un vieux complexe d'insularité. Il a fallu tout entendre : le tunnel pourrait faciliter la pénétration de saboteurs en cas d'invasion soviétique en Europe, aggraver le risque de propagation de la rage, etc. Un général en retraite a parlé de *« don d'Allah pour les terroristes »*, et un prêtre a souligné que les vibrations au voisinage de l'ouvrage ne manqueraient pas de détruire les tombes du cimetière de sa paroisse.

Plus sérieuses et embarrassantes ont été les multiples démarches des riverains et défenseurs de l'environnement. Le Kent est *« le jardin de l'Angleterre »* et l'on n'y touche pas impunément. Combien de projets d'équipement dans le passé ont échoué dans cette région ! Les habitants du Kent avaient notamment joué un rôle prépondérant pour faire arrêter, en 1975, les derniers travaux de creusement d'un tunnel sous la Manche. Des arguments d'ordre économique ont été aussi avancés, de la « ruine » du port de Douvres à l'accélération de l'actuel déséquilibre du développement entre le nord et le sud de l'Angleterre, en passant par la crainte de voir de l'autre côté du pas de Calais les Français mieux armés pour attirer l'implantation de commerçants et d'industriels — même les Britanniques — le long de la nouvelle voie d'échanges.

Des clients... réservés

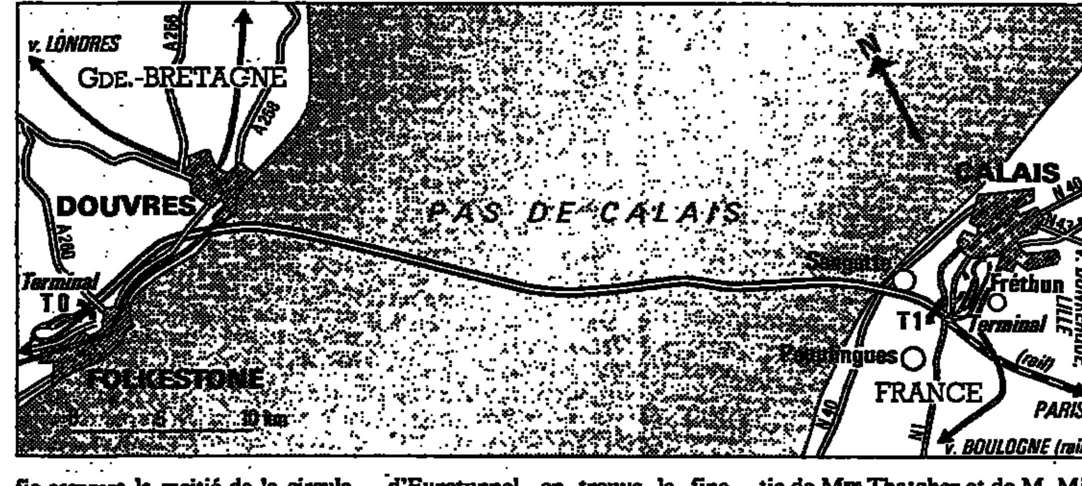
Les questions de sécurité ont été souvent au centre du débat. En janvier, le syndicat des pompiers a vivement critiqué les dispositions envisagées par Eurotunnel ; à chaque fois, ou presque, on pouvait aisément deviner que les contestataires bénéficiaient du soutien de Flexilink, groupe de pression formé par les adversaires les plus directs du tunnel : les compagnies de ferries. Flexilink continue de rassembler et de diffuser toutes informations susceptibles de nuire à Eurotunnel. C'est cet organisme qui a notamment donné une large publicité aux sondages montrant qu'au Royaume-Uni l'opinion est dans son ensemble nettement plus sceptique qu'en France à propos de l'avenir du projet et de son utilité. En 1986, une enquête de l'Institut Gallup avait indiqué que 51 % des personnes interrogées étaient plutôt réservées à l'égard du tunnel.

Toutefois, les partisans des ferries ont subi un très grave revers lors de la catastrophe du *Herald-of-Free-Enterprise*. Ce naufrage a soudain fait apparaître ou a rappelé quels étaient les dangers des moyens actuels de traversée. Flexilink a perdu là une bataille importante même si cet été, malgré la disparition de cent quatre-vingt-huit personnes au large de Zeebruge, les compagnies de ferries, y compris Townsen Thoresen, enregistrent une augmentation d'environ huit pour cent des réservations. D'autre part, la concurrence que peuvent opposer les ferries à Eurotunnel paraît à présent plus limitée que prévu. L'un des adversaires les plus actifs du lien fixe, M. James Sherwood, PDG de British Ferry-Sealink, a lui-même annoncé, en juin, que les tarifs des passages par bateau pourraient doubler d'ici à l'ouverture du tunnel, tandis que les dirigeants d'Eurotunnel révisent sans cesse à la hausse leurs évaluations du trafic, ce qui laisse présager une diminution de leurs estimations de prix.

Il est clair au siège londonien d'Eurotunnel qu'on est nettement plus confiant qu'au début de l'année. Les difficultés très alarmantes rencontrées dans la City lors de la première levée de capital en octobre 1986 semblent avoir été compensées depuis le mois de février par plusieurs événements : la réorganisation de l'équipe dirigeante d'Eurotunnel, l'accord passé avec les Chemins de fer français et britanniques, l'espoir de plus en plus fondé d'obtenir 5 milliards de livres de prêts bancaires et l'aboutissement du processus législatif. Tout cela représente autant d'atouts pour persuader les investisseurs potentiels de se montrer plus intéressés qu'un an auparavant lorsqu'il s'agira en novembre de faire une nouvelle fois appel à eux pour achever le montage financier, phase cruciale qui inspire toujours des doutes dans la City. *« Nous devons certes réunir 750 millions de livres,* dit M. Alastair Morton, nouveau coprésident d'Eurotunnel, *mais c'est une petite somme comparée à celles réunies lors des privatisations en Grande-Bretagne. Nous n'avons besoin que du quart de ce que vient de recueillir British Airport Authority. »* La ruée sur les actions de la Société des aéroports comme celle qui a eu lieu pour British Gas et British Airways, quelques mois plus tôt, est de bon augure. Et comme le notait le *Guardian* : *« Même les adversaires les plus bruyants admettent à présent que le projet est sur le point de devenir réalité. »*

De notre correspondant
FRANCIS CORNU.

Le pas de Calais à pied sec



(Suite de la première page.)

Le renforcement des règles de sécurité annoncé renchérira les coûts d'exploitation des ferries dans une notable proportion.

En tout état de cause, Eurotunnel a calculé qu'une guerre tarifaire, déclenchée par des compagnies équipées de bateaux modernes et ayant limité au maximum leurs coûts salariaux, lui ferait perdre moins de 10 % de ses recettes. Et encore pas très longtemps. *« Les exploitants de ferries devront probablement rechercher un* modus vivendi *avec le Tunnel »*, déclarent, avec une évidente fausse modestie, les responsables de celui-ci, qui ont prévu de pratiquer des tarifs de 10 % inférieurs à ceux de la voie maritime, soit en francs 1985, 230 F par passager d'automobile et 65 F par passager d'autocar aux heures de pointe.

Le tunnel sous la Manche sera donc construit, en dépit des derniers soubresauts politico-financiers qui agiteront la City jusqu'au mois de novembre prochain, date à laquelle Eurotunnel devrait avoir réuni 10 milliards de francs de capital et 50 milliards de francs de prêts.

Certains ne manqueront pas de regretter que les solutions les plus classiques aient été retenues, c'est-à-dire un tunnel où circuleront des navettes ferroviaires et des trains emportant autos et passagers. Ce système coûtera deux fois moins cher que le pont-tunnel-pont qu'avait imaginé le principal concurrent Euroroute et dont le prix dépassait les 100 milliards de francs. Il ne présente pas les risques de la modernité du tunnel suspendu d'Europont. A partir de l'automne prochain, onze tunneliers entreront en action à Sangatte (France) et à Folkestone (Grande-Bretagne). Au rythme de 540 mètres par mois, ils perceront la craie à 40 mètres au-dessous du sol marin et sur une longueur de 50 kilomètres afin de permettre l'installation de voussoirs en béton préfabriqués dans les trois tunnels prévus : les deux plus importants situés à l'extérieur verront circuler en sens unique les navettes et les trains ; le plus petit, au milieu, sera réservé à la circulation des services techniques ; il servira à ventiler les deux autres et à évacuer, tous les 375 mètres, les passagers en cas d'incident.

Le réalisme d'Eurotunnel lui a fait imaginer le service suivant : pourront circuler à 160 km/heure des trains de voyageurs, des TGV s'ils existent entre Paris et Londres et des trains de marchandises. L'accord signé en avril avec British Rail et la SNCF précise que ce trafic assurera la moitié de la circulation. Les navettes, elles, embarqueront aux terminaux de Folkestone ou de Fréthun près de Calais, soit des voitures, soit des poids lourds, avec leurs passagers. Longues de 800 mètres, elles permettront un chargement comparable à celui des ferries, en une quinzaine de minutes, un temps de traversée de trente-cinq minutes et un déchargement d'une quinzaine de minutes à nouveau, les formalités de douane et de police étant effectuées au départ. Le service des navettes sera assuré, de jour comme de nuit, 365 jours par an et sans réservation. Dès l'ouverture, prévue au printemps 1993, un départ sera assuré toutes les douze minutes pour les navettes « passagers ».

Trente millions de passagers

Si le projet d'Eurotunnel n'est pas techniquement révolutionnaire et s'il ne permet pas de traverser la Manche au volant de sa voiture, il innove considérablement dans la mesure où il est entièrement privé. Mme Thatcher avait insisté, dès 1982, sur le fait qu'elle ne donnerait son aval qu'à un ouvrage supporté exclusivement par les capitaux d'origine privée. Le président français, pourtant socialiste, ne trouva rien à redire à une démarche qui ne demandait rien au contribuable.

A partir du 29 juillet, la concession du tunnel est accordée pour cinquante-cinq ans à Eurotunnel, société en participation créée entre les deux sociétés France-Manche et Channel Tunnel Group. Dans le tour de table d'Eurotunnel, on trouve la fine fleur de la banque, du BTP, de l'assurance et de l'ingénierie des deux côtés de la Manche. Sous la présidence de M. André Bénard, administrateur du groupe Royal Dutch Schell, et de M. Alastair Morton, président du groupe Guiness Peat, le conseil d'administration rassemble des représentants du Crédit agricole, de la National Westminster Bank, du Rio Tinto Zinc, de Taylor Woodrow, de la Banque de Suez, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Midland Bank, de Dumez, de la Standard Chartered Bank et du Crédit lyonnais. Du très beau monde donc, qui ne vient pas là pour servir la cause du service public, mais pour réaliser, dès 1993, des bénéfices sonnants et trébuchants. M. Jean-Loup Dherse, directeur général d'Eurotunnel et ancien vice-président de la Banque mondiale, ne peut que confirmer les calculs prudents réalisés sous le contrôle d'audits extérieurs. Dès la première année de fonctionnement, le tunnel attirerait trente millions de passagers et 13 millions de tonnes de marchandises ; ces chiffres passeraient en l'an 2003 à trente-six millions de passagers et à 17 millions de tonnes. Autrement dit, en 1993, Eurotunnel enregistrera 4 millions de francs de recettes et sera immédiatement rentable. Le deuxième exercice verra la distribution d'un dividende qui atteindra rapidement le taux de rentabilité de 17 % (avoir fiscal compris) promis par Eurotunnel.

17 % de rentabilité, Paris-Londres en trois heures, la garantie de Mme Thatcher et de M. Mitterrand : on voit mal devant tant d'avantages et de détermination ce qui pourrait faire capoter un chantier qui a débuté depuis plusieurs mois. En revanche, on pressent les escarmouches qui attendent les promoteurs du tunnel et les gouvernements. Il leur faudra faire la preuve qu'aucun renard enragé ne pourra franchir les 50 kilomètres du tunnel et qu'aucun terroriste ne parviendra à y introduire une bombe atomique pour percer les 40 mètres de craie qui séparent son plafond des eaux de la Manche.

Les négociateurs de Sa Majesté ont commencé à faire preuve d'une mauvaise volonté certaine en demandant aux Français de supporter un certain nombre de dépenses permettant aux TGV d'arriver — au compte-gouttes — dans la gare londonienne de Waterloo. Ils ne demandent pas moins que la cession, par le constructeur français du TGV Alsthom, de la moitié du marché du matériel roulant.

Qu'importe, puisque Alphonse Allais avait raison. *« Certains préconisent le tunnel, d'autres le pont »*, écrivait-il en 1900 dans *Ne nous frappons pas*. *« Ces deux systèmes sont, à des titres différents, également recommandables, et n'était le mauvais vouloir de ces têtus insulaires d'Anglais, leur mise en œuvre serait un simple jeu d'enfant. »* Quatre-vingt-sept ans plus tard, Mme Thatcher est assurément une têtue insulaire, mais elle veut le tunnel : le jeu d'enfant durera six ans.

ALAIN FAUJAS.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

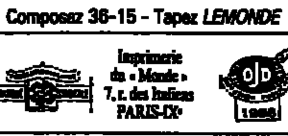
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Economie

L'amendement Lamassoure et les conflits sociaux dans les transports

Le Conseil constitutionnel limite aux fonctionnaires de l'Etat les retenues salariales par trentièmes indivisibles en cas de grève

Le Conseil constitutionnel, réuni le mardi 28 juillet, a déclaré contraire à la Constitution l'extension aux fonctionnaires des collectivités locoales ou assimilés, ainsi qu'à l'ensemble des agents des services publics (SNCF, EDF-GDF, RATP, CEA, hôpitaux, Sécurité sociale, etc.), du retour, en cas de grève, à la règle dite du « trentième *indivisible* » qui remontait à 1866 et avait été supprimée, pour les grèves inférieures à *une journée*, par la loi Le Pors d'octobre 1982.

Les fonctionnaires de l'Etat et les personnels des établissements publics de l'Etat à caractère administratif (près de deux millions quatre cent mille personnes) sont donc seuls concernés par ce retour à la règle du « trentième indivisible ». Toute grève, si brève soit-elle, de moins de vingt-quatre heures entraînera de nouveau pour eux, après promulgation de la loi ainsi modifiée, la retenue d'un trentième de leur traitement.

Sont concernés dans l'immédiat les contrôleurs aériens, qui poursuivent depuis quinze semaines, quelques heures par jour, un mouvement de grève qui perturbe gravement la circulation aérienne, avec à ce jour de faibles incidences financières sur leur traitement.

La promulgation, le 11 ou le 12 août au plus tard, de la loi portant diverses mesures d'ordre social rendra aussitôt justiciable cette catégorie de fonctionnaires du nouveau droit commun.

En revanche, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions de l'article 89 de la loi, que lui avaient déférées les députés socialistes et qui auraient abouti à englober la fonction publique territoriale, et indistinctement tous les agents du service public dans cette application automatique et généralisée de la retenue du trentième indivisible.

Le Conseil constitutionnel a estimé qu'il y avait risque d'*« atteinte injustifiée à l'exercice du droit de grève »* en raison même de ce caractaire automatique et généralisé.

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, syndicat largement implanté dans la fonction publique, a estimé qu'*« il y a quelque chose d'illogique »* à limiter aux fonctionnaires de l'Etat et aux personnels des établissements administratifs la règle du trentième indivisible.

Pour M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, *« le Conseil constitutionnel a essayé de couper la poire en deux »*. Alors qu'il aurait *« dû rejeter cet amendement comme anti-constitutionnel, il n'a pas osé aller jusqu'au bout et je le regrette beaucoup »*, a ajouté M. Lajoinie.

Au nom du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Pierre Joxe s'est félicité que le gouvernement ait déclaré non conformes à la Constitution *« les dispositions antisociales par lesquelles le gouvernement voulait porter atteinte au droit de grève dans les entreprises publiques et à la Sécurité sociale »*. Mais M. Joxe *« regrette que le gouvernement dispose à l'égard des fonctionnaires de l'Etat d'un moyen de plus pour poursuivre sa politique d'abandon et de dégradation du service public »*.

Enfin, au nom de la CFDT, M. Jean Kaspar, secrétaire national de ce syndicat, déplore que le Conseil constitutionnel *« entérine une discrimination dans l'exercice du droit de grève entre les fonctionnaires et les autres salariés »*. Selon lui, cette décision aura *« également pour conséquence de durcir l'exercice du droit de grève dans la fonction publique »*.

Continuité du service public

(Suite de la première page.)

Elle peut, d'autre part, difficilement être portée au crédit des ministres, que ce soit M. Hervé de Charette, ministre délégué (auprès de M. Chirac) chargé de la fonction publique, ou M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui ont laissé, ou ont dû laisser, filer le train d'enfer que le Conseil constitutionnel a scindé en deux pour n'en laisser subsister qu'un convoi ordinaire.

Les enjeux. Ils avaient considérablement varié avant de prendre les proportions que les juges constitutionnels viennent de trouver excessives. Au départ, les alarmes nées d'une grève d'usure, lourde de conséquences, reconduite semaine après semaine, de manière astucieuse, voire perverse, et sans risques ni grandes sanctions financières pour quelque deux mille six cents contrôleurs aériens et autres personnels de la navigation aérienne.

Pour tenter d'imposer l'acceptation de leurs revendications, il leur suffit, croient-ils, de bloquer le trafic aérien une heure ou deux par jour le matin, au risque de perturber par ricochet les mouvements pendant une bonne part de la journée. Les contrôleurs aériens sont fonctionnaires. Ils tombent donc sous la loi Le Pors. Ce texte, voulu en 1982 par le secrétaire d'Etat (communiste) chargé de la fonction publique, avait mis fin à la règle comptable sacro-sainte dite du « trentième indivisible ».

A la retenue minimum d'un trentième du traitement, si courte que fût éventuellement une grève de fonctionnaires, le système Le Pors substituait des modalités très affinées. La grève donnait lieu, depuis :

« Lorsqu'elle n'excède pas une heure, à une retenue égale à un cent-soixantième du traitement mensuel ;

– lorsqu'elle dépasse une heure, sans excéder une demi-journée, à une retenue égale à un cinquantième du traitement mensuel ;

– lorsqu'elle dépasse une demi-journée sans excéder une journée, à une retenue égale à un trentième du traitement mensuel. »

C'est aux us et abus par les seuls « aiguilleurs du ciel » de ces ressources législatives, que certains parlementaires avaient d'abord entendu s'opposer au cours de la discussion de la loi fourre-tout portant diverses mesures d'ordre social (DMOS). Pour finalement arriver, du seul fait de la volonté gouvernementale, non seulement à une remise en cause (à 99 %) de la loi Le Pors, mais encore à une extension généralisée automatique et indifférenciée du système du « trentième indivisible » à n'importe quel agent des services publics. Pour ce faire, le gouvernement s'était assis sur un détail de poids : ces agents sont pour l'essentiel, sous l'emprise du droit privé (les fonctionnaires, eux, ont un statut spécifique).

M. Pelchat (auteur du premier amendement à l'Assemblée) avait « visé » deux mille six cents personnes. Le gouvernement déplaçait le tir sur un « potentiel » de plus de cinq millions de personnes : un peu moins de deux millions quatre cent mille fonctionnaires, les huit cent soixante-huit mille membres de la fonction publique territoriale, et environ un million huit cent treize mille agents du service public. Dans cette dernière vaste catégorie, les services publics à caractère industriel et commercial : la SNCF, la RATP, EDF-GDF, le CEA, etc., les hôpitaux et la Sécurité sociale, pour l'essentiel.

Il faut prendre la mesure de la diversité des personnels que le texte prétendait viser : l'aiguilleur du ciel ou le professeur, dans la première catégorie, mais aussi bien le jardinier garant de l'éclat des géraniums du square, dans la deuxième catégorie.

Et dans la troisième : le conducteur de TGV mais aussi le cuisinier de la cantine de la SNCF ; l'homme qui peut priver un quartier entier d'électricité mais aussi le chauffeur de tel responsable d'EDF.

Le maximalisme, l'imprécision et, il faut bien le dire, une certaine hypocrisie ont joué un mauvais tour au gouvernement. Rétablir le « trentième indivisible » pour les fonctionnaires ? Il le pouvait. Quoi que l'on puisse penser d'un tel système, le Conseil constitutionnel a déjà jugé (en juillet 1977) que l'affaire relève de la réglementation de la comptabilité publique.

Limiter, voire dans certains cas justifiés, interdire le droit de grève à certains agents du service public ? Là, encore, ces mesures sont possibles. Le Conseil constitutionnel le répète, après l'avoir dit à diverses reprises (juillet 1979 à propos de la continuité du service public de la radio-télé-vision, et septembre 1986 par la loi sur la liberté de communication).

Un modèle d'obscurantisme

Le Conseil constitutionnel va plus loin. Il n'interdit pas au législateur d'utiliser l'arme préventive et dissuasive de retenues de traitement supérieures, en proportion, à la durée stricte des grèves inférieures à une journée. Il ne lui interdit pas non plus de prendre en compte non seulement les fameuses règles de la comptabilité, mais aussi *« l'incidence des grèves (...) sur le fonctionnement des services publics »*. Considération qui vise l'usage astucieux, mais pernicieux pour les usagers, des petites grèves « habilement » placées à des heures stratégiques.

Mais surtout, le Conseil constitutionnel admet – ce qui relancera probablement des polémiques déjà anciennes sur le sujet, – que même pour certains agents des services publics, qui ne sont pas fonctionnaires, *« il appartient au législateur d'édicter les mesures qui lui paraissent à même, pour éviter le recours répété à des grèves de courte durée affectant normalement le fonctionnement régulier des services publics, d'assurer une conciliation entre la défense des intérêts professionnels et la sauvegarde de l'intérêt général, auquel la grève est de nature à porter atteinte »*.

Ainsi, on peut s'interroger sur les incidences de grèves de cette nature menées par les conducteurs de trains, les postiers, certains agents d'EDF, et mener une réflexion sur la conciliation des exigences, que légitiment la bonne marche de l'Etat moderne et le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux, pour en tirer, cas par cas, des conséquences précises.

Hélas, soupçonner le gouvernement de n'avoir pas cherché, au triste bénéfice de la grève des contrôleurs aériens, à déployer cette ambition, c'est encore lui faire beaucoup de crédit. A la hâte, sans discernement ni clarté – l'article 89 élagué par le Conseil constitutionnel est un modèle d'obscurantisme vain propre à encourager n'importe quel citoyen à ignorer la loi, – mûs par le seul souci de « scier » la loi Le Pors, M. Chirac et ses conseilliers ont cru pouvoir ressusciter tel quel un article du code du travail, qui avait été en vigueur de 1963 à 1982.

Mais, pour n'avoir pas été sanctionnés en leur temps, l'automatisme et la généralité de ce mécanisme n'en méritaient pas moins examen.

Le gouvernement l'a ignoré. Il subit ce revers sans grande conséquences pour lui, il est vrai, bousculé par l'exigence de sérieux, et non par un Conseil contitutionnel plutôt compréhensif et en tout cas fidèle à lui-même.

MICHEL KAJMAN.

Les principaux « considérants »

Nous publions ci-dessous les principaux extraits de la décision du Conseil constitutionnel relative à la loi portant diverses mesures d'ordre social. Après avoir décrit les implications de l'article 89 de la loi, tel qu'il lui était déféré, et résumé la saisine des députés socialistes, le Conseil constitutionnel poursuit : « Considérant qu'aux termes du septième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, *« le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent » ;* qu'en édictant cette disposition les constituants ont entendu marquer que le droit de grève est un principe de valeur constitutionnelle, mais qu'il a des limites et ont habilité le législateur à tracer celles-ci en opérant la conciliation nécessaire entre la défense des intérêts professionnels, dont la grève est un moyen, et la sauvegarde de l'intérêt général auquel la grève peut être de nature à porter atteinte ;

» Considérant en conséquence qu'il est loisible au législateur de définir les conditions d'exercice du droit de grève et de tracer la limite séparant les actes et les comportements qui constituent un exercice licite de ce droit des actes et comportements qui en constitueraient un usage abusif ; que, dans le cadre des services publics, la reconnaissance du droit de grève ne saurait avoir pour effet de faire obstacle au pouvoir du législateur d'apporter à ce droit les limitations nécessaires en vue d'assurer la continuité du service public qui, tout comme le droit de grève, a le caractère d'un principe de valeur constitutionnelle ; que ces limitations peuvent aller jusqu'à l'interdiction du droit de grève aux agents dont la présence est indispensable pour assurer le fonctionnement des éléments du service dont l'interruption porterait atteinte aux besoins essentiels du pays ;

Les contraintes pratiques

» Considérant qu'il appartient également au législateur de définir les conséquences pécuniaires aussi bien de l'absence de service fait ou de travail résultant d'une cessation concertée du travail que de l'exécution partielle du travail ou du service, en prenant en considération notamment les règles comptables de liquidation de la rémunération des intéressés ainsi que les contraintes d'ordre pratique inhérentes tant aux modalités de détermination de la cessation du travail qu'au décompte de la durée de la grève, ainsi que l'incidence des grèves d'une durée inférieure à une journée sur le fonctionnement des services publics ;

» Considérant, en ce qui concerne les personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, que le mécanisme de retenue sur la rémunération, en cas d'interruption du service ou d'inexécution des obligations du service, qui n'est au demeurant pas limité au cas de grève, se réfère aux règles de la comptabilité publique relatives à la liquidation du traitement qui est dû à ces personnels après service fait ; qu'ainsi, la retenue sur traitement est une mesure de portée comptable et n'a pas, par elle-même, le caractère d'une pénalité financière ;

» Considérant que s'il est précisé qu'il n'y a pas service fait lorsque l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ou lorsque, bien qu'effectuant ses heures de service, il n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction dans le cadre des lois et règlements, aucun de ces deux motifs, qui se traduisent, l'un et l'autre, par une inexécution du service, ne saurait avoir pour effet de conférer à la retenue sur traitement le caractère d'une sanction disciplinaire, dès lors que la constatation de cette inexécution ne doit impliquer aucune appréciation du comportement personnel de l'agent, telle qu'elle serait opérée dans le cadre d'une procédure disciplinaire ; qu'il faut, par suite, en particulier dans le cas des obligations de service, que l'inexécution soit suffisamment manifeste pour le pouvoir être matériellement constatée sans qu'il soit besoin de porter une appréciation sur le comportement de l'agent ; que, sous cette condition qui devra être observée dans les mesures individuelles d'application et pour le respect de laquelle le fonctionnaire dispose des voies de droit normales, la retenue sur traitement demeure une mesure de portée comptable ; que cette retenue, eu égard tant à sa justification qu'aux conditions de son application, ne porte pas atteinte au droit de grève.

Les conditions d'une dissuasion élargie

» Considérant que pour ceux des agents des services publics autres que les personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, il appartient au législateur d'édicter les mesures qui lui paraissent à même, pour éviter le recours répété à des grèves de courte durée affectant anormalement le fonctionnement régulier des services publics, d'assurer une conciliation entre la défense des intérêts professionnels et la sauvegarde de l'intérêt général auquel la grève est de nature à porter atteinte ;

» Considérant toutefois que le mécanisme de retenue automatique sur la rémunération des intéressés que le législateur a adopté à cette fin, par la généralité de son champ d'application qui ne prend en compte ni la nature des divers services concernés ni l'incidence dommageable que peuvent revêtir pour la collectivité les cessations concertées du travail, pourrait, dans nombre de cas, porter une atteinte injustifiée à l'exercice du droit de grève qui est constitutionnellement garanti ;

» Considérant dès lors qu'il y a lieu en l'état de déclarer contraires à la Constitution, dans le texte de l'article 89 de la loi, le chiffre « 3 » figurant au paragraphe I ainsi que le deuxième alinéa du paragraphe II ; qu'en conséquence du maintien en vigueur de l'article B. 521-6 du code du travail dans sa rédaction issue de l'article 3 de la loi n° 82-889 du 19 octobre 1982, les références faites aux articles premier et 2 de cette dernière loi par l'article L. 521-6 dudit code conservent leurs effets ;

» Considérant qu'en l'espèce il n'y a lieu pour le Conseil constitutionnel de soulever d'office aucune question de conformité à la Constitution en ce qui concerne les autres dispositions de la loie soumise à son examen. »

★ *Les intertitres sont de la rédaction.*

La génèse d'un amendement évolutif

Jeudi 11 juin, 17 h, à l'Assemblée nationale : le député UDF-PR de l'Essonne, M. Michel Pelchat, dépose un amendement au DMOS rétablissant la règle du « trentième indivisible » pour les contrôleurs aériens. C'est le premier pas d'une offensive du Parti républicain, *menée avec l'aval de l'hôtel Matignon* contre les syndicats de la fonction publique. La grève des aiguilleurs du ciel en est alors à sa neuvième semaine.

L'exaspération des ministres des transports et de la fonction publique, MM. Douffiagues et Charette, tous deux membres du PR, vient de trouver un relais dans l'hémicycle.

L'affaire ne fait que démarrer. Elle révélera au fil des jours le clivage qui sépare, sinon sur le fond, du moins sur la forme, d'une part le Parti républicain et le premier ministre, conseillé par Mme Marie-Hélène Bérard, chargée des affaires sociales à Matignon, et, d'autre part, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Séguin – tenu hors de la confidence, – le président et le vice-président de la commission des affaires culturelles et sociales, respectivement MM. Barrot (CDS) et Pinte (RPR), eux aussi tenus à l'écart.

Ce même 11 juin, avant un voyage-éclair à Bonn, M. Chirac donne son feu vert pour accélérer le mouvement. Le député PR giscardien des Pyrénées-Atlantiques, M. Alain Lamassoure, entre à son tour en scène. Estimant que l'amendement de M. Pelchat pourrait contenir, par son aspect limitatif, un germe d'inconstitutionnalité, il propose de le sous-amender en l'étendant à l'ensemble de la fonction publique, entamant donc un peu plus la loi Le Pors de 1982. Sidéré et furieux, M. Séguin découvre le pot aux roses à 19 heures.

A la reprise de la séance, à 22 heures, l'ambiance dans l'hémicycle est surréaliste. L'examen de l'amendement Pelchat-Lamassoure commence. Sur leur banc, les ministres RPR – M. Séguin, Mme Barzach, M. Valade – boudent les ministres PR – MM. Douffiagues et Charette, – assis plus loin. Le ministre des affaires sociales quitte ostensiblement son banc au moment où M. de Charette prend la parole, tandis que M. Pinte s'étonne que sa commission n'ait pas été saisie d'un amendement aussi important. Dans la nuit, M. Séguin tente, en vain, de joindre M. Chirac pour le convaincre de renoncer. Faute de premier ministre, il passe ses nerfs sur Mme Bérard, venue contempler le « spectacle » qu'elle a mis en scène.

Les députés de gauche se relaient, quant à eux, pour retarder l'adoption de cette *« remise en cause du droit de grève »*. La bataille parlementaire cesse le vendredi 12 juin après-midi avec l'adoption de l'amendement Lamassoure par 322 voix (UDF, RPR, FN) contre 250 (PS, PCF). Mais dans les couloirs certains *députés CDS et RPR laissent* entendre que la cicatrice du *« mauvais coup »* concocté par Mme Bérard n'est pas près de s'effacer.

Troisième vitesse au Sénat

Cette dernière avait tenu, le matin même, une conférence de presse à l'hôtel Matignon pour expliquer que le premier ministre approuvait parfaitement le dispositif mis en place et élabore le jeudi matin avec les députés PR concernés . *« Il ne s'agit pas de limiter le droit de grève mais de le responsabiliser en revenant à la tradition républicaine »* affirmait, Mme Bérard les traits un peu tirés.

Convaincu d'avoir sur ce dossier le soutien d'une opinion publique exaspérée par une grève qui fait écho à celle de la SNCF de la fin 1986, le premier ministre décide de ne pas s'arrêter en si bon chemin. La troisième vitesse est enclenchée au Sénat. C'est à cause d'elle que le Conseil constitutionnel vient de demander au gouvernement de rétrograder pour s'en tenir à la version de M. Lamassoure.

Le 22 juin au Sénat, profitant du dépôt d'un amendement du sénateur RPR Jean Chérioux, qui étend la règle du « trentième indivisible », cette fois, à l'ensemble des personnels des entreprises travaillant *dans le secteur public, le gouvernement* dépose un amendement abrogeant l'ensemble de la loi Le Pors de 1982, à l'exception de son article 4. Sur le fond, une nouvelle fois, M. Séguin laisse M. de Charette s'expliquer. Le ministre de la fonction publique *affirme que* la défense des intérêts légitimes de telle ou telle catégorie de fonctionnaires a deux limites : la nécessité du redressement national et la continuité du service public. Tandis qu'il dénonce les « abus » de la loi Le Pors, *les sénateurs socialistes* et communistes protestent contre la double atteinte aux droits du Parlement et au droit de grève ainsi limité d'une façon oblique. Comme l'avait laissé entendre dès le 12 juin M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine) lors du débat à l'Assemblée, le Conseil constitutionnel *était dès lors saisi* par les députés socialistes.

PIERRE SERVENT.

Economie

aériens

Contrôleurs et pilotes poursuivent leur mouvement

Le dialogue de sourds se poursuit dans le transport aérien français. Le conflit des contrôleurs aériens continue malgré l'autorisation donnée par le Conseil constitutionnel de rétablir le prélèvement d'un trentième du salaire mensuel en cas de grève inférieure à une journée. La détermination des aiguilleurs du ciel, qui se battent depuis dix-sept ans pour obtenir l'intégration des primes dans leur retraite, ne devrait pas en être beaucoup affectée. Et ce n'est pas l'offre bien formelle de M. Douffiagues de discuter à nouveau dans le cadre de la fonction publique qui suffira, semble-t-il, à ramener le calme. Après M. Rocard, M. Gabriel Péronnet (radical), ancien secrétaire d'Etat à la fonction publique qui a demandé la nomination d'un médiateur.

A Air Inter, le dossier des pilotes et des mécaniciens en grève le 1er et le 2 août, pour que les futurs Airbus A-320, conçus pour deux hommes d'équipage, soient piloté à trois, paraît nettement moins solide comme en témoigne la volée de bois vert que leur administre une CFDT outrée par l'« archaïsme » des syndicats de navigants !

M. DOUFFIAGUES : « Que les syndicats précisent leur demande »

M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, a déclaré, le mardi 28 juillet, qu'il ne cherchait ni l'épreuve ni l'escalade avec les contrôleurs aériens en grève depuis quinze semaines pour obtenir l'intégration des primes dans le calcul de leurs retraites.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a répondu au refus des aiguilleurs du ciel, exprimé à 92,16 % par référendum, de sortir de la fonction publique et d'entrer dans un établissement public de la navigation aérienne. L'argumentation de M. Douffiagues est soigneusement balancée : il continue de penser que seul un établissement public permettra de s'affranchir des règles contraignantes de la fonction publique en matière de calcul de retraite : *« Il y a là des possibilités d'adaptation pour des métiers très techniques et un système de retraite que certains peuvent préférer »*, a-t-il déclaré.

Il ne s'entête pas pour autant : *« J'ai toujours dit que, dans le cadre de la fonction publique, si c'est celui-là qui est retenu, il y avait des possibilités d'ajustement et d'amélioration, à l'exclusion de ce qui est impossible, c'est-à-dire l'intégration des primes dans le calcul de la retraite et des augmentations de salaires sans contrepartie d'organisation, d'horaires ou de productivité. »*

M. Douffiagues renvoit donc la balle dans le camp des grévistes : *« Si les organisations syndicales souhaitent une solution dans le cadre de la fonction publique, il faut qu'elles précisent leur demande, car jusqu'ici elles ont rejeté tout ce qui avait été proposé aussi bien par moi que par mes prédécesseurs. »*

Venant à la rescousse de son ministre délégué, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire et des transports, a déclaré que *« le plus coûteux serait de céder »* aux grévistes, car l'intégration des primes dans le calcul des retraites des fonctionnaires *« serait mortel pour l'Etat »*.

De son côté, M. Gabriel Péronnet, président d'honneur du Parti radical et ancien secrétaire d'Etat à la fonction publique, a estimé que *« le gouvernement serait bien inspiré de nommer d'urgence un médiateur »*. Il note que *« plus le conflit des contrôleurs durera – et avec celui de la SNCF, en décembre dernier, il bat le record de durée – plus le gouvernement en portera, à tort ou à raison, le chapeau »*.

Du côté des syndicats, les réactions demeurent prudentes. Le SNCTA (autonome) avait toujours repoussé la contrepartie, à des augmentations demandée par le ministre de reculer de cinquante-cinq à soixante ans l'âge de la retraite des contrôleurs. La CFDT juge positives les déclarations de M. Douffiagues. Quant à la CGT, elle se dit prête à discuter *« à partir du moment où le ministre retire son projet d'établissement public »*.

Profession : aiguilleurs du ciel

Dans tous les pays européens, les officiers contrôleurs de la circulation aérienne jouissent à peu près du même statut et des mêmes salaires. Ce sont, en général, des fonctionnaires, ou assimilés, de rang moyen. En France, ils sont recrutés par concours au niveau du baccalauréat C, D ou E. Ils suivent, en deux ans, à l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) de Toulouse et dans les tours et centres de contrôle, une formation théorique et pratique avant de recevoir une affectation.

Les contrôleurs débutants touchent 7 560 F par mois en France, 7 600 F en RFA et 10 000 F (prime de logement à Londres comprise) en Grande-Bretagne. En fin de carrière, les salaires sont de 15 285 F en France, 16 500 F en RFA et 18 300 F (prime de logement à Londres comprise) en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la durée effective de travail, les aiguilleurs français travaillent nettement moins que leurs collègues. Par exemple, ils sont présents dans les services environ vingt-cinq heures par semaine, alors que les Allemands sont astreints à trente-deux heures.

A titre de comparaison, les pilotes touchent 21 000 F en début de carrière et 65 000 F quand ils sont aux commandes de Concorde. Il est vrai qu'ils sont ingénieurs, puisqu'ils intègrent l'ENAC pour trois ans, après avoir effectué les préparations math sup et math spé.

AL. F.

La CFDT : les pilotes ont choisi la logique du bunker

La direction d'Air Inter riposte à la grève décidée pour le 1er et le 2 août par le syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) et par le syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) pour exiger que le futur Airbus A-320, conçu pour être piloté à deux, soit conduit par trois personnes.

La direction a saisi d'un référé le président du tribunal de grande instance de Créteil, afin que celui-ci annule ou suspende la grève annoncée, *« compte tenu notamment des perturbations graves qu'elles impliquerait »*. Le juge devrait se prononcer, le jeudi 30 juillet, sur cette demande qui s'appuie sur des accords d'entreprise prévoyant expressément le pilotage à deux.

Dans un communiqué, la direction de la compagnie rappelle qu'elle a proposé aux syndicats de *« négocier des garanties de carrière pour les personnels qui ne pourraient pas ou ne souhaiteraient pas être reconvertis en pilotes, la formation des autres étant entièrement prise en charge par l'entreprise »*.

Le syndicat CFDT d'Air Inter n'y va pas par quatre chemins pour condamner la grève des pilotes et des mécaniciens, *« mauvais coup porté à l'entreprise, à ses personnels et à ses usagers dont les départs en congé risquent d'être perturbés »*. La CFDT s'en prend à *« l'aveuglement de syndicats archaïques qui ne tolèrent pas de ne plus pouvoir dicter leur volonté à l'entreprise »* et qui *« ont choisi la logique du bunker face aux nouvelles technologies »*. Estimant que le pilotage à deux des A-320 est fiable et l'emploi non menacé, le syndicat déclare que le maintien d'équipage à trois *« condamnerait Air Inter à devenir une compagnie de luxe, pratiquant des tarifs interdisant l'accès de l'avion à la clientèle populaire alors que la compagnie a bâti son succès sur la démocratisation de l'avion »*. La CFDT conclut en demandant à la direction de refuser le *« chantage »* des pilotes et des mécaniciens et d'assurer le service public *« aujourd'hui par des affrètements, demain en recrutant si nécessaire des pilotes capables et d'accord pour piloter les A-320 à deux »*. La direction, qui a comptabilisé les personnels navigants se déclarant non grévistes et les avions qu'elle pourrait affréter, estime qu'elle sera en mesure d'assurer pratiquement tous ses vols. Elle note un recul du nombre des pilotes partisans d'un arrêt de travail et ne pense pas affréter plus d'appareils que lors de la dernière grève du 29 et du 30 juin, mais elle conseille aux passagers de s'informer sur le vol qu'ils doivent emprunter en téléphonant à Paris au (1) 45-39-25-25.

AFFAIRES

Un nouveau statut pour Renault

(Suite de la première page.)

Depuis, M. Madelin n'a jamais cessé de répéter que Renault devait être une entreprise comme les autres. Il n'est sans doute pas loin de voir son objectif se réaliser.

Les efforts de gestion et de cession entrepris par Georges Besse ont permis à Renault de diminuer de moitié son déficit, ramené de 10,9 milliards de francs en 1985 à 5,5 milliards en 1986. Son successeur, Raymond Lévy, a poursuivi son action, menant à bien rapidement deux opérations que la mort brutale de Georges Besse, en novembre 1986, avait interrompues : d'une part, l'apport à Renault-Véhicules industriels, filiale poids lourds de la Régie, de capitaux émanant de partenaires extérieurs, en l'occurrence les trois principales banques françaises (BNP, Crédit lyonnais, Société générale) ; d'autre part, la cession d'American Motors Corp, filiale à 46 % de la Régie aux Etats-Unis, à Chrysler. Parallèlement, les ventes de voitures se sont considérablement améliorées. Résultat : l'année 1987 se présente mieux que prévu, ou tout au moins mieux que Georges Besse, toujours prudent, ne l'avait laissé entrevoir officiellement, en annonçant à son actionnaire un simple retour à l'équilibre.

Une opération exemplaire

Avec un compte d'exploitation positif, Renault, tout en tenant compte de provisions à constituer, sera bénéficiaire d'au moins 1 milliard de francs à la fin de l'année. Du même coup, l'Etat actionnaire se trouve face à ses engagements passés. Si Renault a redressé son compte d'exploitation, son bilan reste alourdi par une dette énorme de 54,3 milliards de francs, et les frais financiers absorbent une grande partie des gains de productivité. Les pouvoirs publics se sont mis à étudier de près le dossier, pour voir si leur apport financier ne pourrait pas être moins étalé dans le temps qu'il ne le fut au cours des trois précédentes années, avec l'engagement pluriannuel pris par M. Bérégovoy, alors ministre de l'économie, qui avait promis à Georges Besse 3 milliards en 1985, 3 milliards en 1986 et 4 milliards en 1987. Les deux premières tranches ont été versées par le gouvernement de M. Fabius et une moitié de la troisième par celui de M. Chirac lors du collectif de 1986, la seconde moitié restant à venir.

Les services de la Rue de Grenelle et de la Rue de Rivoli avaient plutôt travaillé jusque-là dans l'optique d'une opération triennale, les premiers ayant demandé 4 milliards de francs pour Renault au titre de 1988, et l'administration de M. Juppé, ministre du budget, leur ayant renvoyé leur proposition divisée par deux.

Mais l'idée de M. Madelin est tout autre, même si son cabinet s'abstient de tout commentaire : il faut une opération exemplaire qui permette à Renault de quitter l'état virtuel de faillite dans lequel il se trouve avec une situation nette négative de 9 milliards. Sans son statut particulier de régie, Renault aurait dû effectivement déposer son bilan. L'apport d'une dizaine de milliards de francs de l'Etat devrait alors s'accompagner d'une modification du statut de Renault lui permettant de devenir une entreprise *« normale »*. Plusieurs variantes sont possibles, mais la plus vraisemblable pourrait être la constitution d'un holding d'Etat – à l'image de l'ERAP, actionnaire d'Elf-Aquitaine – qui reprendrait une partie de l'endettement équilibrée par la dotation en capital. Ce holding détiendrait les actions d'une société automobile, par exemple Renault SA, dont la situation financière serait saine puisqu'elle comporterait d'un côté un passif réduit, de l'autre une injection de capitaux provenant de la dotation en capital du holding. Le capital de cette SA pourrait alors être ouvert aux banques. Une première étape vers la privatisation, même si le passage de Renault au privé n'est pas envisagé dans la législature.

Bien qu'ils n'aient pas été consultés officiellement sur ces schémas, les principaux banquiers de la Régie, la BNP, le Crédit lyonnais et la Société générale, qui sont engagés chacun à hauteur d'une dizaine de milliards de francs sur Renault (notamment par ses émissions internationales), suivent la réflexion gouvernementale de près.

L'opération pourrait se réaliser aujourd'hui, car le gouvernement a les moyens de le faire. Les privatisations effectuées jusqu'à présent lui ont rapporté 51 milliards de francs, contre 30 milliards prévus dans la loi de finances de 1987. Un premier surplus de 10 milliards a été attribué. Restent donc 11 milliards à affecter, auxquels viendra s'adjoindre une nouvelle douzaine de milliards attendue des privatisations annoncées pour l'automne avec Suez et Matra. Les ressources tirées de la mise en vente probable d'une compagnie d'assurances avant la fin de l'année seront vraisemblablement créditées sur les recettes de privatisation à inscrire au budget 1988. Bien que le montant de ces dernières ne soit pas définitivement arrêté, il devrait se situer autour d'une quarantaine de milliards de francs.

En globalisant les surplus non affectés de 1987 et l'enveloppe de 1988, le gouvernement se trouve donc à la tête de plus de 60 milliards de francs. Même en donnant la priorité au désendettement de l'Etat – qui pourrait pour cela utiliser plus des deux tiers des recettes de privatisation, proportion jusque-là constatée, – il reste assez pour réaliser l'opération Renault et traiter d'autres dossiers comme l'aéronautique et l'espace, voire Thomson, qui pourrait toucher 800 millions de francs dans le cadre du rachat de l'électronique grand public de General Electric.

Face à la Commission européenne

Mais l'opération Renault exige quelques précautions à l'égard de Bruxelles, qui vient, après deux autres enquêtes en 1985 et 1986, de demander des explications à l'Etat français sur ses apports en capital à Renault au titre de 1986 et de 1987. La Commission européenne a en effet tendance à considérer que ces dotations, qui sont pourtant liées au statut d'actionnaire de l'Etat français, ne sont en fait que des aides déguisées à une entreprise en difficulté. Toute la tâche de M. Madelin, qui a demandé à rencontrer M. Sutherland, commissaire européen chargé de la concurrence, consistera donc à le convaincre que le gouvernement français n'accorde pas de l'argent à Renault parce que le groupe est définitivement non rentable – comme Bruxelles le dit, – mais au contraire parce qu'il améliore sa situation et qu'il faut le soutenir dans cette évolution.

Dans le même temps, M. Lévy doit faire passer au niveau de ses troupes un message nettement moins triomphaliste pour les obliger à poursuivre dans la voie de l'effort et des réductions d'effectifs. Sinon, considère le patron de la Régie, tout le monde lèvera le pied et le vieux fantasme qui veut que Renault soit une entreprise éternellement assistée aura la vie dure. Aussi M. Lévy ne souhaite-t-il pas que l'annonce de la décision gouvernementale soit faite trop tôt.

Il ne sera pas facile, on le voit, de concilier ces différents points de vue. D'autant que la position défendue par M. Madelin n'emporte pas forcément l'adhésion de tous ses collègues du gouvernement et qu'il faudra aussi compter avec la réaction de M. Calvet, PDG de Peugeot SA, pour lequel l'existence d'un constructeur nationalisé a toujours faussé la concurrence. En oubliant que plus vite Renault s'apparentera à une entreprise normale, plus vite PSA retrouvera la situation de saine concurrence à laquelle il aspire.

CLAIRE BLANDIN.

L'automobile dans le collimateur de la Commission européenne

Pegaso, Peugeot, Renault, Fiat, Daimler-Benz... la liste des entreprises du secteur automobile étudiées par la Commission européenne s'allonge. La Commission cherche à vérifier que les conditions financières accordées à ces entreprises par leurs gouvernements respectifs ne contreviennent pas aux règles de libre concurrence qui doivent prévaloir dans le Marché commun.

La Commission s'est donc attaquée : aux dotations en capital de l'Etat français au groupe Renault et au prêt bonifié du FIM (Fonds industriel de modernisation) accordé à Peugeot ; aux subventions envisagées par les autorités du Bade-Wurtemberg pour attirer la nouvelle usine de Daimler-Benz (Mercedes) dans la région ; aux apports en capital accordés au constructeur espagnol de poids lourds, Pegaso, propriété d'Etat ; enfin, aux conditions du rachat d'Alfa Romeo, entreprise déficitaire appartenant au secteur public, par le constructeur automobile turinois Fiat, numéro un européen de son secteur.

Côté français, le gouvernement explique que les dotations accordées à Renault depuis 1985 relèvent de son rôle d'actionnaire et que le prêt bonifié attribué au groupe Peugeot par le FIM constitue une aide à l'innovation technologique pour laquelle la réglementation européenne est beaucoup plus libérale.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

La CGE cède 51 % de la SESA à Cap Gemini Sogeti

Cap Gemini Sogeti (CGS) va racheter les 51 % de la société de services informatiques SESA détenus par la Compagnie générale d'électricité, CGS, déjà détentrice de 42 % du capital, en possèdera donc 93 %, le reste des actions étant entre les mains du personnel. SESA emploie 1 500 personnes avec un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs et une bonne rentabilité (43,8 millions de francs de bénéfice en 1986). Elle est spécialisée dans les grands ensembles mêlant les télécommunications et les services informatiques comme Transpac ou l'Annuaire électronique. Consolidée par cette entreprise, dotée d'une très bonne répartition technique, CGS atteint dix mille personnes et s'affirme comme le numéro un européen des services informatiques.

Le personnel de SESA, soucieux de son indépendance, préparait une RES (reprise d'entreprise par les salariés), mais la CGE, qui avait pris le contrôle de SESA en 1984 alors que CGS était déjà candidate, a préféré vendre ses 51 % à cette dernière.

Pechiney et Reynolds associés dans l'usine d'aluminium de Bécancour (Québec)

Le français Pechiney et l'américain Reynolds ont signé, le mardi 28 juillet, un accord d'association dans le consortium de l'Aluminerie québécoise de Bécancour (ABI). Les négociations avaient débuté il y a plus d'un an. Le producteur américain d'aluminium, Reynolds, a pris une participation de 50 % dans Pechiney Québec qui détient 50,1 % de l'aluminerie de Bécancour et qui devient Pechiney-Reynolds Québec.

L'arrivée d'un nouveau partenaire dans ce consortium rend désormais possible l'éventuelle construction d'une troisième série d'électrolyse (115 000 tonnes d'aluminium par an) dont l'étude de faisabilité a été décidée.

Après cet accord, dont la décision finale dépend de la négociation sur le contrat d'énergie, l'ABI sera détenue par Pechiney et Reynolds à hauteur de 25,05 % chacun, le groupe américain Alumax (24,95 %) et la Société générale de financement (SGF Québec, 24,95 %).

L'ancien PDG de Guinness entame une action en dommages et intérêts

M. Ernest Saunders, l'ancien président de la brasserie britannique Guinness a fait annoncer, le mardi 28 juillet, qu'il avait entamé une action en dommages et intérêts contre Guinness pour démission injustifiée. L'affaire avait éclaté en 1985, lors de l'OPA lancée par Distillers (whisky écossais) : M. Ernest Saunders et l'un de ses proches collaborateurs, le Français Olivier Roux, se seraient livrés à de secrètes opérations sur différentes places boursières afin d'obtenir une hausse substantielle du cours des actions de Guinness. Les deux hommes avaient alors été contraints de démissionner. M. Ernest Saunders est actuellement en liberté sous caution, accusé d'avoir tenté d'entraver le cours de la justice et d'avoir détruit et falsifié des documents.

Pour économiser 550 millions de francs

Usinor-Sacilor regroupe la production de la fonte lorraine

METZ
de notre correspondant

Rendre la fonte lorraine plus compétitive par rapport aux productions de Fos-sur-Mer ou de Dunkerque est l'objectif visé par le plan de restructuration des unités de production de Moselle et de Meurthe-et-Moselle présenté le mardi 28 juillet aux comités centraux d'entreprise d'Unimétal, de Sollac, de Cormines et des Hauts Fourneaux réunis de Saulnes et d'Uckange. Suivant les recommandations du cabinet d'études MacKinsey, une société commune regroupant l'ensemble des filières fonte de cette région (mines de fer, chaînes d'agglomération de minerai, hauts fourneaux) va être créée et placée sous un commandement unique confié à M. Robert Guénot.

Pour réduire le prix de revient de l'acier lorrain de 14 %, soit une baisse de 100 francs à la tonne, les experts, qui évaluent l'économie potentielle à 550 millions de francs par an pour une production de 3,5 millions de tonnes, préconisent trois moyens : créer un ensemble cohérent dont la stratégie soit coordonnée pour abaisser les coûts de gestion, renégocier les contrats d'approvisionnement de charbon et de coke et développer l'injection directe de charbon dans les hauts fourneaux.

Concrètement, cette stratégie aboutit à ne conserver que trois mines de fer en Lorraine, dont la production globale serait limitée à 5,8 millions de tonnes par an. Parallèlement, deux chaînes d'agglomération alimenteront cinq hauts fourneaux. De 1 900 à 2 000 emplois seront supprimés d'ici à la fin de 1988, dont 1 500 dans la nouvelle société Fonte, les effectifs devant y passer de 5 300 à 3 800 personnes.

En outre, les niveaux de production d'acier retenus dans les études (2,3 à 3,5 millions de tonnes) portent en germe des menaces de fermeture pour d'autres installations, et tout particulièrement une aciérie, au moment où la Commission européenne demande au Douze des réductions de capacité de 30 millions de tonnes.

Chute des prix

En attendant, Unimétal escompte tirer profit d'une réduction du prix de revient de la fonte lorraine pour redresser sa situation financière en dépit d'une *« conjoncture diabolique »*, selon l'expression de son président, M. Jean Jacquet. Cette situation a d'ores et déjà conduit la filiale produits longs de Sacilor et Usinor à accélérer une nouvelle fois son plan de restructuration. Ses effectifs en Lorraine seront ramenés à 5 827 personnes fin 1987, entraînant 372 suppressions d'emplois de plus que prévu. La direction a également confirmé l'arrêt, à la fin de ce mois, de l'aciérie de Réhon (Meurthe-et-Moselle) et annoncé la fermeture du train à fil de Rombas pour le 1er octobre prochain, sans attendre la transformation du train à fers marchands de Gandrange en laminoir à couronnes et barres (*le Monde* daté 5-6 juillet). Outre une chute des prix de vente en dix-huit mois de 15 à 20 % selon les produits, Unimétal a enregistré, au cours du premier semestre 1987, un baisse de 13 % du volume de ses expéditions. En conséquence, son résultat courant fait apparaître, pour les six premiers mois de l'année, une perte de 495 millions de francs, dépassant de 265 millions de francs les prévisions.

JEAN-LOUIS THIS.



Economie

ÉTRANGER

RFA : le rapport annuel de l'OCDE

Bonn a les moyens de relancer son économie

Stables sur un mois en RFA, les prix à la consommation étaient, en juillet, supérieurs de 0,7 % à leur niveau de juillet 1986, indique l'office des statistiques fédéral de Wiesbaden selon des données provisoires. Après *douze mois de baisse* consécutifs, les prix ont connu des hausses mensuelles très modestes, de 0,1 % en mai et de 0, 2 % en juin, avant de revenir à une croissance zéro en juillet. Cette évolution ne peut que conforter les auteurs du rapport annuel de l'OCDE sur l'économie allemande qui plaident en faveur de la relance par la fiscalité.

Le verdict de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) est d'une rare netteté : satisfaisante à bien des égards, la conjoncture ouest-*allemande exige des « efforts accrus »* pour *« accélérer »* une croissance insuffisante. Voilà plusieurs mois que les organismes internationaux appellent Bonn à opter pour une politique plus expansionniste. Dans leur étude, les experts du château de la Muette enfoncent le clou en annonçant, en dépit de l'irritation discrète du gouvernement ouest-allemand, que le produit national brut ne progressera que de 1,5 % cette année, un rythme que ne dépassera pas 2 % en 1988.

Cette *« pause dans la croissance »* est jugée d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne de la persistance de forts excédents extérieurs qu'il convient de limiter au nom d'un meilleur équilibre économique mondial. Le diagnostic n'est pas nouveau. *Les éléments* d'appréciation sont par contre éclai*rants, même* si l'OCDE, prudente comme à l'accoutumée, souligne les incertitudes *« anormalement fortes »* qui pèsent sur ses estimations, notamment les risques de *nouvelles pressions en* faveur d'une appréciation du mark.

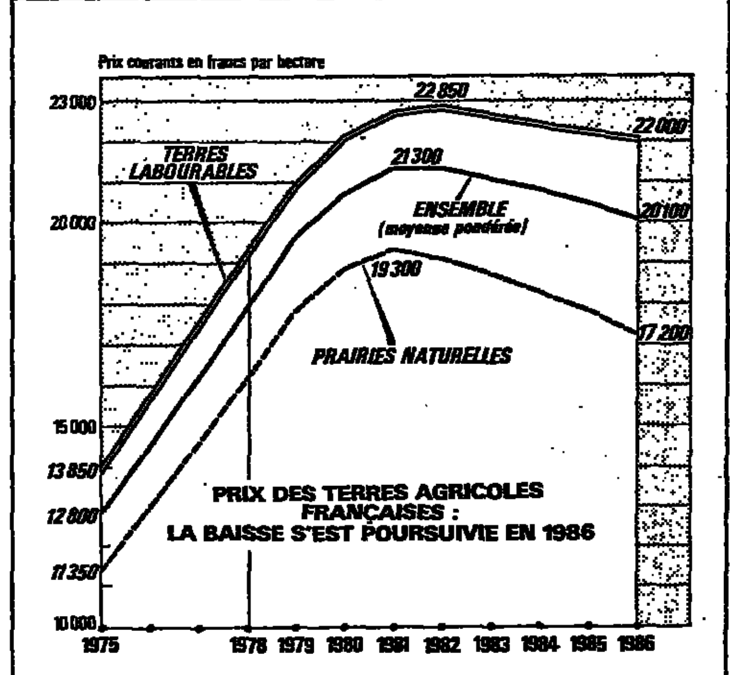
Les raisons du *coup d'arrêt à la* reprise semblent psychologiques autant qu'économiques. La stagnation du dernier trimestre 1986 et le recul du PNB durant les trois premiers mois de l'année ont confirmé que les effets négatifs de la forte appréciation du mark par rapport au dollar et de la contraction des importations des pays producteurs de pétrole ont été supérieurs aux effets positifs de la chute des cours *de l'or noir* (33 milliards de marks d'économies) ou d'une consommation dynamique (les revenus réels ont progressé de près de 5 % l'an dernier). Peu confiants en l'avenir et échaudés par les aléas des marchés des changes, les entreprises, disposant pourtant de bénéfices confortables et assurées d'une progression modérée des salaires, ont réduit leurs investissements.

Un cercle vertueux ne peut être exclu : amélioration du climat dans les milieux d'affaires et reprise des investissements, consommation soutenue l'an prochain par l'accélération de la mise en place de la réforme fiscale prévue initialement pour 1990. Mais l'OCDE, craignant de nouvelles turbulences monétaires, n'exclut pas que ses prévisions pour 1988 se révèlent trop optimistes. Durant les trois années se terminant en 1988, la baisse des exportations en volume, due au mark fort, équivaudra sans doute à un frein évalué à 3 % du PNB sur *la production allemande.* Cela n'empêchera pas la balance des paiements courants d'engranger des excédents estimés à 37 milliards de dollars en 1987 et à 29 milliards encore un an plus tard.

Doper l'économie pour accélérer le processus de recentrage sur la demande interne ne présente guère *de danger selon les auteurs du rap*port. L'inflation a été *« pratiquement éliminée »*, moins de 1 % cette année, sans doute 1,75 % seulement l'an prochain. Les déficits publics ont été fortement réduits, passant de 4 % du PNB en 1984 à 1,2 % en *1986. Leur accélération* probable en raison d'un ralentissement de la croissance, et par là même des recettes de l'Etat, ne constitue pas, selon l'OCDE, un obstacle majeur à une *politique plus volontariste* de relance par la fiscalité. La marge de manœuvre de la politique monétaire paraissant désormais extrêmement réduite – seule une baisse des taux d'intérêt à long terme est souhaité par les experts de l'Organisa*tion, – la mesure qui leur semble* la plus *« évidente »* consiste à avancer encore plus la réforme fiscale de 1990, en réduisant notamment l'impôt sur les sociétés. Parallèlement, les autorités de Bonn sont appelées à se montrer moins timides *en matière de déréglementation et* à renouer avec leurs objectifs passés et oubliés le temps de la période électorale, une réduction des subventions qui ont représenté, au niveau fédéral, 30,9 milliards de marks, en 1986. Ces recommanda*tions constituent autant de dossiers* politiques explosifs pour le gouvernement en place.

F. CR.

AGRICULTURE



La baisse des prix des terres agricoles, qui s'est poursuivie en 1986 (– 2 %), est devenue, avec l'endettement des paysans, un *phénomène structurel de l'agriculture française. Le nombre de* terres médiocres à vendre s'accroît rapidement et les acheteurs potentiels se font rares. Depuis 1978, les terres ont perdu 43 % de leur valeur.

ÉNERGIE

Raffineurs et importateurs créent une société commune de stockage de pétrole

Après plus de six mois de négociations, les raffineurs et les importateurs pétroliers se sont mis d'accord, à la demande du ministère de l'industrie, pour créer un organisme commun de stockage coopératif qui prendra en charge la moitié (l'équivalent de quarante-cinq jours) des stocks obligatoires requis par la loi. Le reste demeure à la charge individuelle de chaque entreprise.

L'originalité du dispositif est que l'organisme prendra la forme d'une société anonyme défiscalisée. Son capital sera apporté par les raffineurs et les importateurs (les titulaires d'une licence A 5), au prorata de *leur part de marché*, et le stock sera comptabilisé à valeur historique (LIFO), c'est-à-dire sur la base des prix d'achat, cela afin d'éviter les pertes comptables en cas de baisse des cours. Cette société commune sera opérationnelle au 1er janvier 1988.

« L'Etat, les raffineurs, les indépendants, tout le monde a fait un pas », indique-t-on au ministère de l'industrie, auteur de ce projet, qui, une fois connu, avait provoqué le rejet des raffineurs (*le Monde* du 12 février). Ces derniers estimaient que le *dispositif favorisait* trop les importateurs, soulagés d'une partie de la charge financière des stocks, alors qu'il pénalisait fiscalement les raffineurs. La défiscalisation autorisée par le gouvernement aura permis de débloquer les négociations.

Le dispositif avait été voulu par M. Madelin dans le cadre d'une déréglementation des importations pétrolières (réforme de la loi de 1928) qui doit aboutir, selon le *ministre*, à plus de concurrence et à une baisse des prix.

E. L. B.

Marchés financiers

PARIS, 28 juillet ↑

Calme et irrégulier

Rien à faire pour dérider la Bourse. Une fois encore, mardi, la *tendance a flotté*. Positive le matin, elle est devenue négative vers 13 heures, puis s'est maintenue à l'équilibre jusqu'à la clôture de la séance officielle. Au coup de cloche final, l'indicateur instantané s'établissait à 0,26 % au-dessus de son niveau précédent. En fait, c'est surtout *l'irrégularité qui a dominé* sur tous les groupes de cotation. Côté hausse, l'on a trouvé Peugeot, Schneider, Béghin, Crédit national, Nord-Est, Crédit foncier de France et le BTP. Les baisses, elles, comptaient dans leurs rangs Midi, Roussel-Uclaf, Promodis, Générale des eaux, Europe 1, Sanofi, les pétrolières Elf et Total, et Générale occidentale. Générale occidentale ? Tout le monde ne parlait que du désengagement du financier franco-britannique, Sir James Goldsmith, de *ses affaires françaises* (voir d'autre part). Ce retrait n'a pas fait très bonne impression dans la mesure où il implique une certaine méfiance à l'égard de la Bourse. Faut-il attribuer à cette nouvelle tribulation industrielle le comportement très décevant du marché ? *Certains le prétendaient.* En réalité, il ne s'agit que d'un épiphénomène mais qui a fixé sur lui toute l'attention. La Bourse est entrée dans les mortes-eaux de l'été. Les niveaux d'affaires sont bas. Ainsi pour lundi, si l'on retranche du volume des transactions les échanges sur les huit premières valeurs, il reste tout au plus 800 millions de francs à se partager sur les 167 restantes. *Inutile de le préciser*, les professionnels s'ennuyaient ferme ce mardi. Dans ces conditions, peu de chose suffit à faire varier les cours, et il serait bien vain d'y chercher une quelconque signification.

Amélioration sensible sur le marché obligataire et sur le MATIF mais *également avec très peu d'affaires.* Les spécialistes n'étaient pas chauds pour s'engager.

NEW-YORK, 28 juillet ↑

Record battu

Wall Street a, mardi, battu tous ses records d'altitude. Amorcé presque dès l'ouverture, le mouvement de hausse s'est poursuivi durant toute la séance. L'indice des industrielles n'a toutefois pas pu conserver toute son avance. Monté un moment à la cote 2 537,15, il s'est finalement inscrit à 2 519,77, son plus haut niveau de toujours, néanmoins, avec un gain de 25,83 points. D'après les analystes, les « Blue Chips » ont au moins compté pour 11 points dans cette avance.

Trois d'entre elles ont en particulier brillé de tous leurs feux. Boeing a eu la plus grande magnitude (+ 15 %), le « raider » texan, T. Boone Pickens, envisage, en effet de lancer une OPA sur le capital de Boeing. Merck a été l'autre figure de proue de la journée. La firme pharmaceutique annonce, en effet, une augmentation de 50 % de son dividende trimestriel et son intention de racheter ses propres actions, de procéder enfin à une division de son titre en novembre. American Express a été no 3 au classement. La société se propose également de racheter 9,3 % de ses actions. D'une façon générale, le marché a encore surpris les analystes, qui s'attendaient à le voir baisser.

Quelques professionnels, à contre-courant de l'opinion générale, assuraient toutefois que l'on n'avait rien vu et qu'en août le marché pourrait bien brûler les planches avec la possibilité de voir le « Dow » à 2 600 et 2 700 points en septembre.

VALEURS	Cours du 27 juillet	Cours du 28 juillet
Alcoa	59 3/8	59
Allegis (ex-UAL)	92 7/8	93 7/8
A.T.T.	31 3/8	31 5/8
Boeing	46 5/8	53 3/4
Chase Manhattan Bank	41 6/8	41 3/4
Du Pont de Nemours	124 1/2	122 1/2
Eastman Kodak	88 3/8	90 5/8
Exxon	91 7/8	92
Ford	102 7/8	101 3/8
General Electric	57	57 7/8
General Motors	86 1/2	88
Goodyear	69 1/2	71 3/4
I.B.M.	162 1/4	161
I.T.T.	62 7/8	62 7/8
Mobil Oil	51 1/8	52 5/8
Pfizer	72 5/8	72 3/8
Schlumberger	47 7/8	48 1/2
Texaco	46 3/4	46 5/8
Union Carbide	28 3/4	28 3/8
U.S.X.	37	37 1/2
Westinghouse	65 7/8	68 1/2
Xerox Corp.	74 3/4	74 5/8

CHANGES

Dollar : 6,17 F ↓

Sur des marchés encore plus calmes que la veille, le dollar a faiblement oscillé, fléchissant très légèrement. Manifestement, les opérateurs prennent des vacances.

FRANCFORT	28 juillet	29 juillet
Dollar (en DM)	1,8575	1,8530
TOKYO	**28 juillet**	**29 juillet**
Dollar (en yens)	151	150

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (29 juillet)	7 5/8 %
New-York (28 juillet)	6 1/2 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	27 juillet	28 juillet
Valeurs françaises	103,5	103,4
Valeurs étrangères	127,4	129,6

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	415,3	413,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	27 juillet	28 juillet
Industrielles	2 493,94	2 519,77

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	27 juillet	28 juillet
Industrielles	1 834,2	1 855
Mines d'or	439,3	440
Fonds d'Etat	88,37	88,76

TOKYO

	28 juillet	29 juillet
Nikkei Dow Jones	24 385,82	
Indice général	2 028,28	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 28 juillet
Nombre de contrats : 31 664

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	102,70	102,60	102,50	102,30
Précédent	102,40	102,25	102,15	102,05

LA VIE DE LA COTE

VIVE PROGRESSION DU BÉNÉFICE TRIMESTRIEL D'UNION CARBIDE. – Union Carbide Corp a enregistré, au deuxième trimestre 1987, une augmentation de 92 % de ses bénéfices par rapport à la même période de 1986.

Son résultat a atteint 69 millions de dollars, contre 36 millions de dollars au second trimestre 1986. Le revenu par action a progressé de 41 %, passant de 0,37 dollar à 0,52 dollars.

RÉSULTATS RECORDS POUR DOW CHEMICAL. – La Dow Chemical Company vient d'annoncer pour le deuxième trimestre 1987, son meilleur chiffre d'affaires, son meilleur bénéfice d'exploitation et son meilleur bénéfice par action jamais réalisés. Le chiffre d'affaires a atteint 3,408 milliards de dollars, en hausse de 13 % par rapport au précédent record de 3,015 milliards de dollars réalisé au trimestre dernier (+ 33 %) par rapport au record du trimestre dernier, et le *bénéfice net par action est de* 1,62 dollar (+ 22 %) par rapport au record du quatrième trimestre 1980.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,1685	6,1715	+ 40	+ 55	+ 80	+ 110	+ 290	+ 380
$ can.	4,6275	4,6333	– 57	– 39	– 106	– 74	– 320	– 237
Yen (100)	4,1028	4,1075	+ 133	+ 155	+ 273	+ 305	+ 833	+ 912
DM	3,3262	3,3296	+ 98	+ 107	+ 189	+ 215	+ 656	+ 724
Florin	2,9514	2,9543	+ 53	+ 63	+ 112	+ 129	+ 401	+ 452
F.B. (100)	16,0471	16,0632	+ 135	+ 216	+ 292	+ 433	+ 975	+ 1379
F.S.	4,81	4,127	+ 123	+ 140	+ 254	+ 284	+ 837	+ 914
L (1 000)	4,5931	4,6022	– 120	– 82	– 230	– 174	– 636	– 522
£	9,8758	9,8867	– 103	– 66	– 236	– 164	– 651	– 472

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 3/8	6 5/8	6 5/8	6 3/4	6 3/4	6 7/8	7 1/8	7 1/4
DM	4 3/4	5	4 1/16	4 3/16	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
Florin	4 3/4	5 1/4	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	5 7/8	6 3/8	6 5/16	6 5/8	6 5/16	6 5/8	6 3/4	7 1/16
F.S.	0 1/2	1	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16	3 7/8	4
L (1 000)	8 7/8	9 7/8	9 3/4	10 1/8	10	10 3/8	10 3/4	11 1/8
£	8	8 1/4	8 3/4	8 7/8	9	9 1/8	9 1/2	9 5/8
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 3/4	7 7/8	7 7/8	8	8 5/8	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 28 JUILLET

Cours relevés à 17 h 43

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1910	4,5 % 1973	1875	1899	1899	+ 1 28
4250	C.N.E. 3 %	4252	4256	4256	+ 0 09
1232	B.R.P. T.P.	1237	1240	1240	+ 0 24
1124	C.C.F. T.P.	1135	1138	1138	+ 0 26
1257	Créd. Lyon. T.P.	1259	1255	1255	– 0 32
3000	C.G.E. T.P.	3060	3075	3075	+ 0 49
1900	Renault T.P.	1900	1920	1920	+ 1 05
2200	Rhone-Poul. T.P.	2200	2205	2205	+ 0 23
1210	St-Gobain T.P.	1232	1232	1232	....
1322	Thomson T.P.	1360	1340	1340	– 1 46
465	Accor	478	475	474	– 0 84
525	Agence Havas	543	560	545	+ 0 37
670	Air Liquide	682	682	684	+ 0 29
2480	Alcatel	2498	2497	2488	– 0 44
1950	Als. Superm.	2050	2060	2060	+ 0 49
480	A.L.S.P.I.	505	498	498	– 1 39
405	Alsthom ★	398	400	400	+ 0 50
2340	Arjom. Prioux	2385	2395	2400	+ 0 63
900	Aussedat-Rey	518	522	528	+ 1 93
1230	Aux. Entrepr. ★	1216	1225	1206	– 0 74
1130	Avions Dassault	1153	1136	1147	– 0 52
580	BAFIP	569	561	561	– 1 36
370	Bail-Equipem. ★	380	374	387	+ 1 84
820	Bail Investiss.	801	810	815	+ 1 75
525	B.N.P. C.I.	545	539	540	– 0 92
650	Cie Bancaire	662	661	668	+ 0 91
480	Bazar H.-V.	500	500	490	– 2
520	Béghin-Say ★	522	529	521	– 0 19
900	Berger (Mld)	900	895	895	– 0 56
705	Bic ★	710	710	719	+ 1 27
1390	B.I.S.	1401	1401	1420	+ 1 36
2750	Bongrain S.A.	2750	2690	2695	– 2
1150	Bouygues	1175	1205	1210	+ 2 98
99	B.P. France	107	104 10	104	– 2 80
4640	B.S.N.	4795	4805	4800	+ 0 10
2290	Cap Gem. S. ★	2395	2370	2395	....
1280	Carnaud	1349	1306	1320	– 2 15
3180	Carrefour ★	3219	3239	3234	+ 0 47
179	Casino	179 90	180	173	– 3 84
145	Casino A.D.P.	143 50	143	143 80	+ 0 21
1262	C.C.M.C.	1260	1280	1280	+ 1 59
880	Cetelem	882	885	880	– 0 23
810	Cerus	820	820	820	....
2010	C.F.A.O.	2028	2006	2005	– 1 13
325	C.G.E.	330	330	331	+ 0 30
1360	C.G.I.P. ★	1373	1379	1359	– 1 02
1320	Chargeurs S.A.	1347	1357	1357	+ 0 74
79 50	Chiers-Châtill.	82	81	81	– 1 22
1050	Ciments franç. ★	1058	1060	1048	– 0 95
630	Club Méditer.	631	635	635	+ 0 63
174	Codetel ★	178 80	179	177 50	– 0 73
335	Cofimeg	340	331	343	+ 0 88
2250	Colas	2260	2284	2284	+ 1 06
250	Compt. Entrepr.	259	255	255	– 1 54
675	Compt. Mod.	692	685	688	– 0 58
1160	Créd. Foncier	1255	1290	1289	+ 2 71
520	Crédit F. Imm.	518	525	520	+ 0 39
145	C.C.F.	142	144	144 50	+ 1 76

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) — 28/7

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

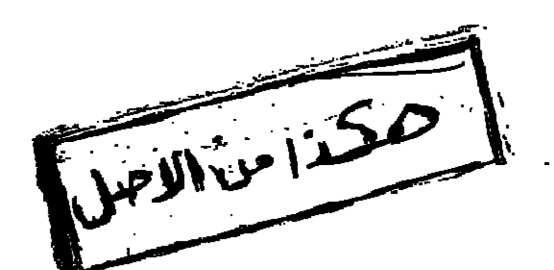
Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/7	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 180	6 182	5 930	6 430
ECU	6 908	6 908	....	....
Allemagne (100 DM)	332 870	332 750	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 059	16 053	15 600	16 500
Pays-Bas (100 fl.)	295 520	295 260	286 500	304 500
Danemark (100 krd)	87 700	87 650	84	91
Norvège (100 k)	90 250	90 670	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 888	9 877	9 600	10 300
Grèce (100 drachmes)	4 413	4 410	4 100	5 100
Italie (1 000 lires)	4 600	4 599	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	402 140	401 030	390	410
Suède (100 krs)	95 520	95 530	92 500	98 500
Autriche (100 sch)	47 345	47 320	46 300	48 700
Espagne (100 pes.)	4 859	4 865	4 650	5 150
Portugal (100 esc.)	4 254	4 257	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 678	4 648	4 450	4 900
Japon (100 yens)	4 122	4 098	3 950	4 150

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/7
Or fin (kilo en barre)	89400	89800
Or fin (en lingot)	89700	90300
Pièce française (20 fr)	519	523
Pièce française (10 fr)	380	.....
Pièce suisse (20 fr)	610	606
Pièce latine (20 fr)	515	516
Souverain	650	655
Pièce de 20 dollars	2960	2965
Pièce de 10 dollars	1470	1470
Pièce de 5 dollars	850	.....
Pièce de 50 pesos	3365	3400
Pièce de 10 florins	540	542
Or Londres	453 10	454 20
Or Zurich	452 50	456 50
Or Hongkong	454 75	462 85
Argent Londres	7 68	.....

MINITEL
La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE



Le Monde

M. Pierre-Yves Ligen nouveau responsable du Grand Louvre

A la suite du conseil des ministres du mercredi 29 juillet, on devait annoncer la nomination de M. Pierre-Yves Ligen, conseiller d'Etat à la tête de l'établissement public du Grand Louvre, en remplacement de M. Emile Biasini, son actuel responsable, qui a atteint la limite d'âge.

M. Pierre-Yves Ligen est né à Quimper (Finistère), le 30 novembre 1937. Sorti de l'Ecole nationale d'administration en 1964, il est auditeur au Conseil d'Etat l'année suivante et rapporteur pour la préparation du Ve Plan de la commission chargée des affaires culturelles pour le théâtre, la musique et les maisons de la culture. En 1966, il est chargé de mission auprès de M. Biasini, directeur du théâtre de la musique et des maisons de la culture. D'octobre 1967 à juin 1968, il est directeur de cabinet du directeur de la télévision, M. Biasini. Maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1972 (section contentieux et section des travaux publics), il dirige l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) de 1968 à 1984 et, conjointement, à partir de 1978, l'Aménagement urbain de la Ville de Paris. En 1984, il est nommé responsable de la société d'étude pour l'environnement du Grand Louvre. Conseiller d'Etat depuis juillet 1986, c'est donc un proche collaborateur de M. Biasini qui lui succède.

M. Emile Biasini, est né à Noves (Bouches-du-Rhône) le 31 juillet 1922. Breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, il fait, entre 1945 et 1959, toute sa carrière en Afrique alors française. En janvier 1960, il entre au cabinet d'André Malraux, ministre des affaires culturelles, où il réorganise la section des arts et lettres, puis dirige le secteur théâtre, musique et action culturelle. Directeur de la télévision à l'ORTF, de septembre 1967 à juin 1968, il est PDG de la Compagnie française de télévision jusqu'en 1974. Administrateur civil au ministère des finances depuis 1966, il est nommé président de l'établissement public du Grand Louvre en 1982. Son mandat, renouvelé en 1986, est interrompu du fait de la limite d'âge.

M. Jean-Marcel Bouguereau directeur de la rédaction de « l'Evénement du jeudi »

M. Jean-Marcel Bouguereau, ancien directeur adjoint de la rédaction du quotidien *Libération*, occupera à partir de septembre les fonctions de directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi*. Il remplace à ce poste M. Albert du Roy, récemment nommé directeur de la rédaction du bimensuel *l'Expansion*.

M. Bouguereau, quarante et un ans, avait collaboré à plusieurs revues *(les Cahiers de mai, Partisan, les Temps modernes)* après avoir fondé *Action*.

Entré à *Libération* en 1974, il y fut journaliste au service social, rédacteur en chef de 1981 à 1986 puis directeur adjoint de la rédaction. Il a abandonné ce poste et décidé de *« revenir à la base »* en mars, après la nomination à *Libération* d'une direction extraordinaire de la rédaction de cinq membres. M. Bouguereau a publié au début de l'année *Vingt-deux Lycéens*, des lettres d'élèves d'un lycée lyonnais qui étaient en fait une supercherie littéraire (*le Monde* du 19 mars).

PÉROU

Le président Garcia annonce la nationalisation du système bancaire

LIMA
de notre correspondante

Nationalisation du système bancaire, attaques contre les *« monopoles financiers »*, volonté de concertation sociale : le président Alan Garcia a saisi l'occasion que lui donnait la célébration du deuxième anniversaire de son arrivée au pouvoir pour donner, dans le discours qu'il a prononcé mardi 28 juillet devant le Parlement, un sérieux coup de barre à gauche.

Maintes fois interrompu par les députés de son parti criant *« Alan, révolution ! »*, M. Garcia a déclaré : *« Nous n'allons pas nous cantonner dans le rôle de gérants de la crise. Nous croyons en la révolution, une révolution que nous allons approfondir dans le domaine social et économique. »*

Levée du couvre-feu à Lima

Outre la nationalisation des banques, le président péruvien a annoncé l'instauration d'un strict contrôle des changes, la création d'un Conseil économique national de concertation sociale, l'appui prioritaire à la petite et moyenne entreprise et au secteur des coopératives, enfin un projet de décentralisation.

Sur le plan politique, il a indiqué que le couvre-feu qui pèse sur la capitale depuis le mois de février de l'année dernière allait être levé, et que la tutelle exercée par l'armée sur la région d'Ayacucho, bastion de la guérilla, depuis janvier 1983, allait être coiffée par l'autorité civile, car *« les mesures d'exception ne peuvent devenir un joug permanent et la subversion ne nous transformera pas en prisonniers »*.

Le président a lancé la plupart de ses attaques contre les monopoles qui continuent à exercer leur domination, et principalement contre les monopoles financiers, *« instrument le plus puissant du pouvoir économique, donc du pouvoir politique, et le plus grand obstacle à la démocratisation de la production »*.

« Nous ne voulons pas instaurer un état totalitaire ou communiste , a précisé le chef de l'état après avoir annoncé la nationalisation du système bancaire. *Nous défendons la propriété privée. Nous nous engageons à payer de justes indemnisations. »* Déjà dans son message d'investiture du 28 juillet 1985, M. Garcia s'en était pris aux monopoles. Mais le décret législatif, puis le projet de loi restreignant leurs activités avaient été enterrés au Parlement, comme tant d'autres projets.

Le président a encore déclaré : *« Nous répétons que l'Etat est prêt à s'associer au capital privé national. Mais il n'est ni juste ni légitime de douter du pays et d'acheter des dollars aux trafiquants de cocaïne pour spéculer. »* Ce dernier coup de semonce s'adressait aux chefs d'entreprise qui *« veulent gagner beaucoup et immédiatement »*.

L'emploi des jeunes

Pour consolider la démocratisation économique, le chef de l'Etat a expliqué que de nouveaux efforts seraient faits pour appuyer la petite et moyenne entreprise ainsi que la propriété coopérative, *« abandonnée depuis un certain temps »*, et pour canaliser, à travers les communautés indigènes et les organisations populaires, l'investissement de l'Etat. Il s'est engagé aussi à une politique massive d'emploi des jeunes.

« La vraie révolution n'a pas encore commencé », avait affirmé le président Garcia, le 5 juillet, dans un discours autocritique. Le message qu'il a adressé mardi au Parlement, à l'aube de la troisième année de son mandant, est-il le coup d'envoi d'une révolution nationaliste, populaire et démocratique, promise par le fondateur de son parti, Victor Haya de la Torre, il y a soixante ans ? Une révolution toujours empêchée par l'oligarchie ou l'armée ? Ou simplement une fleur de rhétorique à l'adresse de la Gauche unie, la deuxième force politique du pays, qui est passée depuis quelques mois dans une franche opposition ?

NICOLE BONNET.

Loulou Gasté plagié

Loulou Gasté, le mari de Line Renaud, auteur de chansons pour Edith Piaf, Maurice Chevalier et Yves Montand, vient enfin de faire reconnaître sa paternité sur la chanson *Feelings*. Ce tube mondial (vingt millions d'exemplaires vendus), interprété en 1975 par un certain Morris Albert, n'était en réalité qu'un vulgaire plagiat de sa chanson *Pour toi*, interprétée dès 1957 par Dario Moreno, puis par Line Renaud. Ainsi en a décidé un tribunal de New-York. Loulou Gasté, qui a soixante-dix-neuf ans, se battait depuis douze ans pour faire valoir ses droits et devrait toucher la majeure partie des droits d'auteur versés pour *Feelings* depuis trois ans en Amérique du Nord (environ un demi-million de dollars).

BOURSE DE PARIS

Matinée du 29 juillet

Sensible reprise

Très hésitante ces derniers jours, la Bourse de Paris s'est assez sensiblement raffermie mercredi matin. Le mouvement de reprise s'est accéléré. En progrès de 0,81 % à l'ouverture, l'indicateur instantané enregistrait à la clôture de la séance préliminaire une avance voisine de 1 %. Les poids lourds de la cote se sont ébranlés, tels Bouygues (+ 3 %), Michelin (+ 2,3 %), BSN (+ 1,9 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	474	474 50	478
Agence Havas	546	550	562
Air Liquide (L')	684	687	687
Bancaire (Cie)	668	675	679
Bongrain	2695	2750	2745
Bouygues	1210	1250	1249
B.S.N.	4800	4900	4895
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	1357	1357	1361
Club Méditerranée	635	637	640
Eaux (Gén.)	....	....	....
ELF-Aquitaine	....	....	....
Essilor	3750	3820	3820
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1453	1460	1460
Michelin	3295	3350	3370
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	2805	2825	2825
Navig. Mixtes	995	1000	999
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	984	1000	997
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	461	465	468 50
Sanofi	769	774	780
Source Perrier	830	835	837
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
T.R.T.	2120	2140	2150
Valéo	575	580	584

Le numéro du « Monde » daté 29 juillet 1987 a été tiré à 450 554 exemplaires

A B C D F G H

La Suisse expulse vers Beyrouth un Libanais recherché par la France

M. Hassan Dib, ce ressortissant libanais interpellé le 23 juillet par la police suisse (*le Monde* du 29 juillet) que les Français souhaitaient entendre dans le cadre de l'enquête sur les attentats de l'automne dernier, a regagné Beyrouth par un vol des Middle East Airlines à 12 h 25 mardi : les autorités suisses ont en effet refusé de le remettre aux autorités françaises en évoquant des arguments juridiques.

M. Dib avait, très récemment, été mis en cause devant M. Gilles Boulouques, le juge d'instruction chargé de l'enquête sur les attentats, par deux Libanais, MM. Abbas Khawaja et Mohamed Moussaoui, inculpés, le samedi 25 juillet, d'association de malfaiteurs. Il était ainsi soupçonné d'avoir, pendant la période des attentats, hébergé des Libanais liés au réseau pro-iranien proche du Hezbollah. Au mois de mars dernier, M. Dib aurait quitté la France pour la Suisse, où il a demandé à résider, expliquant qu'il était *« persécuté »* sans son pays. Hassan Dib était appréhendé par la police suisse, qui le soupçonnait d'avoir commis en Suisse *« un délit à l'explosif »*, a expliqué M. Joseph Hermann, porte parole du ministère public à Genève. Samedi, M. Gilles Boulouque délivrait une commission rogatoire et lançait un mandat d'arrêt international, accompagné d'une demande d'audition et d'arrestation provisoire en Suisse.

Des policiers de la DST ont d'ailleurs assisté, pour partie, à l'audition de M. Dib par la police suisse. Pour la justice française on en était donc à la phase préliminaire de la demande d'extradition, que l'on s'apprêtait à faire dans les formes. Mais les Suisses, considérant ne pouvoir retenir de charges contre M. Dib pour un délit commis sur leur territoire et relevant que le délit d'*« d'association de malfaiteurs »* invoqué par M. Boulouque dans sa commission rogatoire n'était pas retenu par le droit suisse, décidaient de lever le mandat d'arrêt et d'expulser M. Dib avec interdiction de pénétrer sur le territoire helvétique, car il représente un *« risque pour le sécurité en Suisse dans la mesure où il est recherché par un pays ami »*.

Les autorités françaises n'ont donc même pas eu le temps de faire parvenir une demande d'extradition à leurs homologues suisses.

« Nous n'avons aucun recours », regrettent les autorités françaises, qui relèvent, avec une certaine aigreur, le manque de coopération de la justice suisse. De même, après le détournement du DC 10 d'Air Afrique sur Genève, les Suisses auraient-ils refusé de transmettre à la France certains documents, notamment la copie des enregistrements des négociations entre le pirate de l'air et la tour de contrôle.

On s'étonne également du retour au Liban de M. Dib, qui s'y disait *« persécuté »*. Malgré tout à Paris on ne se faisait, semble-t-il, que peu d'illusions sur les suites qui auraient pu être données à une demande d'extradition. On peut alors se demander pourquoi, si des *« charges graves »* pesaient sur M. Dib, comme on le laisse entendre dans les milieux de l'enquête, la justice française s'est contentée de rechercher M. Dib pour *« association de malfaiteurs »*. Dans une interview au quotidien suisse *24 heures*, le juge Boulouque a d'ailleurs admis que Hassan Dib n'est pas un *« gros poisson »* mais quelqu'un *« d'une importance tout à fait moyenne »*. Quant à l'échec prévisible de la demande de mise en détention extraditionnelle pour *« association de malfaiteurs »*, le juge d'instruction reconnaît *« qu'il n'y avait pas d'autre solution juridique et qu'il n'est pas dans l'habitude de la France de travestir la vérité surtout dans les rapports internationaux »*. Il n'y aurait pas eu de *« tempête juridique »*, affirme le porte-parole du ministère public à Berne si la demande française avait été plus solidement étayée.

AG. L.



ÉTATS-UNIS : les auditions du Congrès sur l' « Irangate »

Un ministre de la justice bien peu curieux

WASHINGTON
de notre correspondant

Ami de toujours de M. Reagan, M. Edwin Meese n'en est pas moins, comme attorney général (ministre de la justice), l'homme auquel il est revenu de faire débuter l'enquête sur les mystères des ventes secrètes d'armes au régime khomeiniste. C'est à ce titre qu'il était entendu, mardi 28 juillet, par la commission d'enquête parlementaire sur l' « Irangate » et on lui a découvert à cette occasion une autre originalité : une capacité à ne pas se poser de questions tout simplement prodigieuse pour le plus haut responsable du respect de la loi.

S'il n'avait pas été — au choix — aussi discret, prudent ou aveugle, M. Meese aurait, en effet, pu savoir beaucoup de choses. Trois semaines après qu'un hebdomadaire libanais eut vendu la mèche sur les tractations avec l'Iran et alors que M. Reagan avait déjà donné à deux reprises des explications confuses à l'Amérique, c'est lui qui a proposé au président de *« purement et simplement »* établir les faits sur lesquels il y avait *« beaucoup de confusion »*, dit-il dans une délicate allusion aux versions diamétralement opposées des responsables du département d'Etat et de la CIA.

Deux jours plus tard, le mardi 22 novembre, ce sont les collaborateurs de l'attorney général qui trouvent dans les dossiers du colonel North la copie du mémorandum qu'il avait adressé à l'amiral Poindexter, alors conseiller pour les affaires de sécurité nationale afin de lui demander de faire approuver par M. Reagan le financement de la guérilla antisandiniste par les bénéfices des ventes d'armes à l'Iran. Quelques heures après cette découverte, c'est toujours M. Meese qui en informe le président et se rend également chez William Casey, l'ancien directeur de la CIA, qui allait bientôt mourir d'une tumeur au cerveau. Le mardi suivant, c'est encore M. Meese qui, conformément à la volonté de M. Reagan, révèle à l'Amérique et au monde que l'Iran, allié du Nicaragua sandiniste, avait rempli à son insu les caisses des « contras ».

Au centre de tout

A chaque étape de cette première phase de révélations, c'est donc M. Meese qui est au centre de tout, conscient qu'un scandale menace l'équipe dont il fait partie, mais s'abstenant de poser des questions. A-t-il demandé à M. Poindexter s'il était au courant du détournement des fonds ? Oui, et l'amiral a répondu qu'il l'était *« de manière générale »*, grâce aux *« allusions »* de M. Oliver North, mais n'avait pas cherché à en savoir plus ; l'attorney général n'a pas été plus curieux.

M. Poindexter l'ayant aussi assuré que personne d'autre à la Maison Blanche ne savait, il n'a pas jugé nécessaire de demander à M. Reagan s'il avait été, lui, au courant et n'a pas non plus posé la question à W. Casey. M. Meese ne s'est d'ailleurs décidé à faire intervenir, au lieu de ses collaborateurs directs, les enquêteurs du FBI que plusieurs jours après avoir lancé son enquête personnelle — c'est-à-dire après que le colonel North eut passé quarante-huit heures à détruire des documents.

Pourquoi ce délai ? Tout simplement, répond-il sur le ton de l'évidence courtoise, parce qu'il n'avait d'abord pas soupçonné du tout qu'il ait pu y avoir là violation de la loi. *« Est-ce qu'il ne vous a pas au moins traversé l'esprit que vous pouviez avoir affaire à quelque chose de plus qu'une simple confusion ? »*, demande le conseiller juridique de la commission d'enquête. Réponse : *« Non, monsieur, et en fait cela ne m'a* (à cette époque) *traversé l'esprit à aucun moment. »*

Sept heures durant, l'attorney général s'est montré si totalement ennuyeux et absent qu'on n'a plus qu'une seule envie : passer à autre chose, puisqu'il est de plus en plus évident qu'on ne saura pas avant longtemps le fin mot de l'histoire. Le témoignage de M. Mese a été, en ce sens, remarquable, mais ce n'est pas lui qui contribuera à faire changer d'avis cette majorité d'Américains pour lesquels une seule chose est sûre : M. Reagan savait beaucoup plus de choses qu'il ne veut bien le dire.

BERNARD GUETTA.

EN BREF

● **Mort du journaliste belge Carlo Bronne.** — L'écrivain et journaliste belge Carlo Bronne vient de mourir à Villance, dans les Ardennes belges. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

[Né en 1901 à Liège, le baron Carlo Bronne est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages, en particulier sur l'histoire de la Belgique. Ecrivain d'histoire plus qu'historien, ami de Cocteau, Giono, Simenon et Pagnol, il était depuis 1948 membre de l'Académie royale belge de langue et de littérature françaises. Enfin, Carlo Bronne fut, à partir de 1960, président de la cour d'appel de Liège.]

● **L'incendie du mont Faron : un jeune homme écroué.** — Un jeune homme âgé de dix-neuf ans, Patrick Daras, demeurant à Strasbourg, a été écroué, le mardi 28 juillet, à Toulon, après avoir été inculpé d'incendie volontaire. Interpellé à 23 h 30 sur les lieux de l'incendie du mont Faron — qui a détruit plus de 1 100 hectares entre dimanche et lundi — Patrick Daras avait été interrogé durant trente-six heures par la police avant d'être déféré au parquet. Le jeune homme, récemment réformé du service militaire, mais aussi du corps de sapeurs-pompiers dans lequel il voulait s'engager, subira dans les jours qui viennent plusieurs examens psychiatriques.

● **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : violents incidents au cours de la grève générale.** — Deux jeunes gens ont été blessés par balles, dont l'un grièvement, au cours d'incidents qui se sont produits à Saint-Domingue au cours de la journée de grève générale décidée, mardi 28 juillet, par les syndicats. Ce mouvement a été massivement suivi à travers tout le pays. Les syndicats réclament une augmentation de 60 % du salaire minimum, qui est de 250 pesos (75 dollars). — *(AFP.)*

● **Mathias Rust sera jugé d'ici un mois.** — Mathias Rust, le jeune pilote ouest-allemand qui s'est posé le 28 mai sur la place Rouge, sera jugé d'ici un mois pour entrée illégale en URSS, violation des règles internationales de navigation aérienne et *« hooliganisme aggravé »*, a déclaré, le mardi 28 juillet, le porte-parole du ministère des affaires étrangères. Pour avoir violé les règlements aériens, Rust encourt une peine allant jusqu'à dix ans de prison ; il pourrait, par ailleurs, se voir condamner à trois ans de prison pour entrée illégale et à cinq ans de prison pour *« hooliganisme aggravé »*.

